

Loire
CONNECT

We are 42

**Schéma directeur territorial
d'aménagement numérique
(SDTAN) version 3.0**

| Rapport final |

Septembre 2022

Édito

Que de chemin parcouru depuis la première pierre virtuelle de 2005 !

Le Département de la Loire a posé, parmi les premiers, les bases du pilier numérique fondamental : les infrastructures à très haut débit. Le territoire conserve encore aujourd'hui une longueur d'avance en matière d'aménagement numérique.

Au niveau des infrastructures, deux réseaux d'initiative publique (RIP) pour le déploiement de la fibre, maillent l'ensemble des zones les plus rurales : le premier à destination des professionnels, outil indispensable à leur développement économique porté par le Département de la Loire, le second à destination des particuliers, porté par le SIEL-Territoire d'énergie Loire. Deux zones denses voir très denses (dites zones AMII), confiées à Orange, sont également en passe d'être finalisées pour couvrir Saint-Étienne Métropole et Roannais Agglomération. Si le principal a été réalisé, il reste néanmoins, à suivre et sécuriser les infrastructures déployées et à anticiper la montée en puissance des usages induits.

Le Département de la Loire, chef de file de la compétence "aménagement numérique" est, de ce fait, porteur du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). En 2011 et 2013, notre territoire a déjà publié auprès de l'autorité régulatrice (l'ARCEP), deux versions de ce schéma sur le volet des infrastructures réseau. Une version consacrée au volet services et usages numériques, construite autour d'une dynamique de concertation du territoire, est venue compléter l'ensemble en 2015.

Parce que de nouveaux enjeux forts s'adressent aux collectivités, parce que les nouveaux défis que nous avons à relever ne peuvent l'être que collectivement, parce que nous ne sommes pas tous égaux devant l'évolution technologique, et parce que la sobriété, et la nécessaire transition environnementale sont aujourd'hui des critères incontournables de choix dans nos politiques publiques, il devenait nécessaire de construire avec et pour le territoire un nouveau SDTAN pour les trois années à venir. Celui-ci couvre les trois piliers du numérique que sont les infrastructures, les services et les usages ainsi que la médiation numérique, indispensable à l'accompagnement des Ligériens dans cette transition numérique.

Elaboré depuis un an avec l'ensemble des acteurs du territoire, ce schéma pose les enjeux forts des années à venir. Cybersécurité, sobriété numérique, territoires connectés et durables, expertise numérique pour nos jeunes sont des enjeux que vous retrouverez parmi les 16 fiches actions présentées. Elles constituent la feuille de route de ces trois années.

Ensemble, nous continuerons à faire rayonner la Loire et à amener le meilleur service aux Ligériens qu'ils soient des particuliers ou des professionnels.

N'oublions pas que le numérique doit être au service de l'homme et que l'innovation pertinente ne peut venir que des usages.



Séverine REYNAUD
Vice-présidente
chargée du numérique



Georges ZIEGLER
Président du Département
de la Loire

Sommaire

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Edito | 2 |
| Introduction | 9 |
| PHASE 1 – Portrait de territoire | 11 |
| 1.1. Profil sociogéographique de la Loire | 12 |
| 1.1.1. Les habitants..... | 12 |
| 1.1.2. Logements et mobilités | 15 |
| 1.1.3. Entreprises..... | 17 |
| 1.1.4. Fragilité numérique | 18 |
| 1.1.5. Collectivités | 24 |
| 1.1.6. Synthèse | 25 |
| 1.2. Le contexte du SDTAN 3.0 | 26 |
| 1.2.1. Le contexte national et européen | 26 |
| 1.2.2. Contexte national focus médiation numérique | 30 |
| 1.2.3. Contexte national focus services et usages numériques | 34 |
| 1.2.4. Le contexte régional | 35 |
| 1.2.5. Le contexte local..... | 37 |
| 1.2.6. Les SDTAN précédents..... | 38 |
| 1.3. Diagnostic des infrastructures | 38 |
| 1.3.1. Les réseaux fibre entreprise | 38 |
| 1.3.2. Les réseaux fibre grand public..... | 41 |
| 1.3.3. Les réseaux mobiles..... | 46 |
| 1.3.4. Les réseaux très bas débit | 49 |
| 1.3.5. Les réseaux Wifi publics | 52 |
| 1.3.6. Les réseaux mobilisables | 54 |
| 1.4. Diagnostic des services et usages | 55 |
| 1.4.1. Un territoire marqué par d’importantes disparités | 56 |
| 1.4.2. Bilan des politiques de la donnée sur le territoire | 66 |
| 1.4.3. Une gouvernance peu lisible autour des services et usages numériques..... | 68 |
| 1.5. Diagnostic de la médiation numérique | 71 |
| 1.5.1. Le Département de la Loire, chef de file sur la politique de médiation numérique | 71 |
| 1.5.2. Structuration de la médiation numérique..... | 71 |
| 1.5.3. Une première ambition dès 2012..... | 72 |
| 1.5.4. Une accélération pour la période 2015-2027 | 73 |
| 1.5.5. Les actions de médiation numérique | 76 |
| 1.5.6. Des publics sous-représentés | 77 |

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1.5.7. | Les constats | 78 |
| 1.5.8. | Des inégalités d'accès aux services et aux dispositifs | 82 |
| 1.6. | En synthèse : matrice AFOM du territoire numérique : | 85 |
| 1.7. | Graphe des acteurs et leurs relations..... | 88 |
| 1.7.1. | En matière d'aménagement numérique | 88 |
| 1.7.2. | En matière de services et d'usages numériques | 89 |
| 1.7.3. | En matière de médiation numérique | 90 |
| 1.8. | Diagramme Logique d'Impacts | 93 |
| PHASE 2 – Recensement des besoins et analyse des attentes..... | | 94 |
| 2.1. | Focus méthodologique | 95 |
| 2.1.1. | Analyse documentaire..... | 95 |
| 2.1.2. | Une trentaine d'entretiens réalisés..... | 95 |
| 2.1.3. | Une enquête territoriale | 95 |
| 2.1.4. | Limites rencontrées..... | 95 |
| 2.1.5. | Qualification des attentes | 95 |
| 2.2. | Les attentes vis-à-vis des RIP | 96 |
| 2.2.1. | L'exploitation..... | 96 |
| 2.2.2. | La cohérence des RIP..... | 96 |
| 2.3. | Les attentes sur le réseau LOTIM | 96 |
| 2.3.1. | Accompagner l'évolution du RIP | 96 |
| 2.3.2. | Préparer l'arrivée à échéance de la DSP..... | 96 |
| 2.3.3. | Renforcer le suivi de la DSP | 97 |
| 2.4. | Les attentes sur le réseau THD42 | 97 |
| 2.4.1. | Renforcer la sécurisation du réseau..... | 97 |
| 2.4.2. | Fluidifier les processus de densification..... | 97 |
| 2.4.3. | Communiquer sur la nécessité de l'élagage..... | 97 |
| 2.4.4. | Développer les offres de services nécessaires au déploiement de la 5G..... | 97 |
| 2.4.5. | Renforcer le réseau de transport | 98 |
| 2.5. | Les attentes sur le déploiement en zones conventionnées | 98 |
| 2.5.1. | Maintenir le suivi..... | 98 |
| 2.5.2. | Confirmer la prise en charge des raccordements éloignés par l'opérateur..... | 98 |
| 2.5.3. | Communiquer sur les périmètres d'intervention des acteurs | 98 |
| 2.6. | Les attentes sur le mobile..... | 98 |
| 2.6.1. | Poursuivre l'avancement du New Deal Mobile et développer l'expertise technique .. | 98 |
| 2.6.2. | Proposer un accompagnement technique aux collectivités | 98 |
| 2.6.3. | Gestion des points hauts propriétés du Département..... | 99 |

| | | |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.7. | Les attentes sur de nouvelles offres de services à déployer sur le territoire..... | 99 |
| 2.7.1. | Généraliser les expérimentations en cours sur le réseau très bas débit | 99 |
| 2.7.2. | Développer les boucles locales..... | 99 |
| 2.7.3. | Proposer un service de réseau Wi-Fi départemental..... | 99 |
| 2.7.4. | Lancer une étude d’opportunité sur la mise en place d’un datacenter public | 99 |
| 2.8. | Les attentes pour les services et usages numériques..... | 100 |
| 2.8.1. | Des besoins partagés en matière de transformation numérique des collectivités..... | 100 |
| 2.8.2. | Des besoins en ingénierie de projet pour les collectivités | 103 |
| 2.8.3. | Une gouvernance à clarifier | 104 |
| 2.8.4. | Les leviers identifiés pour le déploiement des SUN | 105 |
| 2.9. | Les besoins et attentes en matière de médiation numérique | 107 |
| 2.9.1. | Un besoin de formation des agents et acteurs de la médiation | 107 |
| 2.9.2. | Un besoin de moyens humains, d’outils et d’ingénierie | 109 |
| 2.9.3. | Un besoin de structurer le réseau de médiation numérique..... | 109 |
| 2.10. | Les attentes en matière de gouvernance | 110 |
| 2.11. | Les attentes en matière de communication | 114 |
| 2.11.1. | Faire de la couverture fibre un argument de marketing territorial | 114 |
| 2.11.2. | Devenir un territoire pilote sur l’extinction du réseau cuivre..... | 114 |
| 2.11.3. | Communiquer sur les objectifs et les cibles des 2 RIP | 114 |
| 2.11.4. | Communiquer sur les actions du réseau de médiation numérique..... | 114 |
| 2.12. | Les attentes en matière de numérique responsable | 115 |
| PHASE 3 – Révision du SDTAN | 116 | |
| 3.1. | Trois ambitions stratégiques déclinées en neuf objectifs opérationnels | 117 |
| 3.2. | Une feuille de route opérationnelle structurée autour de 16 actions..... | 119 |
| 3.3. | Présentations des 16 actions du SDTAN | 121 |
| 3.4. | Calendrier de mise en œuvre du SDTAN..... | 160 |
| 4. | Conclusion..... | 162 |
| ANNEXES | 166 | |
| 5.1. | Annexe 1 : Benchmark des modèles économiques de la médiation numérique . | 167 |
| 5.1.1. | Le financement participatif au service des acteurs de la médiation numérique (associations, ONG, structures publiques, etc.) et des collectivités | 167 |
| 5.1.2. | Exemples de partenariats long terme avec des acteurs privés..... | 170 |
| 5.1.3. | Modèles inspirés de l’économie sociale et solidaire (ESS) : l’exemple de la SCIC..... | 173 |

Tables des figures

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Localisation et évolution de la population de la Loire par commune en 2019 | 12 |
| Figure 2 : Comparaison de la répartition de la population par tranche d'âge avec des départements similaires et la France | 13 |
| Figure 3 : Comparaison de l'évolution de la population avec des départements similaires et la France | 13 |
| Figure 4 : Part des Catégories Socioprofessionnelles (CSP) et taux de chômage par commune en 2018 | 13 |
| Figure 5 : Comparaison de la structure de l'emploi avec des départements similaires et la moyenne française | 14 |
| Figure 6 : Répartition et localisation par commune des types de résidences en 2018 | 15 |
| Figure 7 : Comparaison de la structure du logement avec des départements similaires et la moyenne française | 15 |
| Figure 8 : % d'actifs par commune travaillant dans une autre commune en 2018 | 16 |
| Figure 9 : Comparaison du % d'actifs travaillant dans une autre commune avec des départements similaires et la moyenne française | 16 |
| Figure 10 : Comparaison de la part des établissements par tranche d'effectif avec des départements similaires et la moyenne française | 17 |
| Figure 11 : Comparaison de la part des établissements par tranche d'effectif avec des départements similaires et la moyenne française en 2019 | 17 |
| Figure 12 : Diagramme du temps médian d'accès aux principaux services de la vie courante par type de territoire | 20 |
| Figure 13 : Temps moyens d'accès aux services de la vie courante..... | 21 |
| Figure 14 : Schéma de la densité de médecins (pour 100,000 habitants) en France | 23 |
| Figure 15 : Carte de la capacité d'accueil des personnes âgées (nombre de places pour 1000 habitants de plus de 75 ans)..... | 24 |
| Figure 16 : Les quatre points cardinaux de la « Boussole numérique pour 2030 » | 26 |
| Figure 17 : Evolution des objectifs du Plan France Très Haut Débit | 27 |
| Figure 18 : Périmètres d'intervention des opérateurs et des acteurs publics du Plan France Très Haut Débit | 28 |
| Figure 19 : Evolution du nombre de locaux éligibles au très haut débit à la fin du T1 2021 | 29 |
| Figure 20 : Evolution du nombre de locaux éligibles au très haut débit à la fin du T1 2021 | 29 |
| Figure 21: Etat de la couverture ciblée au 30 juin 2021..... | 30 |
| Figure 22 : Une stratégie nationale basée sur trois piliers : Définir un cadre de référence, faciliter les recrutements, former | 34 |
| Figure 23: Zone d'intervention pour le FTTH en Région Auvergne Rhône-Alpes | 36 |
| Figure 24 : Arbre des objectifs..... | 38 |
| Figure 25 : Cartographie du réseau LOTIM | 39 |
| Figure 26 : Disponibilité des offres de gros proposées par Orange (CE2O, C2E ou CELAN) | 40 |
| Figure 27 : Nombre de prise par zone d'intervention..... | 41 |
| Figure 28 : Taux de couverture FTTH au 30 juin 2021..... | 42 |
| Figure 29 : Nombre de prise par zone d'intervention..... | 42 |
| Figure 30 : Comparaison des taux de couverture avec des départements similaires et la moyenne française | 43 |
| Figure 31 : Cartographie du réseau THD42 | 44 |
| Figure 32 : Communes disposant de réseaux câblés..... | 45 |
| Figure 33 : Communes avec le statut de « zone fibrée » | 45 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 34 : Localisation des sites mobiles par niveau de services..... | 46 |
| Figure 35 : Nombre de sites mobiles par niveau de services | 47 |
| Figure 36 : Comparaison des taux de couverture 4G avec des départements similaires et la moyenne française | 47 |
| Figure 37 : Récapitulatif des communes retenues dans le cadre du New Deal | 47 |
| Figure 38 : Couverture mobile par opérateur | 48 |
| Figure 39 : Nombre et % de sites par bande de fréquence utilisée | 49 |
| Figure 40 : Comparaison des déploiements 5G avec des départements similaires et la moyenne française | 49 |
| Figure 41 : Cartes et pourcentages de la couverture des technologies SigFox, LoRa opéré SF12, NB-IoT et LTE-M en 2019 selon l'étude de la Banque des Territoires sur les « Réseaux IoT en zone peu dense » | 50 |
| Figure 42 : Cartes de la localisation des sites WiFi à Saint Etienne..... | 52 |
| Figure 43 : Carte des communes ayant bénéficié de l'appel à projet WiFi4EU | 53 |
| Figure 44 : Cartes des réseaux HTA, routiers et ferrés dans le Département..... | 54 |
| Figure 45 : Chantiers réalisés ou en cours de réalisation par le CD42 | 56 |
| Figure 46 : Lauréats par appel à projets..... | 56 |
| Figure 47 : Localisation des projets issus des AAP SUN 2018-2019-2020..... | 57 |
| Figure 48 : Répartition des projets AAP SUN par thématique entre 2017 et 2020 | 58 |
| Figure 49 : Qualification du niveau de maturité numérique des collectivités ligériennes..... | 59 |
| Figure 50 : Les collectivités locomotives en matière de transformation numérique | 61 |
| Figure 51 : Visuel de l'application "Mobilisé Saint-Etienne" | 62 |
| Figure 52 : Interface de l'hyperviseur de Boën | 63 |
| Figure 53 : La gestion « projet par projet » possède des avantages et des inconvénients pour les collectivités : | 63 |
| Figure 54 : Les partenaires institutionnels | 65 |
| Figure 55 : Localisation des tiers-lieux et fablabs sur le territoire ligérien | 66 |
| Figure 56 : Schéma de gouvernance | 68 |
| Figure 57 : Représentation schématique de la multiplicité des initiatives en matière de SUN..... | 69 |
| Figure 58 : Frise 1 : Structuration de la politique de médiation numérique sur le territoire départemental..... | 71 |
| Figure 59 : Frise 2 : Accélération de la politique de médiation numérique | 73 |
| Figure 60 : Schéma de la typologie des actions de médiation numérique telle que définie par le Département de la Loire | 75 |
| Figure 61 : Données extraites de l'enquête territoriale à destination des collectivités et acteurs de la médiation numérique, novembre 2021 | 76 |
| Figure 62 : Données extraites de l'enquête territoriale à destination des collectivités et acteurs de la médiation numérique, novembre 2021 | 77 |
| Figure 63 : Les jeunes décrocheurs et étudiants : des publics sous-représentés | 77 |
| Figure 64 : Les besoins en matière de compétences numériques de base et en termes d'accompagnement..... | 78 |
| Figure 65 : Sites dédiés à la médiation numérique sur le département ligérien | 79 |
| Figure 66 : Maison Famille Itinérante | 80 |
| Figure 67 : Répartition des lieux de médiation numérique sur le territoire ligérien | 82 |
| Figure 68 : Cartographie indiquant le lieu de recrutement des conseillers numériques..... | 83 |
| Figure 69 : Synthèse AFOM de l'audit territorial..... | 85 |
| Figure 70 : Sociogramme des acteurs de l'aménagement numérique dans le département de la Loire | 88 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 71 : Sociogramme de l'écosystème des acteurs ligériens des services et usages numériques . | 89 |
| Figure 72 : Schéma : Un écosystème départemental en pleine expansion | 90 |
| Figure 73 : Diagramme Logique d'Impacts (DLI) | 93 |
| Figure 74 : La formation des agents : besoin primordial..... | 107 |
| Figure 75 : Proposition de schéma de gouvernance pour le volet « Services et usages numériques » du SDTAN..... | 112 |
| Figure 76 : Proposition de schéma de gouvernance pour le volet « Médiation « Numérique » | 113 |
| Figure 77 : Ambitions et objectifs opérationnels du SDTAN | 118 |
| Figure 78 : Synthèse générale du plan d'actions..... | 119 |
| Figure 79 : Tableau de correspondance entre les objectifs / enjeux des politiques publiques et les ambitions inscrites dans le SDTAN 3.0 | 162 |
| Figure 80 : Le crowdfunding pour soutenir les projets de médiation numérique | 168 |
| Figure 81 : Simplon Foundation | 169 |
| Figure 82 : Le Tri Postal | 170 |
| Figure 83 : Tableau des avantages et inconvénients des partenariats avec des acteurs publics dans le cadre de programmes de mécénat | 171 |
| Figure 84 : Google Ateliers Numériques en Bretagne..... | 172 |
| Figure 85 : Fondation Orange..... | 173 |
| Figure 86 : L'offre de Provence Numérique | 174 |

Introduction

La loi 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique (Loi Pintat) a prévu l'insertion de l'article L1425-2 dans le Code Général des Collectivités Territoriales concernant les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN).

Les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique recensent les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifient les zones qu'ils desservent et présentent une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé. La prise en compte d'un projet d'infrastructures à très haut débit dans le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique est par ailleurs un prérequis nécessaire pour que ce projet puisse bénéficier de fonds publics.

Les SDTAN sont amenés à être actualisés par les Départements en fonction de l'actualité de leur territoire en matière de numérique.

Dans ce contexte, du fait de l'importance du haut débit et du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire, le Département de la Loire, a lancé l'élaboration de son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en 2011. Le 27 juin 2011, le Conseil général a approuvé la version 1 du SDTAN qui prévoyait :

- Une desserte généralisée en « Fiber To The Home » (FTTH) du département à l'horizon de 20 ans, grâce à l'action combinée des opérateurs (Saint-Etienne, Roanne et Saint-Chamond) et des acteurs publics.
- Un déploiement progressif du réseau avec :
 - o La mise en œuvre d'une structure de collecte qui constituera l'ossature du réseau THD, s'appuyant sur des infrastructures existantes (LOTIM, SIEL) et des travaux de génie civil complémentaires ;
 - o La création d'une desserte FTTH raccordant tous les foyers et toutes les entreprises du Département, s'appuyant très largement sur les infrastructures du SIEL ainsi que sur des réseaux d'opérateurs existants et des travaux de génie civil complémentaires.

Dans le but de tenir compte des actualités intervenues depuis la première version du SDTAN (lancement de l'AMII auprès des opérateurs, nouveau cahier des charges du Fonds pour la Société Numérique, introduction du VDSL, avenants passés avec LOTIM, avancement du projet THD), le Département de la Loire a initié une mise à jour en 2013.

Le schéma introduit en particulier le projet THD du Département dont l'objectif est de déployer 130 000 prises FTTH en 8 ans sur l'ensemble des communes de la Loire situées en dehors de la zone conventionnée. Ce projet sera porté par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (SIEL) et exploité dans le cadre d'une Délégation de Service Public de type affermage.

En 2015, le Département a intégré un volet « services et usages numériques » au SDTAN. Le travail de concertation avec les acteurs locaux a notamment permis d'identifier 80 projets potentiels dans les différents domaines de l'action territoriale.

Compte tenu de l'actualité du territoire avec la fin des déploiements FTTH sur la zone Réseaux d'Initiative Publique (RIP), l'arrivée à échéance en 2025 du premier RIP LOTIM ainsi que les nouvelles actions engagées par les acteurs publics pour développer les usages et les services numériques, le Département a souhaité actualiser son SDTAN en 2022 dans le but de :

- Réaliser un bilan de la situation et des actions réalisées depuis la version précédente du SDTAN ;
- Définir une stratégie en concertation avec les acteurs locaux pour les années à venir ;
- Introduire le volet médiation pour l'accompagnement des ligériens allant de l'inclusion à l'expertise numérique.



PHASE 1 –

Portrait de territoire

1.1. Profil sociogéographique de la Loire

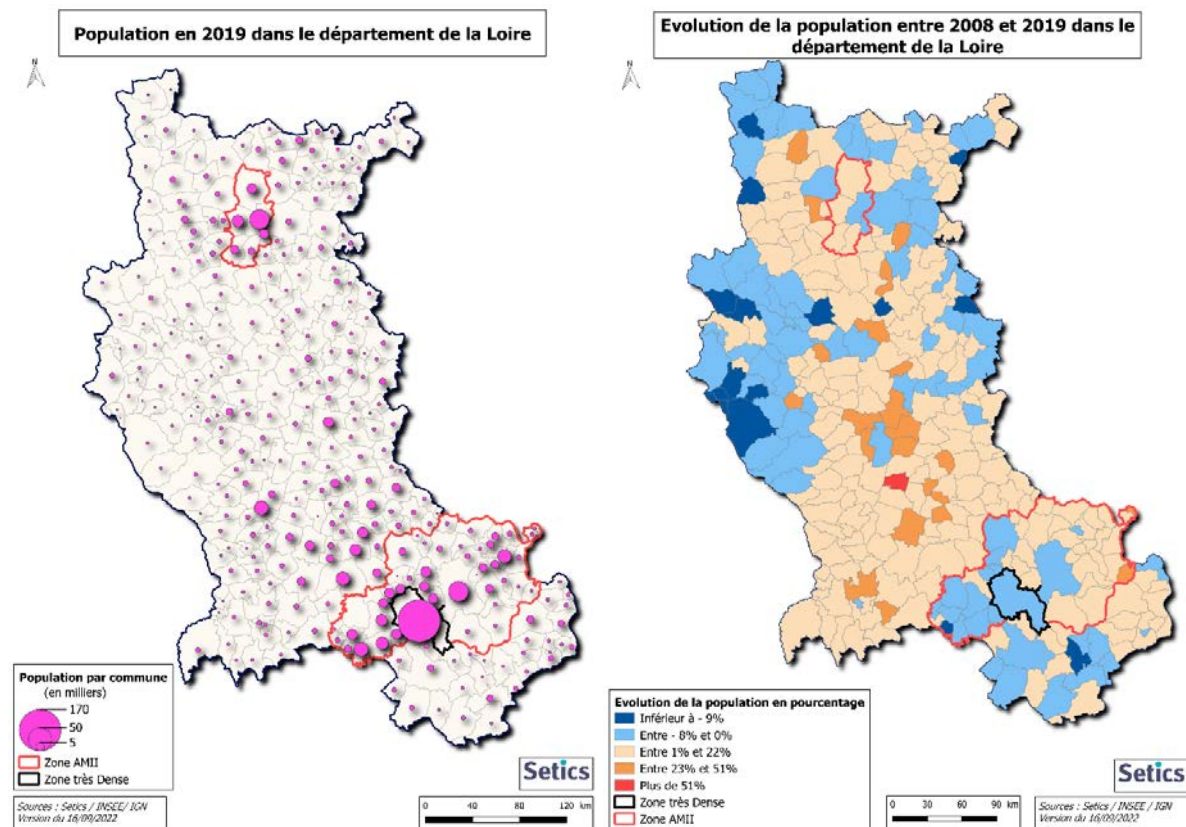
1.1.1. Les habitants

La nature des politiques d'aménagement numérique diffère en fonction des contextes locaux (densité, nature du tissu économique, caractéristiques démographique...). Dans cette perspective, cette première partie du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique a pour objectif de présenter le portrait de territoire ligérien.

En 2019, le département de la Loire compte 780 016 habitants. Plus de la moitié de la population (52%) se concentre dans l'agglomération de Saint-Etienne Métropole. Avec environ 100 000 habitants, la communauté d'agglomération Roannais Agglomération constitue le deuxième pôle urbain du département.

Taille et localisation de la population

Figure 1 : Localisation et évolution de la population de la Loire par commune en 2019



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee - 2019

Figure 2 : Comparaison de la répartition de la population par tranche d'âge avec des départements similaires et la France

| Population par tranche d'âge | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|------------------------------|-------|----------|------|-----------|--------|
| 0 à 19 ans | 24% | 22% | 22% | 23% | 23% |
| 20 à 39 ans | 22% | 19% | 20% | 22% | 23% |
| 40 à 59 ans | 25% | 26% | 26% | 27% | 26% |
| 60 à 74 ans | 18% | 21% | 20% | 18% | 17% |
| 75 ans et plus | 11% | 12% | 11% | 10% | 10% |
| Total | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee - 2022

La structure de la population par tranche d'âge diffère globalement peu des moyennes enregistrées à l'échelle nationale.

Figure 3 : Comparaison de l'évolution de la population avec des départements similaires et la France

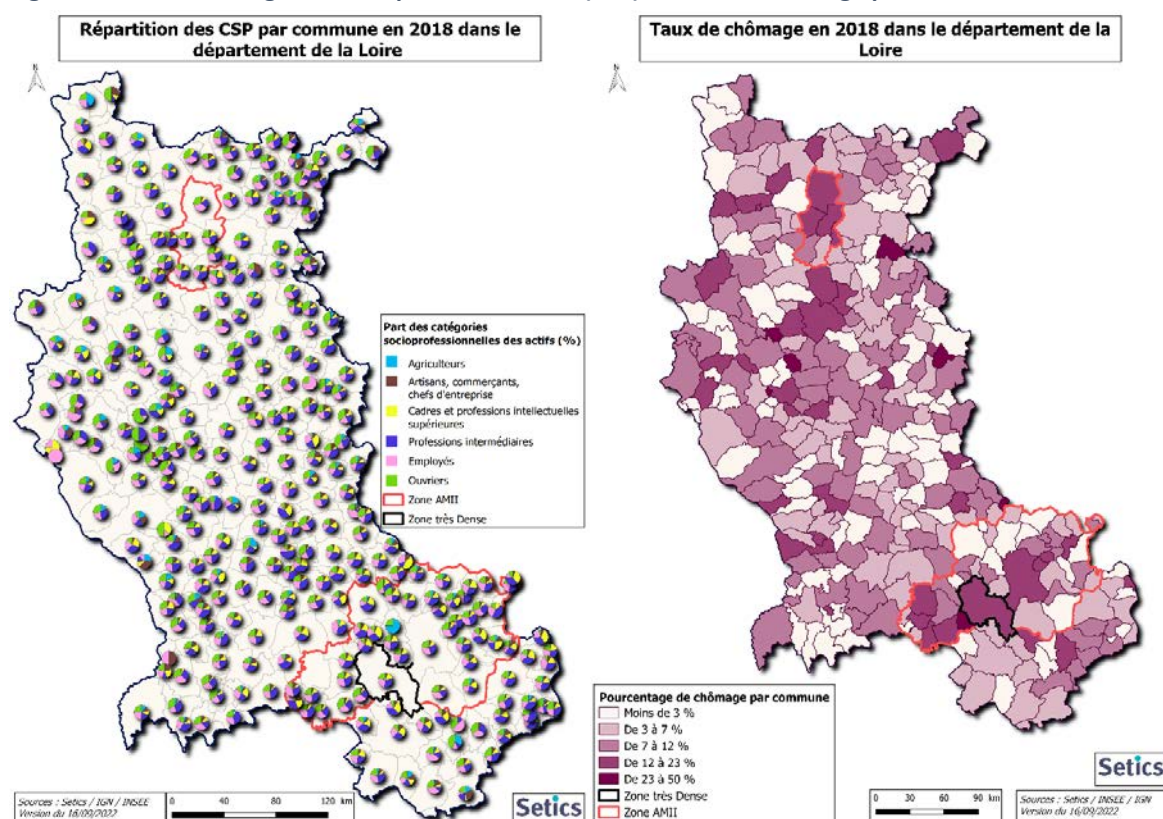
| Structure de la population | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|------------------------------------------------------------------------|---------|----------|---------|-----------|------------|
| Population en 2019 | 780 016 | 751 309 | 745 756 | 761 480 | 67 390 000 |
| Variation annuelle moyenne de la population sur la période 2013 - 2019 | 0,2% | 0,5% | 0,3% | 0,2% | 0,4% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee - 2019

Le taux d'évolution est plus stable que dans d'autres départements et que la moyenne française.

Structure de l'emploi

Figure 4 : Part des Catégories Socioprofessionnelles (CSP) et taux de chômage par commune en 2018



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee - 2018

Figure 5 : Comparaison de la structure de l'emploi avec des départements similaires et la moyenne française

| CSP | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|---------------------------------------------------|-------|----------|------|-----------|--------|
| Agriculteurs exploitants | 1% | 1% | 1% | 0% | 1% |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 5% | 4% | 5% | 3% | 4% |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 8% | 6% | 6% | 7% | 10% |
| Professions intermédiaires | 14% | 13% | 13% | 15% | 14% |
| Employés | 15% | 15% | 16% | 16% | 16% |
| Ouvriers | 17% | 13% | 11% | 16% | 12% |
| Retraités | 34% | 34% | 30% | 27% | 27% |
| Autres personnes sans activité pro. | 7% | 14% | 19% | 15% | 17% |
| Total | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| CSP+ | 27% | 23% | 24% | 25% | 27% |

| Chômage | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|-----------------|-------|----------|--------|-----------|--------|
| Taux de chômage | 7,00% | 5,80% | 10,00% | 7,10% | 7,30% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee – 2019 - 2022

Le département de Loire dispose d'une ventilation des CSP légèrement différente de la moyenne française. Les retraités sont ainsi plus représentés et à l'inverse les personnes sans activité professionnelle ont un poids inférieur. La proportion de CSP +¹ est en revanche identique à la moyenne française. Au 1er trimestre 2022, le taux de chômage était par ailleurs, légèrement moins élevé.

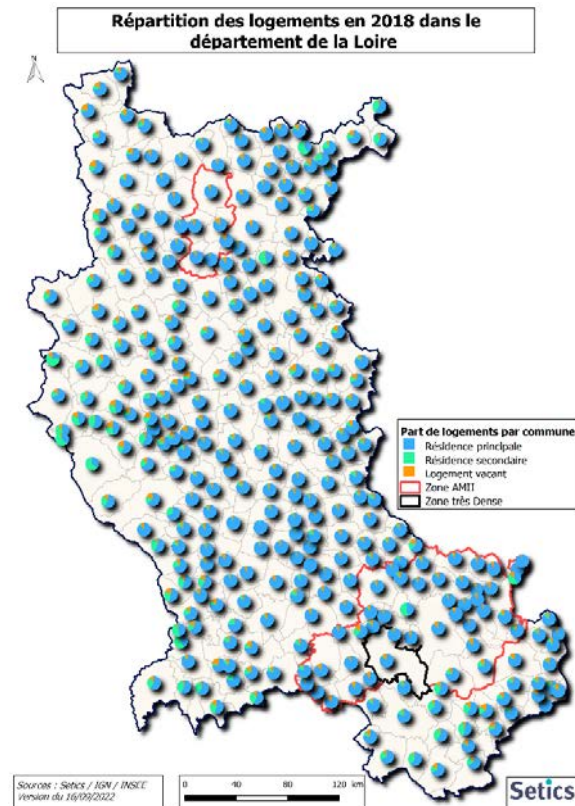
Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont implantés plus fortement à proximité des agglomérations de St Etienne et Roanne. Le taux de chômage y est également plus important.

¹ CSP+ = Artisans, commerçants, chefs d'entreprise + Cadres et professions intellectuelles supérieures + Professions intermédiaires

1.1.2. Logements et mobilités

Logement

Figure 6 : Répartition et localisation par commune des types de résidences en 2018



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee 2018

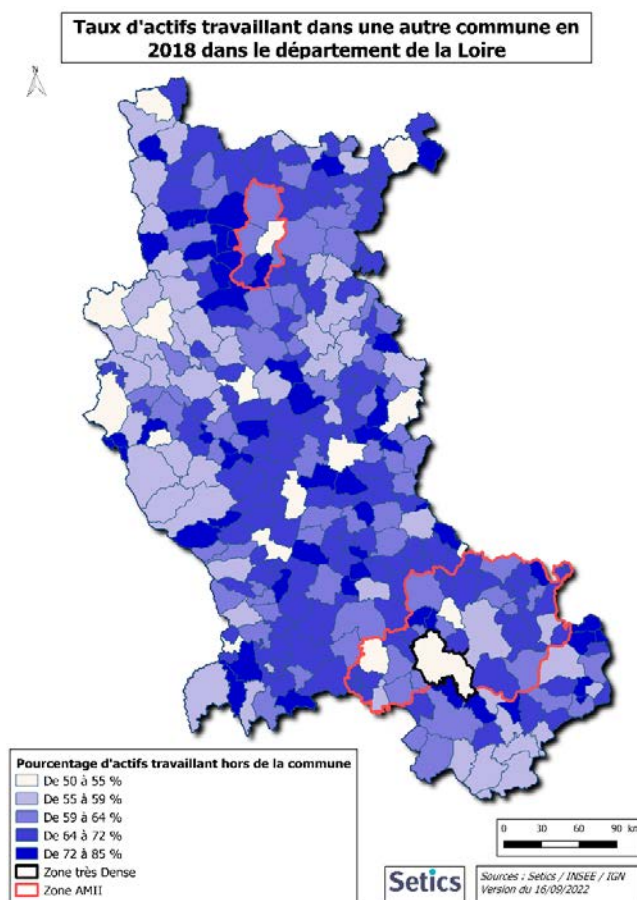
Figure 7 : Comparaison de la structure du logement avec des départements similaires et la moyenne française

| Logement | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|----------------------|-------|----------|------|-----------|--------|
| Résidence principale | 86% | 75% | 78% | 88% | 82% |
| Résidence secondaire | 4% | 18% | 13% | 3% | 10% |
| Logement vacant | 10% | 7% | 8% | 9% | 8% |
| Total | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee - 2019

Le département de la Loire enregistre une proportion élevée de logements vacants (10% du parc). A l'inverse, le taux de résidences secondaires est faible. Celles-ci sont essentiellement basées dans les Monts du Forez et le Massif du Pilat.

Figure 8 : % d'actifs par commune travaillant dans une autre commune en 2018



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee 2018

Figure 9 : Comparaison du % d'actifs travaillant dans une autre commune avec des départements similaires et la moyenne française

| Mobilité | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|-----------------------------------------|-------|----------|-------|-----------|--------|
| % actifs travaillant dans autre commune | 67,9% | 68,1% | 62,3% | 74,1% | 66,5% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee - 2019

Près de 64% des actifs ligériens travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne française (67%).

Les communes disposant des proportions plus importantes de navetteurs sont situées à proximité des autoroutes A89 et A72 ainsi que des Routes Nationales 7 et 82 qui relient les principaux pôles urbains du territoire et des départements voisins (Saint Etienne, Roanne, Lyon).

1.1.3. Entreprises

Répartition et localisation par taille d'effectif

Figure 10 : Comparaison de la part des établissements par tranche d'effectif avec des départements similaires et la moyenne française²

| Etablissements actifs employeurs | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 0 salarié | 8% | 11% | 13% | 8% | 10% |
| 1 à 9 salariés | 72% | 72% | 73% | 73% | 72% |
| 10 à 19 salariés | 10% | 9% | 7% | 10% | 9% |
| 20 à 49 salariés | 6% | 5% | 4% | 6% | 6% |
| 50 salariés et + | 4% | 3% | 3% | 4% | 4% |
| Total | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee - 2018

La structure des établissements ligériens par tranche d'effectif ne semble pas différer de celle constatée dans des départements comparables.

Les plus grandes entreprises se situent à proximités de bassins économiques de Saint-Etienne et Roanne ainsi que le long de l'A72.

Répartition et localisation par secteur d'activité

Figure 11 : Comparaison de la part des établissements par tranche d'effectif avec des départements similaires et la moyenne française en 2019³

| Etablissements actifs employeurs | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres ² | 9% | 9% | 8% | 8% | 7% |
| Construction ² | 13% | 12% | 16% | 12% | 12% |
| Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration ² | 29% | 28% | 30% | 31% | 29% |
| Information et communication ² | 2% | 2% | 2% | 2% | 4% |
| Activités financières et d'assurance ² | 5% | 4% | 3% | 4% | 4% |
| Activités immobilières ² | 6% | 5% | 4% | 4% | 5% |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien ² | 15% | 16% | 15% | 16% | 19% |
| Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ² | 14% | 15% | 13% | 13% | 13% |
| Autres activités de services ² | 8% | 9% | 9% | 9% | 8% |
| Total | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee - 2019

La décomposition par secteur d'activités des entreprises ligériennes diffère en certains points des résultats enregistrés à l'échelle française. La proportion d'établissements industriels (Industrie manufacturière, industries extractives et autres, construction) y est plus importante alors que

² Hors particulier employeur

³ Hors particulier employeur

certaines activités tertiaires sont moins représentées (information et communication, activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien).

1.1.4. Fragilité numérique

Un phénomène de fracture numérique étroitement lié aux problématiques démographiques et socioéconomiques rencontrées par les populations

Pour mesurer le phénomène, un certain nombre d'indicateurs viennent influencer la bonne prise en main des outils numériques par les populations. L'INSEE, dans son document *L'économie et la société à l'ère du numérique*⁴ de 2019 indique que la ruralité est une donnée particulièrement fondamentale à prendre en compte dans la probabilité de fragilité numérique des populations. Par ailleurs, la ruralité se définit classiquement par la densité de population. Ainsi, avec une densité de population de 159,7 habitants au km², on peut affirmer que la Loire est majoritairement composée de territoires ruraux et périurbains. Aussi, malgré une couverture numérique et téléphonique très avancée, le département reste soumis aux problématiques de la ruralité (accès aux services publics, isolement social, grand âge, désertification médicale, etc.).

Si un léger rebond d'attractivité s'est fait ressentir sur les pôles urbains (notamment la métropole de Saint-Etienne)⁵ à la suite de la crise sanitaire, le manque d'attractivité et de compétitivité restent des problématiques structurantes du territoire.

L'INSEE propose une série de déterminants de l'illectronisme : âge, niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle, typologie de ménage et typologie du territoire⁶. L'institut conclut à partir d'études statistiques que les personnes seules et les couples sans enfants à charge seraient plus concernées que la moyenne par l'illectronisme. Ce phénomène affecterait par ailleurs plus fréquemment les communes rurales que les agglomérations. Partant de ce constat statistique, il s'agira ici d'analyser et comparer différentes données démographiques, issues de l'INSEE, de manière à établir un portrait de la population ligérienne.

Démographie et emploi : une population majoritairement composée de seniors soulevant notamment des enjeux d'utilisation des outils numériques et de maintien à domicile

Plus d'un quart de la population ligérienne (28,4%) fait partie des 60 ans et plus, contre 25,4% pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et 25,6% pour la France. Ainsi, les retraités représentent 30,8% de la population ligérienne. Ils représentent 27,0 % de la population régionale et 26,9 % de la population française en 2018. Cette propension plus élevée des personnes âgées constitue évidemment un défi majeur pour le Département dans la mise en œuvre de ses politiques de médiation numérique.

Au-delà de l'attractivité territoriale, il s'agit pour le Département de proposer un accompagnement renforcé à destination des personnes âgées, leur permettant de réaliser des démarches en ligne, de

⁴ INSEE, 2019, « *L'économie et la société à l'ère du numérique* », à retrouver en annexe 42

⁵ Entretien avec le DGA et le Co-président de Digital League, réalisé par OpenCitiz et ON-X le 8 novembre 2021

⁶ INSEE, 2019, « *L'économie et la société à l'ère du numérique* », à retrouver en annexe 42

participer activement à la vie sociale, mais également de potentiellement utiliser des outils numériques de maintien à domicile.

Le diagnostic réalisé par OpenCitz auprès des acteurs de la médiation numérique a révélé un besoin important d'accompagnement pour les personnes en situation de précarité sociale et économique. En effet, le taux de chômage départemental était de 7,9% au deuxième semestre 2021, plus élevé qu'à l'échelle régionale (7,1%) et nationale (7,8%). À ces problématiques de précarité sociale et économique, s'ajoutent les besoins des personnes sans emploi de disposer davantage de formations numériques.

Enfin, entre 2013 et 2018, le pourcentage de ménages composés d'une seule personne a augmenté de 1,8% dans la Loire (passant de 109 605 à 177 783) suivant la tendance régionale (+1,9%) et nationale (+2%). Les personnes de plus de 60 ans sont majoritairement parmi les ménages composés d'une personne seule. Ces populations font donc face à une double vulnérabilité : l'isolement social et la fracture numérique⁷.

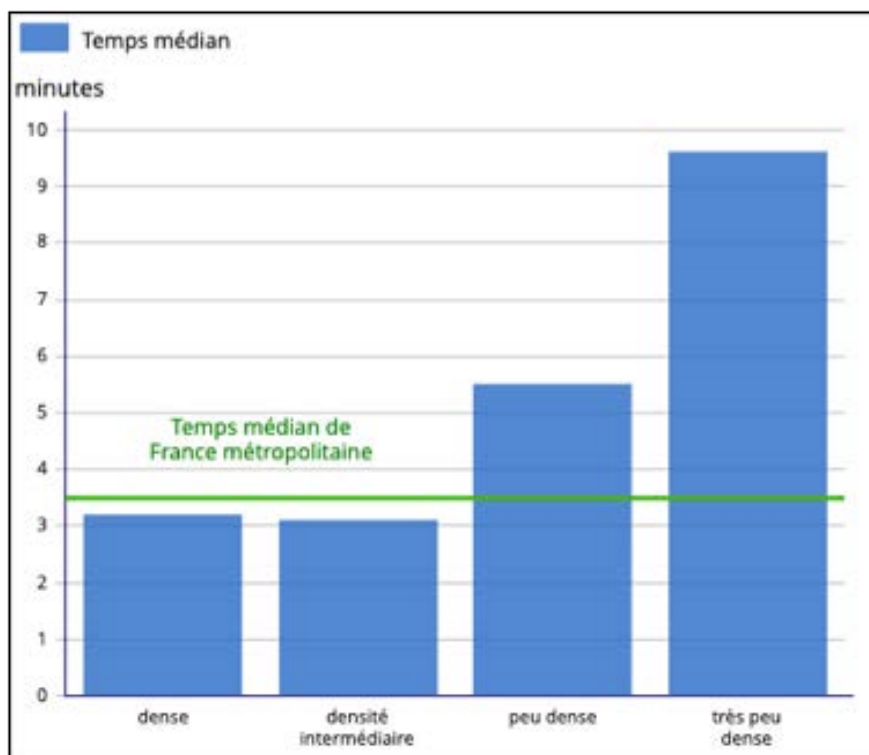
Mobilité : une variable handicapante dans l'accès aux services publics à laquelle le numérique peut en partie répondre

Une étude de l'INSEE menée avec le Commissariat à l'égalité des territoires sur l'accès de la population française aux services publics établit un lien direct entre densité des territoires et accessibilité aux services publics. En effet, l'INSEE démontre que plus un territoire est rural, plus le temps de trajet vers un service public est important⁸.

⁷ INSEE, Dossier complet Loire, 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-42>, consulté en novembre 2021

⁸ INSEE, "L'accès aux services, une question de densité des territoires, 2016, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908098>, consulté en octobre 2021

Figure 12 : Diagramme du temps médian d'accès aux principaux services de la vie courante par type de territoire

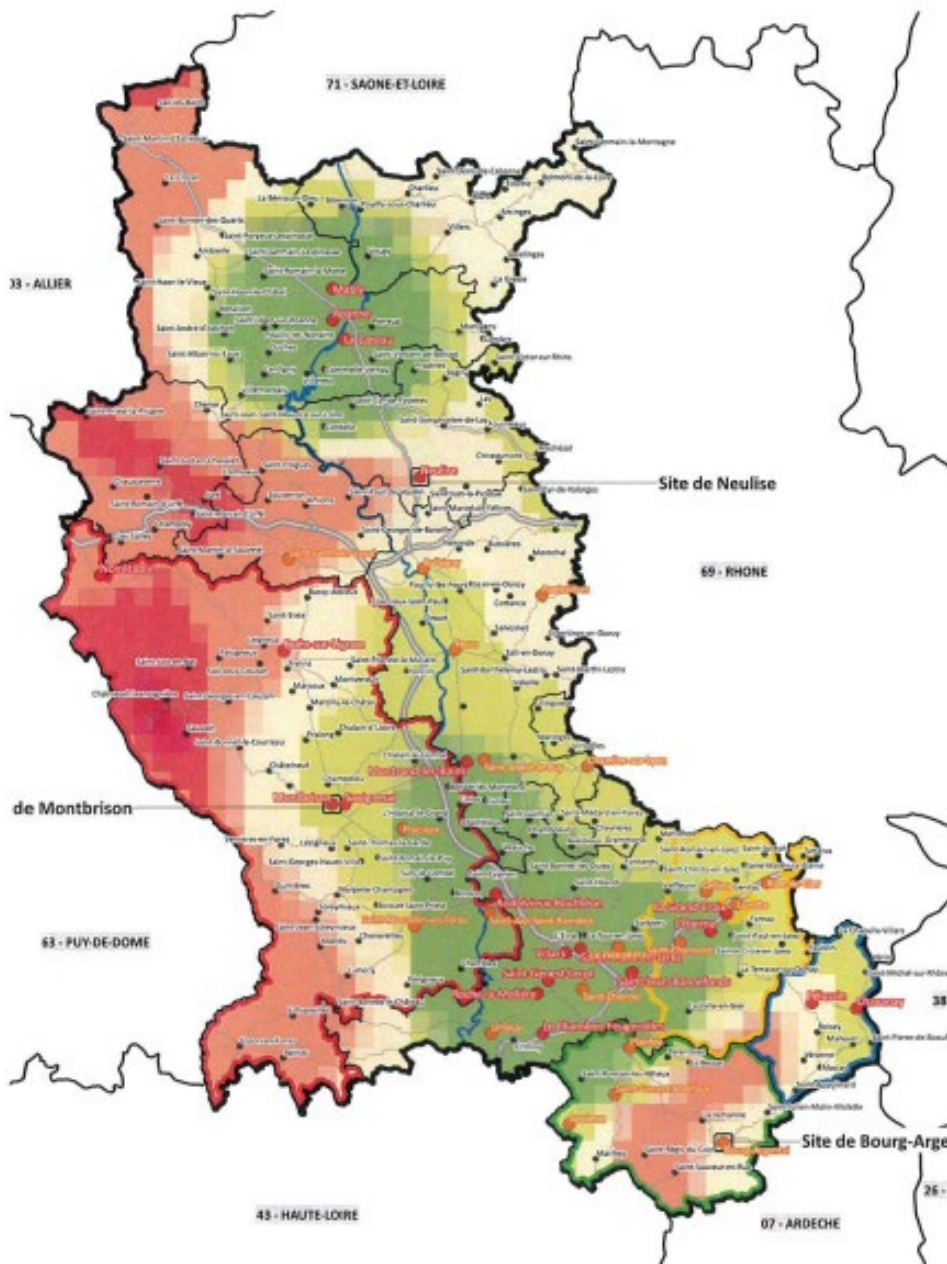


Source : INSEE, 2018

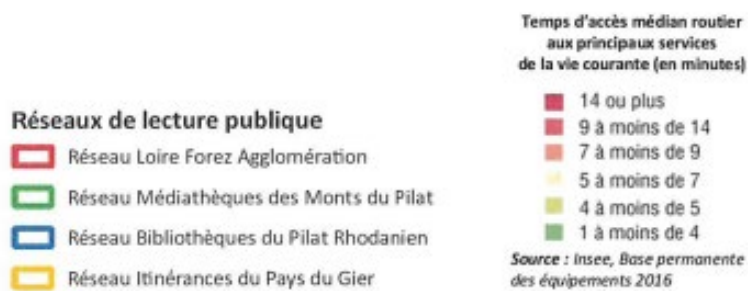
Les cartographies présentes ci-dessous représentent les temps moyens d'accès aux services de la vie courante.

Figure 13 : Temps moyens d'accès aux services de la vie courante

Schéma de lecture publique 2021 - 2027



Réseaux de lecture publique et temps d'accès aux services de la vie courante



Source : Plan de lecture publique 2021-2027 – Département de Loire

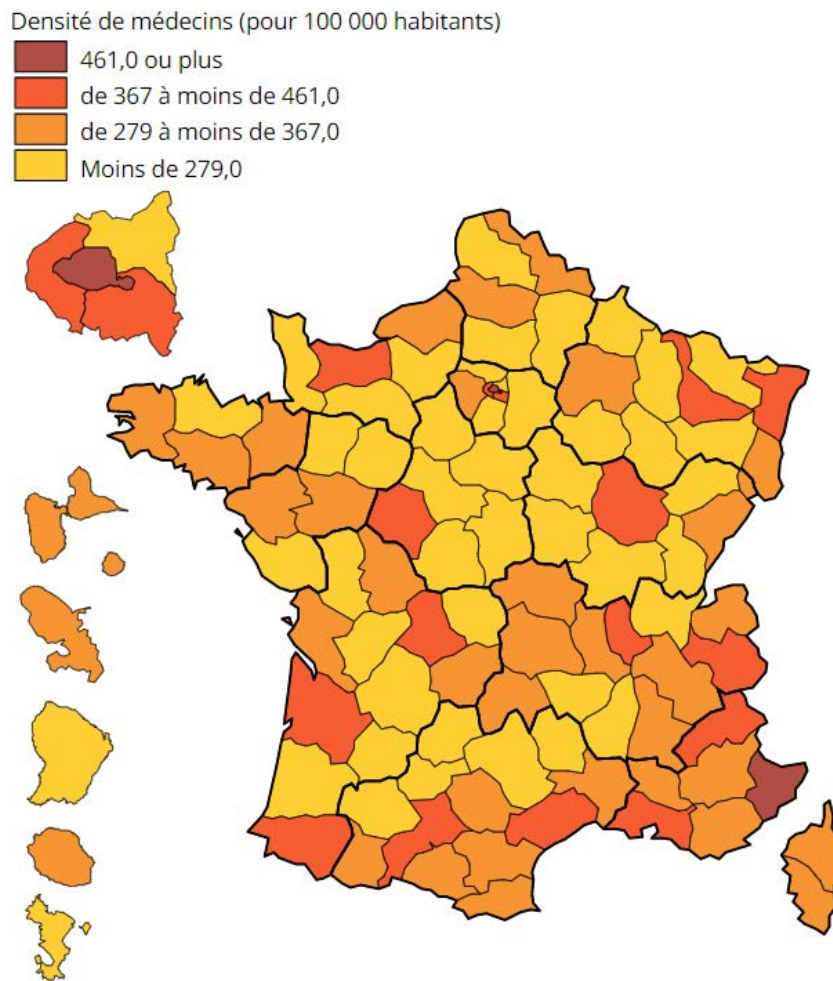
Ces cartographies issues du Plan de lecture publique 2021-2027⁹ et du SIG du Département de la Loire démontrent les grandes disparités en termes de temps de parcours qui sépare les usagers de leurs services publics. On note que, dans la continuité des conclusions de l'INSEE, les zones les plus denses se caractérisent par un accès facilité aux services publics. C'est le cas pour St-Etienne (2164 habitants/km²) et Roanne (2109 habitants/km²). Parallèlement, les zones les moins denses du département (20 habitants/km² pour la communauté de communes du Pays d'Urfé) sont celles où les habitants font face à des trajets allongés pour l'accès aux services publics. La situation du nord-ouest du territoire est particulièrement alarmante, les lieux de médiation numérique et services sociaux y sont très peu nombreux.

Santé : concilier télémédecine et acculturation numérique

Le département de la Loire compte une moyenne de 339 médecins pour 100 000 habitants. Si la situation est meilleure que celle du département limitrophe de la Haute-Loire (226 médecins pour 100 000 habitants), elle reste préoccupante comparée à la situation du département du Rhône, qui est bien mieux doté en personnel médical (448 pour 100 000 habitants). Cependant, la situation médicale est à nuancer avec les chiffres concernant la capacité d'accueil des personnes âgées (en décembre 2017). Ici, le Rhône est le département le moins bien doté (142 places) face à la Loire (169 places) et la Haute-Loire (174 places).

⁹ *Plan de lecture publique 2, à retrouver en annexe 23*

Figure 14 : Schéma de la densité de médecins (pour 100,000 habitants) en France

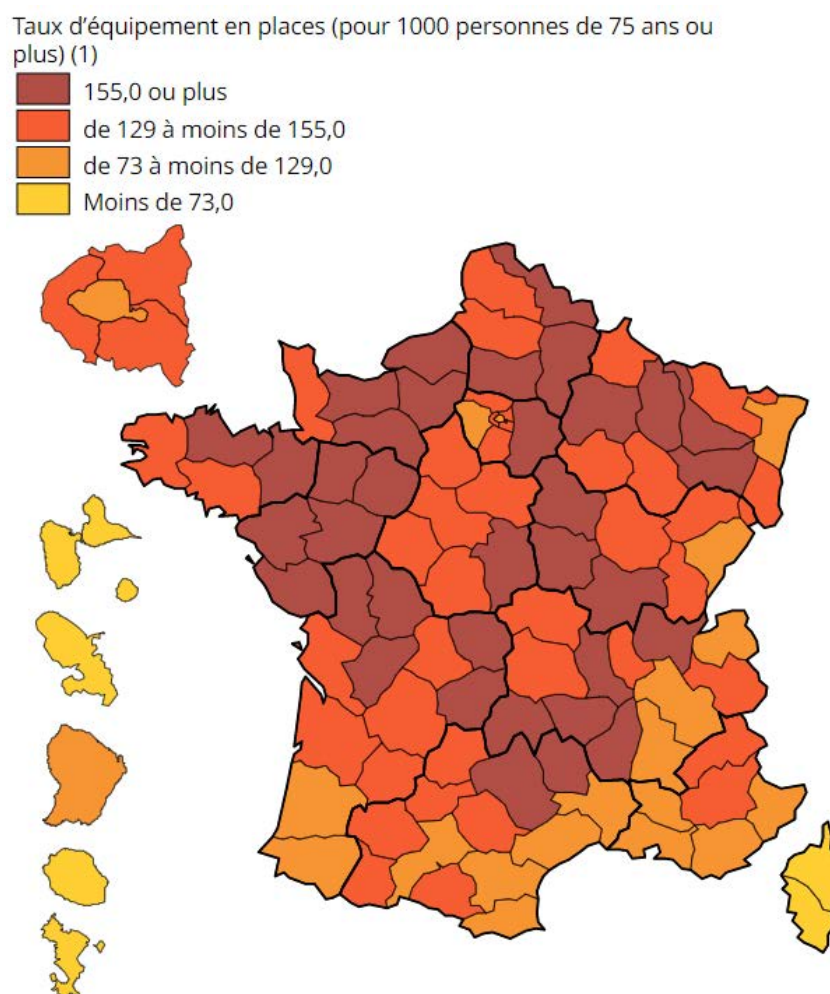


Source : INSEE, 2018

En somme, le territoire ligérien, à l'instar des autres territoires ruraux français, possède ce que l'INSEE résume de la manière suivante, "une offre de soins insuffisante mais une bonne prise en charge des personnes âgées". Avec une population de 30% retraités, le Département doit investir la question du maintien à domicile et de la télémédecine tout en incluant les personnes les plus éloignées du numérique. Comme nous le verrons dans l'état des lieux, plusieurs territoires ont d'ores et déjà investi la question et expriment leur volonté de rapprocher télémédecine et médiation numérique (exemple d'infirmières qui pourraient disposer de mallettes numériques et inversement : de médiateurs disposant d'outils de télémédecine pour faciliter les mises en contact¹⁰).

¹⁰ Entretien avec l'Adjoint au Maire de la ville de Charlieu et la Maire de la commune de La Grèse, réalisé par OpenCitiz, le 2 novembre 2021

Figure 15 : Carte de la capacité d'accueil des personnes âgées (nombre de places pour 1000 habitants de plus de 75 ans)



Source : INSEE, 2018

1.1.5. Collectivités

Le département de la Loire compte 11 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Sur les 323 communes ligériennes, 279 (86%) enregistrent moins de 2 000 habitants.

| Collectivité | Loire |
|---------------------------------------|------------|
| EPCI | 11 |
| Communes | 323 |
| <i>Communes de moins de 2 000 hab</i> | 279 |
| <i>Communes de plus de 2 000 hab</i> | 44 |
| Total | 334 |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz

1.1.6. Synthèse

En synthèse, par rapport à l'aménagement numérique du territoire le profil sociogéographique ligérien met en évidence les points suivants :

- Une population de 763 400 habitants dont une majorité est concentrée dans les agglomérations de Saint Etienne Métropole et Roannais Agglomération ;
- Une structure de la population par âge qui ne se singularise par de la moyenne nationale ;
- Un taux d'évolution de la population stable ;
- Une part des CSP+ moins importante et à l'inverse une présence des retraités plus forte ;
- Un taux de chômage moins élevé ;
- Une faible part de logements secondaires ;
- Une proportion d'actifs ligériens travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence élevée notamment le long des autoroutes A89 et A72 ;
- Une structure des établissements ligériens par tranche d'effectif qui ne diffère pas de celle constatée dans des départements comparables ;
- Une proportion d'établissements industriels plus élevée ;
- Un phénomène de fracture numérique étroitement lié aux problématiques démographiques et socioéconomiques rencontrées par les populations ;
- 334 collectivités recensées dans le département.

1.2. Le contexte du SDTAN 3.0

1.2.1. Le contexte national et européen

Société du Gigabit à l'horizon 2025 et la Boussole Numérique pour 2030 par l'Union Européenne

La stratégie européenne prévoit de relier tous les pôles d'activité socio-économiques à une infrastructure permettant un débit d'un gigabit par seconde. Pour les particuliers, elle ambitionne un minimum de 100 Mbit/s pour tous - contre 30 Mbit/s dans le plan français - en zone rurale comme urbaine, via une technologie permettant d'évoluer vers le gigabit. En matière de téléphonie mobile, la Commission a fixé un objectif d'une grande agglomération 5G dans chaque pays d'ici 2020.

En septembre 2016, la Commission Européenne a adopté un nouvel agenda en matière de numérique : « la société du gigabit » pour tous d'ici 2025.

Figure 16 : Les quatre points cardinaux de la « Boussole numérique pour 2030 »



Source : Commission Européenne

Le 9 mars 2021, la Commission Européenne a présenté sa « Boussole numérique pour 2030 ». Celle-ci s'articule autour de 4 points principaux :

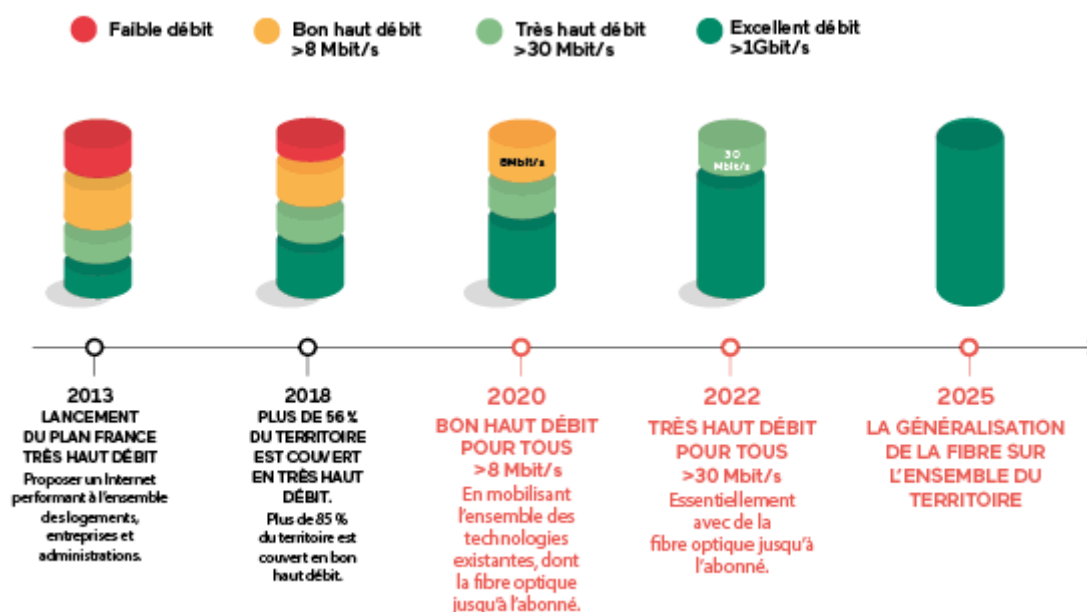
- 1. Des citoyens disposant de compétences numériques et des professionnels du numérique hautement qualifiés. D'ici à 2030, au moins 80 % des adultes devraient avoir des compétences numériques de base et 20 millions de spécialistes des TIC devraient être employés dans l'UE, dont un plus grand nombre de femmes.
- 2. Des infrastructures numériques sûres, performantes et durables. D'ici à 2030, tous les ménages de l'UE devraient disposer d'une connectivité en gigabit et toutes les zones peuplées devraient être couvertes par la 5G. La production de semi-conducteurs durables de pointe en Europe devrait représenter 20 % de la production mondiale. 10 000 nœuds périphériques hautement sécurisés et neutres pour le climat devraient être déployés dans l'UE. Enfin, l'Europe devrait disposer de son premier ordinateur quantique.
- 3. La transformation numérique des entreprises. D'ici à 2030, trois entreprises sur quatre devraient utiliser des services d'informatique en nuage, le big data et l'intelligence artificielle. Plus de 90 % des PME devraient atteindre au moins un niveau basique d'intensité numérique et le nombre de licornes (Start up des nouvelles technologies créées il y a moins de 10 ans et valorisées au moins un milliard de Dollars avant d'être cotée en bourse) dans l'UE devrait doubler.
- 4. La numérisation des services publics. D'ici à 2030, tous les services publics clés devraient être disponibles en ligne. Tous les citoyens auront accès à leurs dossiers médicaux électroniques et 80 % des citoyens devraient utiliser une solution d'identification électronique.

La boussole établit une structure de gouvernance solide avec les États membres, sur la base d'un système de suivi prévoyant des rapports annuels. Les objectifs seront inscrits dans un programme de politiques qui devra faire l'objet d'un accord avec le Parlement européen et le Conseil.

Très haut débit pour tous à l'horizon 2020 dans le cadre du Plan France Très Haut Débit

Lancé au printemps 2013, le Plan très haut débit (THD), vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit (30 Mbps), d'ici à 2022. En phase avec l'objectif européen de la « Société du Gigabit », il prévoit un accès aux réseaux de nouvelle génération principalement en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à horizon 2025.

Figure 17 : Evolution des objectifs du Plan France Très Haut Débit



Source : ANCT

Le Plan a pour objectif de :

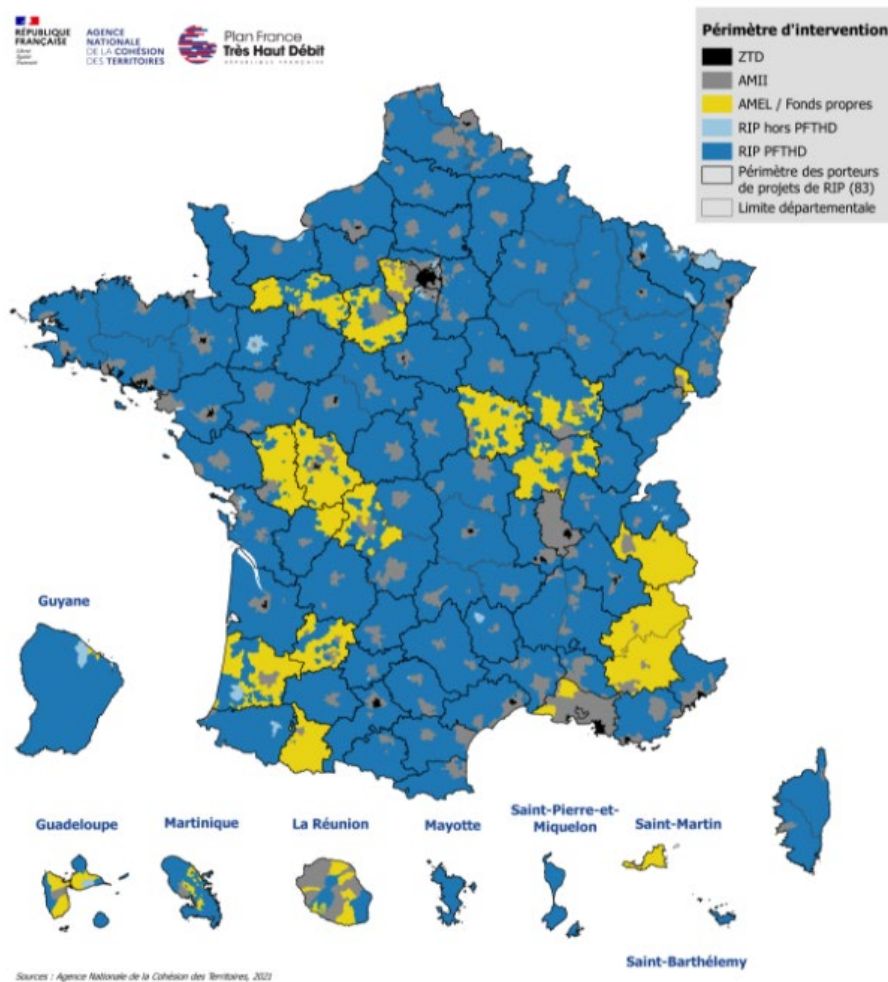
- Renforcer la compétitivité de l'économie et l'attractivité de la France ;
- Rendre possible la modernisation des services publics, y compris dans les zones rurales et de montagne, en apportant un accès à Internet performant aux établissements scolaires, hôpitaux, maisons de santé, maisons de l'emploi, etc. ;
- Donner accès à tout le potentiel des nouveaux usages numériques (télémédecine, commerce en ligne, e-administration, éducation, etc.).

Elaboré comme une stratégie nationale, le Plan France Très Haut Débit mobilise les opérateurs privés et les collectivités territoriales pour le déploiement des nouveaux réseaux très haut débit sur l'ensemble du territoire. Le pilotage du Plan est confié au Programme France Très Haut Débit de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Les opérateurs privés investissent dans les territoires urbains, qui représentent 57 % des foyers, entreprises et établissements publics du territoire national. Ils assurent le déploiement de réseaux FttH sur plus de 3 800 communes. Par ailleurs, ils déploient des réseaux FttH dans quelques territoires ruraux visant à couvrir 5 % des foyers, entreprises et établissements publics du territoire national, répartis sur plus de 3 500 communes.

Les collectivités territoriales ont la responsabilité d'apporter le Très Haut Débit dans la majeure partie des territoires ruraux. Ces réseaux d'initiative publique (RIP) sont soutenus financièrement par l'État (à hauteur de 3,5 milliards d'euros) et par l'Union européenne. Ils visent à couvrir 38 % des foyers, entreprises et établissements publics du territoire national, répartis sur plus de 28 000 communes.

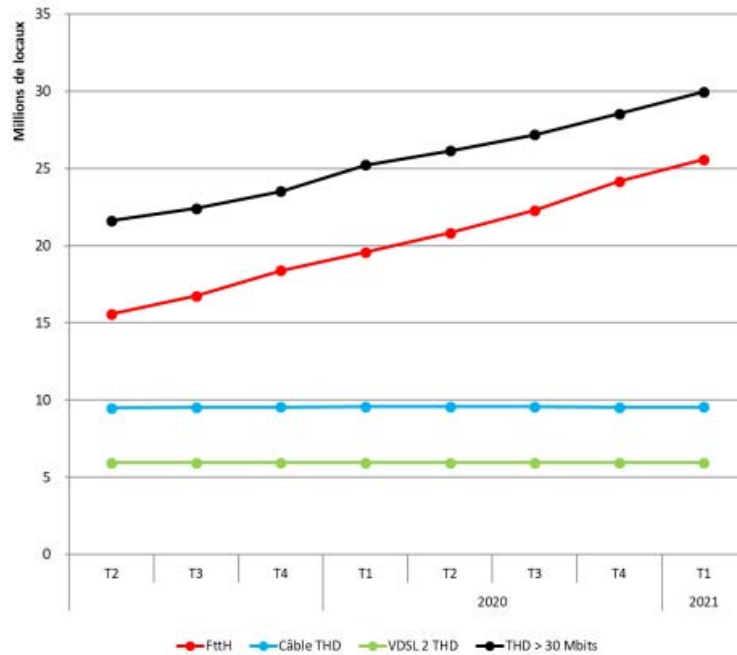
Figure 18 : Périmètres d'intervention des opérateurs et des acteurs publics du Plan France Très Haut Débit



Source : ANCT

En France, la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) est la principale technologie mobilisée pour apporter du très haut débit que ce soit par les RIP dans les zones les plus rurales ou par les opérateurs privés dans les zones urbaines.

Figure 19 : Evolution du nombre de locaux éligibles au très haut débit à la fin du T1 2021



Source : Arcep

Grâce à cette action combinée entre les opérateurs et les projets portés par les collectivités locales, la France enregistre 25,6M de locaux éligibles au FTTH au 31 mars 2021. Près de 30M de locaux sont éligibles au Très Haut Débit toutes technologies confondues (FTTH, câble, VDSL2).

New Deal mobile

Partant du constat que la couverture mobile est limitée ou de mauvaise qualité dans certaines zones rurales, et parfois dans les grandes agglomérations, que ce soit en Voix ou en Internet mobile (Data), le Gouvernement a signé en janvier 2018 un accord avec l'Arcep et les opérateurs mobiles pour améliorer la qualité de la couverture mobile en France appelé le « New Deal ». L'objectif est double :

- Améliorer la couverture mobile dans les zones mal couvertes, dans les bâtiments (Indoor), le long des axes de transport ;
- Mettre en œuvre des offres 4G mobile à usage fixe.

Les opérateurs et le Gouvernement ont pris des engagements propres.

Figure 20 : Evolution du nombre de locaux éligibles au très haut débit à la fin du T1 2021

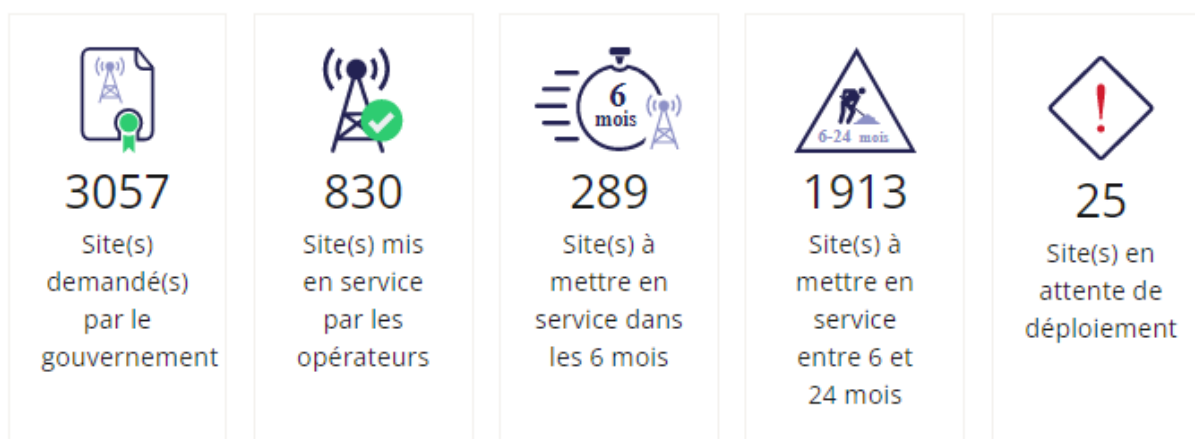
| Engagements des opérateurs | Engagements du Gouvernement |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire (y. c. en zones rurales). • Construire au moins 5 000 nouveaux sites sur tout le territoire (/opérateur) ; • Généraliser la réception en 4G ; • Accélérer la couverture des axes de transport ; | <ul style="list-style-type: none"> • Prioriser l'objectif d'aménagement du territoire, dans les conditions d'attribution des fréquences mobiles ; • Accompagner l'effort massif d'investissement des opérateurs, d'un engagement de stabilité des redevances payées pour ces fréquences ; |

- Généraliser la couverture à l'intérieur des bâtiments pour le Grand public, les entreprises et les sites publics.

Source : Smart World Partners

Au 30 juin 2021, 3 057 sites ont été demandés par le Gouvernement et 830 sites ont été mis en service.

Figure 21: Etat de la couverture ciblée au 30 juin 2021



Source : Arcep

1.2.2. Contexte national focus médiation numérique

Avant de présenter les conclusions du rapport de diagnostic concernant la politique de médiation numérique mise en œuvre dans le Département de la Loire, il convient de rappeler les grands enjeux liés aux politiques publiques et réseaux de médiation numérique ainsi que leur structuration au niveau national.

La médiation numérique : une accélération dans la mise en place de dispositifs et financements nationaux

Un recours croissant au numérique dans la société ...

- ... Du fait des politiques de dématérialisation des procédures administratives

Dans un contexte général de profonde transition numérique, l'État français a mis en place un programme dit *Action Publique 2022*¹¹ dont l'ambition est de repenser le modèle de l'action publique afin d'en améliorer la qualité à travers une simplification et une numérisation des procédures.

Depuis la *loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique*¹², les institutions sont également contraintes légalement à ouvrir leurs données publiques et construire leurs services publics en se basant sur **une politique transversale de la donnée**. Cette logique a été de nouveau renforcée cette année avec la publication d'un appel à projets de la Banque des territoires¹³ dans le cadre du programme France Relance dont l'objectif est de prototyper des modèles de services publics basés sur l'exploitation des données.

- ... Du fait de la crise sanitaire COVID-19

Le Baromètre du numérique 2021¹⁴ est venu confirmer les observations empiriques faites au cours de la crise sanitaire COVID-19 sur le recours au numérique. La crise a bel et bien agi comme accélérateur à la digitalisation avec notamment la progression des achats en ligne, la généralisation des outils permettant le télétravail, un recours croissant aux réseaux sociaux et **un accès aux services publics majoritairement en ligne**.

Cette transformation des usages s'est fait ressentir au sein des administrations publiques avec l'arrivée et l'usage intensif du télétravail. Ce processus a également touché l'ensemble des citoyens avec une large modification des habitudes de travail. Si de nombreux agents avaient déjà les compétences numériques pour faire face à cette brutale évolution, d'autres se sont retrouvés pris de court par la rapidité des événements. Ainsi, malgré les nombreux dispositifs de formation proposés aux agents publics (formations internes, ANCT¹⁵, etc.), la **montée en compétences numériques des agents semble assez hétérogène**. Sur ce point, les collectivités ligériennes ne font pas exception¹⁶.

- ...Du fait d'innovations technologiques de plus en plus poussée

Afin d'offrir une variété de services numériques à leurs citoyens, les acteurs publics s'associent de plus en plus aux acteurs privés. Ainsi, certaines collectivités s'illustrent par des expérimentations notamment basées sur l'Internet des Objets (IoT) et les données (signalétique connectée, parking connectés, bornes touristiques, valises numériques pour le maintien à domicile, etc.). Ces innovations sont rendues possibles par l'existence et l'amélioration constante des réseaux

¹¹ *Action Publique 2022 : pour une transformation du service public*, mis à jour en juin 2021, <https://www.gouvernement.fr/action/action-publique-2022-pour-une-transformation-du-service-public>, consulté en novembre 2021

¹² *Legifrance, LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique*, <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000031589829/>, consulté en novembre 2021

¹³ *Appel à projets pour des « territoires intelligents et durables »*, <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/lancement-d-appel-projets-pour-des-territoires-intelligents-et-durables>, consulté en novembre 2021

¹⁴ *Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*

¹⁵ <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/numerique-98>

¹⁶ *Entretien avec le DGA Pôle Ressources (CD42), réalisé par OpenCitiz, ONX et SWP le 23 novembre 2021*

(développement de la fibre, installation de la 5G, etc.) mais également par un travail des collectivités pour faciliter les nouveaux usages. Les récents débats sur la 5G nous montrent que les collectivités font ainsi face à un nouveau défi de taille : vulgariser l'information technique, communiquer de manière à rassurer les populations et à garantir le développement de services toujours plus innovants à des fins de service public.

L'anticipation et l'adaptation à ces innovations se doivent d'être au cœur des réflexions sur les politiques numériques, sociales et éducatives menées par les collectivités de manière à faire de la transition numérique un véritable tremplin pour la résilience des populations et des territoires.

Une intensification des usages et services numériques qui induit des risques sociaux indéniables

Comme le souligne le Défenseur des droits dans son rapport de 2019¹⁷, le numérique demeure difficile d'accès. Il est même inaccessible pour une partie non-négligeable de la population. **Cette fracture numérique est** principalement due à des problématiques **socio-économiques, géographiques et démographiques. Les populations en difficulté** sont généralement identifiées comme étant les personnes âgées, précaires, illettrées, ou encore non-francophones, etc. Par ailleurs, la crise a également mis en exergue les problématiques de fragilité numérique de populations jusqu'ici moins prises en compte : **les populations les plus jeunes (mineurs et étudiants)**. Bien que très à l'aise avec l'usage de leurs smartphones ou les réseaux sociaux, ils peuvent se retrouver démunis face à la complexité des démarches administratives, majoritairement dématérialisées. Les usages hétérogènes du numérique parmi les entreprises et artisans ont également fait surface. En effet, au-delà de la mise en place de plateformes de e-commerce, de plus en plus de tâches nécessitent un degré important d'acculturation aux outils numériques (bureautique, mails, communication, etc.). **Aussi, le manque de compétences en la matière peut rapidement devenir un critère discriminant pour l'accès à l'emploi.**

La médiation numérique comme réponse politique aux risques et problématiques de fracture numérique

Si la crise sanitaire est venue confirmer des besoins toujours présents en termes d'équipement, elle a surtout mis en lumière **le besoin d'accompagnement à la prise en main de ces outils numériques. Les Départements semblent constituer un acteur tout désigné pour mener ces politiques du fait de leur compétence dans les solidarités et leur connaissance fine des territoires. En outre, la crise a réaffirmé ce que les acteurs locaux constataient déjà : la fragilité numérique est indissociable des problématiques socio-économiques.** Ainsi les populations les plus précaires ont souffert à la fois d'un manque d'équipements numériques (manque d'équipements numériques pour les scolaires, manque d'imprimantes, de connexion, etc.) et de difficultés dans les usages numériques.

Les Conseils départementaux, collectivités dont la solidarité est au cœur des missions, se sont ainsi rapidement positionnés sur ces questions. De nombreuses politiques de soutien à l'acquisition d'équipements ont ainsi été développées comme le don d'ordinateurs aux collégiens par exemple. Ces politiques ont été largement renforcées lors de la crise sanitaire. En effet, lors des confinements

¹⁷ *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics, 2019,*

<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/dp-rappdemat-16.01.19-num.pdf>, consulté en novembre 2021

successifs, du matériel a largement été distribué aux familles les plus précaires de manière à assurer le bon déroulé de la scolarité à distance des enfants.

Dans le cadre de ce rapport de diagnostic, nous avons choisi d'utiliser la définition de médiation numérique proposée par la Direction de la Stratégie de la Modernisation de l'Action Publique (SMAP) du Département de la Loire.

Médiation numérique

Loire Connect
Schéma départemental de
médiation numérique

Dans son schéma départemental de médiation numérique, le Département définit la médiation numérique comme : “un ensemble d’actions qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu et à transmettre les compétences numériques qui leur permettront de faire de ces outils un levier de leur insertion sociale et économique”.

Le Département propose également une typologie des niveaux d’accompagnement :

Découverte : ateliers s’adressant à des personnes non initiées sur les outils informatiques afin de les acculturer à une première prise en main de ces outils (PC, tablettes, smartphone...)

Inclusion : ateliers s’adressant à des personnes ayant des besoins identifiés (création adresse mail, navigation internet, démarches administratives en ligne...) mais ne maîtrisant pas du tout les usages numériques

Médiation : ateliers s’adressant à des personnes plutôt à l’aise avec les outils numériques mais qui souhaitent se perfectionner pour être autonome dans leurs démarches

Expertise : ateliers s’adressant à des personnes très à l’aise et très connectées qui souhaitent tendre vers de la créativité ou voire de la préprofessionnalisation

Réseaux existants, acteurs mobilisés et dispositifs nationaux

La politique de médiation numérique est portée à l'échelle nationale par la Mission Société Numérique, elle-même placée sous l'égide de l'Agence de cohésion des territoires (ANCT) à laquelle sont rattachés une série de dispositifs de médiation numérique : le pass numérique, Aidants Connect, l'outil Pix, etc. Ces dispositifs publics sont généralement co-pilotés par d'autres institutions à travers des conventions avec divers acteurs locaux (UNCCAS, CAF, le Pôle Emploi, etc.). En mars 2021, la Société Numérique a diffusé son Plan national pour la formation des médiateurs et aidants numériques, annonçant la stratégie suivante :

Figure 22 : Une stratégie nationale basée sur trois piliers : Définir un cadre de référence, faciliter les recrutements, former



Source : Schéma réalisé par OpenCitiz, 2021

De son côté, la Banque des territoires soutient également les politiques de médiation numérique territoriales via ses Hubs territoriaux pour un numérique inclusif. Elle base son accompagnement aux territoires sur trois leviers principaux : la fédération des écosystèmes d'acteurs, la formation des acteurs et le financement des projets territoriaux.

Pourtant, malgré l'existence de ces nombreux relais, un des enjeux soulevés par cette étude est le **manque de visibilité concernant les dispositifs et financements disponibles.**

1.2.3. Contexte national focus services et usages numériques

Le baromètre des usages numériques 2021 réalisé par l'ARCEP (« Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française ») montre que les années 2020-2021 (crise sanitaire et périodes de confinement) sont marquées par une forte progression des équipements numériques des ménages français. A titre d'exemple, l'équipement des ménages en ordinateur a progressé de 12 points (76 % en 2019 contre 88% en 2021), appuyé également par une progression de l'usage quotidien de l'ordinateur.

Toutefois, si l'évolution du sentiment de compétence progresse entre 2017 et 2020, c'est la complète maîtrise qui reste le premier frein à la pleine utilisation du numérique. 35 % des français interrogés éprouvent une forme de difficulté (non-maîtrise des outils informatiques, matériel obsolète, pas d'accès ou accès difficile à internet, absence d'équipement).

Le numérique est aujourd'hui de plus en plus présent dans la vie de Français et ne cesse de se diffuser (les taux d'équipement augmentent, les usages se développent et le niveau de compétence général progresse) mais 13 millions de français demeurent aujourd'hui éloignés du numérique et s'estiment en difficulté avec ses usages.

A travers son fonds « Innovation et transformation numérique », le Plan France Relance a dédié 88 millions d’euros aux collectivités locales pour la modernisation des administrations et des services aux publics en soutenant le développement de projets numériques « sur mesure » qui répondent à des enjeux très territorialisés. Les collectivités et acteurs locaux ont ainsi pu solliciter ce programme à travers quatre dispositifs :

- Le **Programme de co-construction de services numérique** (30 M€) piloté et financé par l’Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires à travers l’Incubateur des Territoires dont l’objectif était d’identifier et construire avec les territoires des services numériques utiles au plus grand nombre de collectivités territoriales. Les 44 projets lauréats sont en cours de développement (plateforme de gestion de données, inclusion numérique, gestion de la relation usager, transformation interne des collectivités, transition écologique ...).
- Des **appels à projets nationaux** (24 M€) financés par la Direction Interministérielle du Numérique dédiés au soutien de la dématérialisation des services aux usagers, les stratégies fondées sur la donnée, la collaboration entre partenaires grâce au numérique, tout en favorisant le regroupement de collectivités de taille modeste s’investissant pour développer des solutions communes.
- Des **guichets territoriaux** (enveloppe déconcentrée de 34 M€) financés par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique et pilotés par les préfets de région et de département pour accompagner les petites et moyennes collectivités dans le financement de leurs projets numériques, prioritairement ceux ayant un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leur relation avec l’administration locale.
- Un volet **cybersécurité** (60 M€) piloté par l’Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d’Information pour élever le niveau de cybersécurité des systèmes d’information des collectivités.

Inscrite dans le plan d’investissement “**France 2030**”, la stratégie nationale d’accélération “solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants” a pour objectif d’accélérer la transition écologique des espaces urbains pour répondre aux enjeux de performance environnementale et sociale des territoires (sobriété, résilience, souveraineté et inclusion). Elle encadre un appel à projets “Territoires intelligents et durables” doté d’une enveloppe de 30 M€ qui soutient des projets à haut potentiel de répliquabilité dans lesquels l’exploitation des données territoriales et l’intelligence artificielle permettent un pilotage éclairé des politiques publiques et la gestion des services territoriaux.

En matière de sobriété numérique, la **loi REEN (Réduction de l’empreinte environnementale du numérique)** a été promulguée en novembre 2021. Elle vise à faire converger transition numérique et transition écologique par une plus grande maîtrise des impacts environnementaux du numérique des professionnels du secteur, des acteurs publics et des utilisateurs. Outre l’encouragement des usages numériques écologiquement vertueux (écoconception des services numériques, recyclage et réemploi des matériels numériques...), la loi rend obligatoire l’élaboration de stratégie numérique responsable pour les EPCI et communes de plus de 50 000 habitants au 1^{er} janvier 2025. Ces stratégies devront fixer des objectifs de réduction de l’empreinte environnementale du numérique qui intégreront notamment l’enjeu de la récupération de chaleur des centres de données.

1.2.4. Le contexte régional

Dès les années 2000, chacune des deux Régions engageait une action en faveur du haut débit et par la suite, pour le très haut débit.

Pour la période 2006-2009, la Région Rhône-Alpes avait engagé la stratégie SIDERHAL en faveur à la fois des services, de l’innovation et des réseaux principaux dits de collecte. En Auvergne, la Région opte

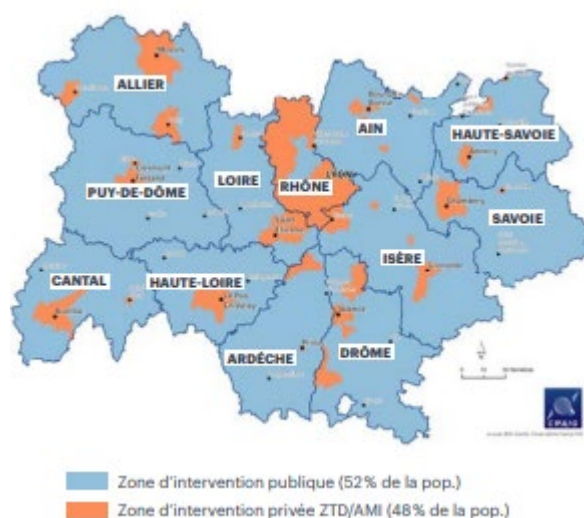
en 2007 pour un partenariat public-privé avec France Télécom (actuel Orange) afin de résorber les zones non couvertes en haut débit ADSL.

Par la suite, en Rhône-Alpes ont été mises en place différentes politiques numériques comme les politiques Rhône-Alpes numérique en 2012 puis Rhône-Alpes la Région connectée en 2014. La Région a impulsé et coordonné les projets des collectivités, elle fut ainsi la seule Région de France à accompagner l'ensemble de ses départements ou syndicats intercommunaux maîtres d'ouvrage du déploiement des infrastructures, dans une perspective de mise en cohérence et d'équilibre territorial.

En Auvergne, le schéma directeur territorial de l'aménagement numérique (SDTAN) en juin 2011, puis la politique Auvergne Très Haut Débit décidée en juillet 2013 pour la période 2013-2025 a donné lieu à une convention de partenariat public-privé entre une régie régionale « Auvergne numérique » et l'opérateur Orange à travers sa filiale « Auvergne THD ».

Pour la période 2017-2021, la nouvelle Région Auvergne Rhône Alpes a identifié explicitement le numérique comme axe de croissance prioritaire et ambitionne de devenir la « Silicon Valley européenne » ; l'objectif étant d'investir 650 millions d'euros sur 4 ans au travers de trois ambitions. La première est la volonté d'être une Région 100% connectée, la seconde d'être une Région créatrice d'emploi et la dernière d'être une Région créatrice de services. Cette politique volontariste et ambitieuse a pour but de toucher l'ensemble des domaines dont la Région a la compétence. Elle se fait à travers trois leviers d'actions : Déployer – Accompagner – Développer.

Figure 23 : Zone d'intervention pour le FTTH en Région Auvergne Rhône-Alpes



Source : Région Auvergne Rhône-Alpes

En matière de valorisation de son économie numérique et de ses filières d'excellence, la Région a orienté sa stratégie sur l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises en développant l'employabilité des salariés quel que soit leur secteur d'activité autour d'un dispositif d'envergure qui porte l'animation de l'écosystème de l'économie numérique régionale, le **Campus Région du numérique**, à la fois pôle de formation et usine digitalisée grandeur nature dédiée à l'innovation. D'autres acteurs structurent cet écosystème régional :

- **Digital League**, cluster régional des entreprises de la filière numérique qui compte plus de 500 membres et dont l'objectif est de favoriser la croissance économique et l'emploi en région en favorisant les échanges de bonnes pratiques entre entrepreneurs, écoles, laboratoires, investisseurs et institutionnels pour faire naître des synergies gagnantes.

- **Minalogic**, pôle de compétitivité mondial des technologies du numérique qui accompagne 350 adhérents dans leurs projets d'innovation et de croissance afin d'accélérer leur développement à l'international. Les technologies, produits et services développés par les acteurs de l'écosystème s'adressent à tous les secteurs d'activités (TIC, santé, énergie, usine du futur...), et couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur numérique en alliant la micro-nano électronique, la photonique et le logiciel (capteurs miniaturisés, objets connectés, big data, cloud, intelligence artificielle, applications web...).

Sur le **volet des usages numériques**, troisième pilier de la stratégie régionale avec le déploiement des infrastructures et l'accompagnement des entreprises pour leur transformation numérique, la Région oriente ses interventions sur le développement de « la citoyenneté et la confiance numériques » à travers trois champs d'intervention :

- **Le soutien à la mise en œuvre de dispositifs facilitant la vie quotidienne des administrés** (billettique transport, cartes jeunes ... qui préfigurent la **création d'un e-pass citoyen** qui permettra l'accès, à travers un identifiant unique et personnalisé, à des services de proximité publics et privés sur l'ensemble du territoire régional (transport, jeunesse, culture et sport ...).
- **Le soutien au numérique éducatif** par le biais des espaces numériques de travail, le déploiement de robots de téléprésence mobiles dans les lycées et l'expérimentation de lycées « tout numérique ».
- **Le soutien à l'exploitation du big data pour analyser les données pour anticiper les besoins du futur**, notamment pour la montée en performance des acteurs de ses filières économiques (tourisme, économie tertiaire, agriculture ...).

Sur le **volet de médiation numérique**, l'écosystème régional est structuré par le Hub HINAURA, créé en 2019, issu de la première vague de l'AMI « Hubs pour un Numérique Inclusif » de la Banque des Territoires. Tête de réseau de l'inclusion numérique pilotée par quatre associations (Agate, Fréquences Ecoles, Zoomacom et La Ligue de l'enseignement), l'objectif du hub est de fédérer l'écosystème de la médiation et des aidants numériques sur le territoire régional en identifiant les lieux de médiation numérique, les capacités territoriales et l'accessibilité de ces services ainsi que l'accompagnement des projets d'inclusion numérique par la formation des acteurs concernés, la mise à disposition d'outils et de ressources et par l'aide à la recherche de financement.

1.2.5. Le contexte local

Le Département de la Loire est un territoire précurseur en matière d'aménagement numérique. Dès 2005, **une délégation de service public de type concessive** a été signée avec la société Lotim Télécom (filiale du groupe Axione) dans le but de construire et exploiter un réseau THD à destination des professionnels. Signé pour une durée de 20 ans, ce projet a pour objectif de proposer des conditions d'accès similaires à celles dont peuvent bénéficier les entreprises et les administrations dans les zones les plus denses. **Le réseau a permis de raccorder 49 collèges, 36 établissements de santé, 170 zones d'activité et plus de 2 600 entreprises à la fibre optique de minimum 100Mbps (FTTO). L'échéance de fin de la DSP de ce réseau de type « 1G » est fixée à 2025.**

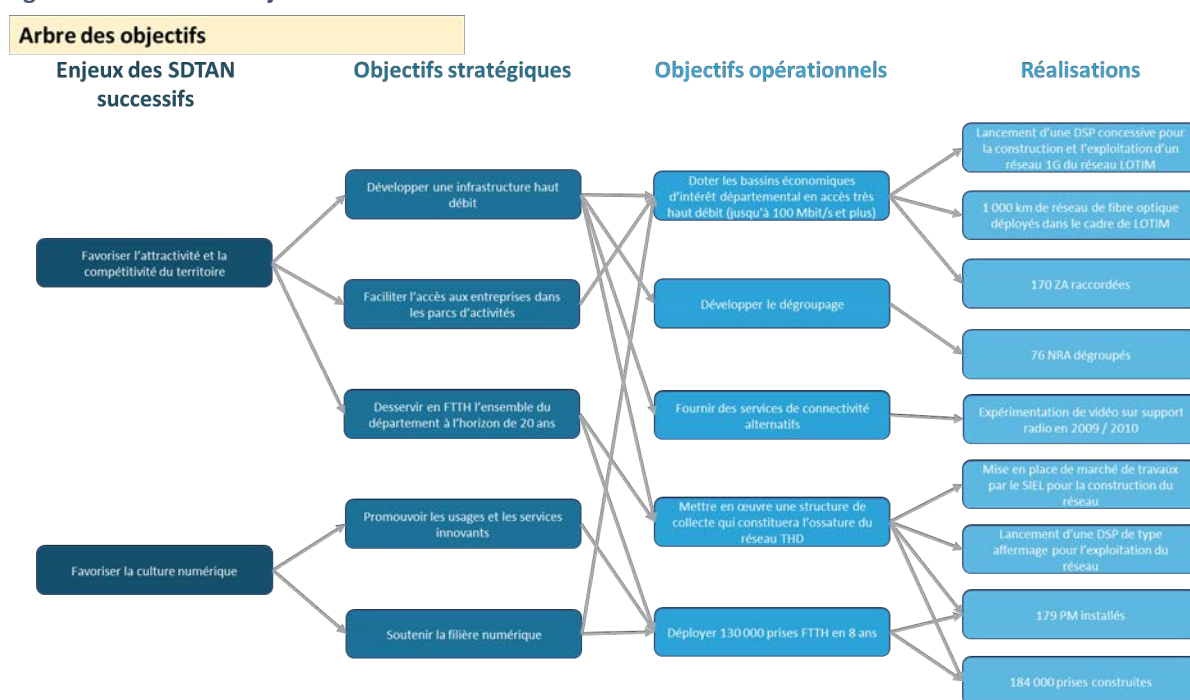
En 2011, **le déploiement de la fibre optique dans la Loire s'est poursuivi dans le cadre du programme Très Haut Débit 42 (THD42), piloté par le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire (SIEL).** Il est destiné à couvrir l'ensemble du territoire départemental, hors zones conventionnées AMII, en réseau FTTH dans le cadre d'une deuxième DSP en affermage, également confiée au groupe Axione. **Ce déploiement a débuté en 2012 et s'est achevé en mars 2020. Le projet THD42 a permis de couvrir 274 communes étendues sur 17 intercommunalités, soit environ 172 000 locaux.**

Comme indiqué précédemment, ces actions ont été inscrites dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique rédigé en 2011 puis actualisé en 2013.

1.2.6. Les SDTAN précédents

L'un des objectifs du SDTAN 3.0 est de réaliser l'évaluation des schémas précédents. Au regard des objectifs assignés aux SDTAN successifs de 2011 et 2013, l'arbre des objectifs se décompose en 5 objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en 5 objectifs opérationnels. Ces objectifs opérationnels se sont concrétisés par la mise en œuvre d'une série de 9 actions en lien avec la mise en place des 2 Réseaux d'Initiative Publique départementaux.

Figure 24 : Arbre des objectifs



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Insee

1.3. Diagnostic des infrastructures

1.3.1. Les réseaux fibre entreprise

Réseau LOTIM

En juin 2005, le Département de la Loire a lancé le projet LOTIM (LOire Télécommunications Infrastructure Mutualisée) afin de doter les bassins économiques d'intérêt départemental en accès très haut débit (jusqu'à 100 Mbit/s et plus). L'objectif était de permettre aux entreprises de trouver sur leur territoire des services et des conditions tarifaires identiques à ceux disponibles dans les grandes métropoles européennes. Le Département de la Loire souhaitait ainsi renforcer son attractivité en développant les services aux activités industrielles, favorisant ainsi la croissance du secteur tertiaire et de la filière numérique locale.

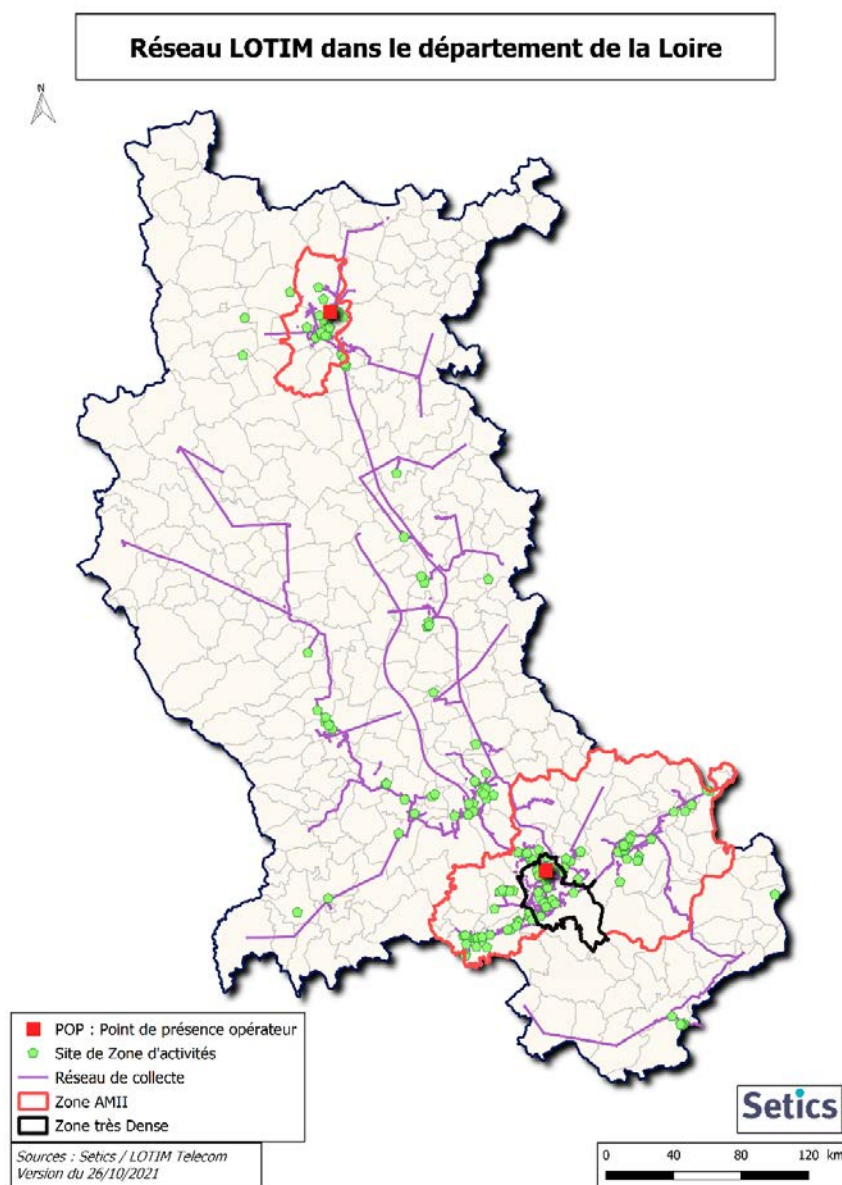
Fort de sa compétence d'opérateur de réseaux de communications électroniques reconnue par les dispositions de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département de la Loire a décidé, par délibération de la Commission permanente en date du 27 juin 2005, de confier,

dans le cadre d'un contrat de concession : la conception, la réalisation, l'exploitation technique et commerciale du réseau Très Haut Débit à un délégataire de service public.

La société AXIONE a été choisie en tant que Concessionnaire pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 11 juillet 2025. Axione a créé une société de projet locale baptisée « LOTIM Télécom ». Après une phase d'étude, les travaux ont démarré en décembre 2005 pour s'achever en juillet 2007.

Le réseau a permis de déployer plus de 700 km de fibre et raccorder 169 zones d'activités et 365 sites publics. 76 Nœuds de Raccordement Abonné (NRA) ont par ailleurs, été dégroupés.

Figure 25 : Cartographie du réseau LOTIM



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données LOTIM Telecom

La commercialisation des services a débuté en mars 2006 via les premiers opérateurs clients de la Délégation de Service Public (DSP). Face à la présence du RIP THD 42, le positionnement du réseau LOTIM a été confirmé sur la cible entreprise en dehors du service DSL qui intègre également le grand public. Ce réseau offre en outre des services de collecte pour le réseau THD42.

En 2021, LOTIM propose les services suivants :

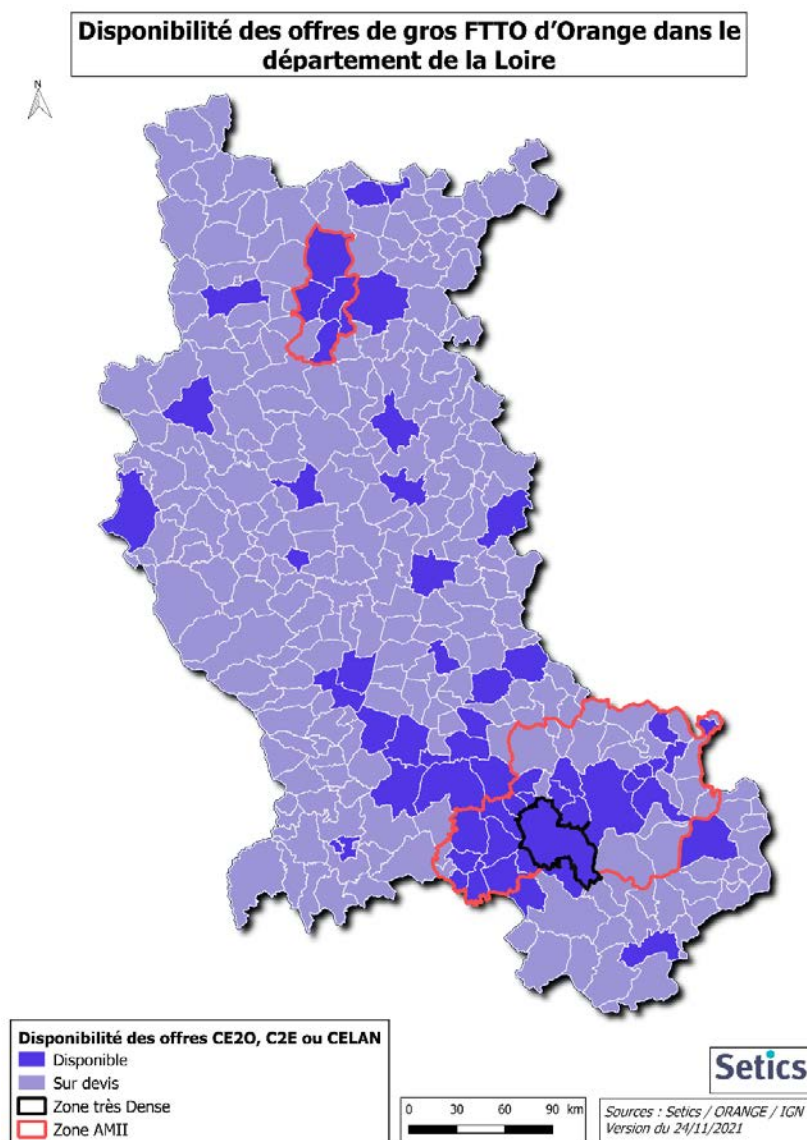
- Bande Passante (FTTO et FTTE) ;
- Fibre Noire (FON) ;
- DSL ;
- Hébergement ;

A la fin de l'année 2020, la DSP comptait environ : 1 900 clients fibre, 1 400 clients DSL entreprise et 14 800 abonnés DSL grand public.

Le déploiement des services FTTH via le RIP THD42 devrait continuer à concurrencer l'activité DSL grand public. Les catalogues des deux réseaux évoluent en cohérence notamment sur l'offre des services professionnels sur le bas de marché des entreprises. Ces perspectives constituent un fort enjeu pour l'évolution de LOTIM vers, entre autres, un positionnement renforcé sur les offres de services entreprise premium.

Les offres de gros Orange (CE2O, C2E ou CELAN)

Figure 26 : Disponibilité des offres de gros proposées par Orange (CE2O, C2E ou CELAN)



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Orange au 1er février 2021

Les offres de gros FTTO proposées par Orange sont disponibles dans 58 communes de la Loire.

1.3.2. Les réseaux fibre grand public

Zonages

Le département de la Loire est divisé en 3 zones d'intervention :

- La Zone Très Dense caractérisée par la Ville de Saint-Etienne ;
- La Zone AMII composée de 43 communes de Saint-Etienne Métropole et de 6 communes de Roannais Agglomération (anciennement Grand-Roanne)¹⁸ ;
- Le Zone d'Intervention Publique composée de l'ensemble des communes restantes de la Loire soit 274 communes.

Figure 27 : Nombre de prise par zone d'intervention¹⁹.

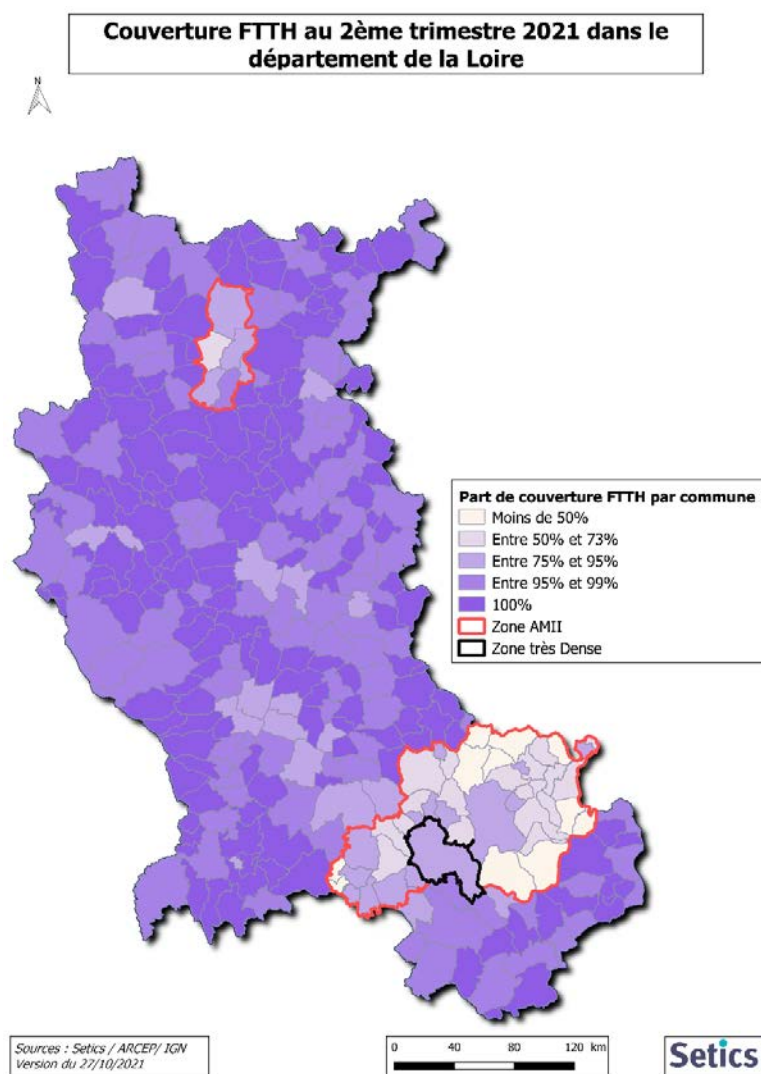
| | Nombre de communes | Nombre de prises | Investisseurs |
|-------------------------------------|--------------------|------------------|---------------------------------------------------|
| Zone Très Dense | 1 | 118 229 | Orange |
| Zone AMII | 49 | 172 113 | Orange (co-invest sur certaines communes par SFR) |
| Zone d'Intervention Publique | 274 | 190 370 | Collectivités locales |
| Total | 324 | 480 712 | |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep Observatoire Très-Haut-Débit T2 2021

¹⁸ Périmètres bâtis sur la base des périmètres intercommunaux en 2011

¹⁹ Source : Arcep – Observatoire Très-Haut-Débit T2 2021

Figure 28 : Taux de couverture FTTH au 30 juin 2021



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep Observatoire Très-Haut-Débit T2 2021

Figure 29 : Nombre de prise par zone d'intervention²⁰.

| | Nombre de prises | Nombre de prises raccordables | Taux de couverture |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------------|--------------------|
| Zone Très Dense | 118 229 | 95 292 | 81% |
| Zone AMII | 172 113 | 132 780 | 77% |
| Zone d'Intervention Publique | 190 370 | 186 549 | 98% |
| Total | 480 712 | 414 621 | 86% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep Observatoire Très-Haut-Débit T2 2021

Au 31 juin 2021, le taux de couverture FTTH dans le département de la Loire est de 86%. Ce niveau d'éligibilité est néanmoins contrasté entre la Zone d'Intervention Publique où les opérations de déploiements sont quasi-terminées et les zones soumises aux investissements des opérateurs où le niveau de couverture est en retrait.

²⁰ Source : Arcep – Observatoire Très-Haut-Débit T2 2021

Figure 30 : Comparaison des taux de couverture avec des départements similaires et la moyenne française

| Taux de couverture | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|------------------------------|-------|----------|------|-----------|--------|
| Zone Très Dense | 81% | 0% | 0% | 0% | 86% |
| Zone AMII / AMEL | 77% | 82% | 68% | 83% | 78% |
| Zone d'Intervention Publique | 98% | 7% | 56% | 73% | 55% |
| Total | 86% | 41% | 57% | 78% | 65% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep Observatoire Très-Haut-Débit T2 2021

Avec 86%, la Loire se situe de près de 20 points au-dessus de la moyenne française. Au 30 juin 2021, il figure en 10^e position des départements les mieux couverts.

Réseau des opérateurs en Zones Très Dense et AMII

En Zone Très Dense et en Zone AMII, Orange s’est engagé à déployer la fibre dans les 50 communes. Une Convention de partenariat a été cosignée le 18 juillet 2017 entre Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire, Orange et l’État. Un suivi semestriel est organisé entre les parties.

Aucun engagement de ce type n’a été signé concernant les 6 communes de l’ex-Grand Roanne. Des réunions sont toutefois organisées tous les 6 mois. Si elles ont été stoppées quelques mois, elles reprennent dès février 2022 pour suivre le dispositif.

La fin des déploiements en ZTD et en Zone AMII est prévue pour 2022.

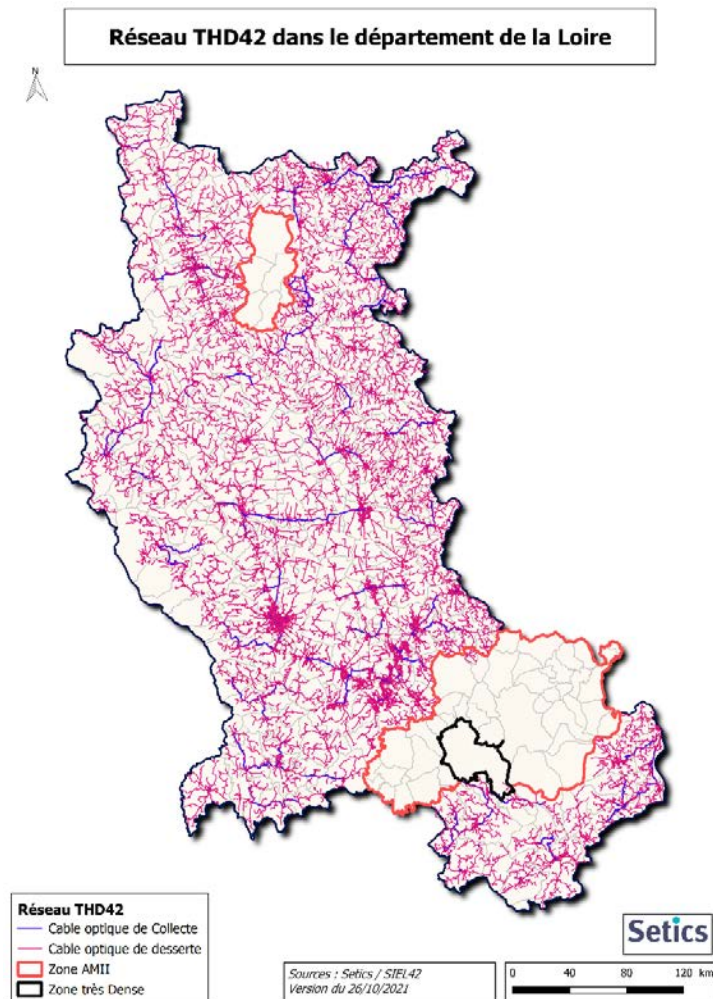
Réseau THD 42

A la suite du Schéma Directeur d’Aménagement Numérique rédigé en 2013, le Département de la Loire a acté la mise en œuvre du projet de réseau FTTH. Porté par le Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire-Territoire d’Energie (SIEL-TE) avec le soutien des EPCI du territoire, le programme THD 42 a été lancé en 2012 dans le but de délivrer un service FTTH à tous les ligériens en complément des investissements des opérateurs sur la zone conventionnée (ZTD / AMII).

Le SIEL a assuré la maîtrise d’ouvrage des déploiements. La société AXIONE a été retenue pour réaliser les opérations d’exploitation technique et commerciale dans le cadre d’une Délégation de Service Public de type affermage d’une durée de 15 ans. AXIONE a créé la société THD42 Exploitation dédiée à l’exécution du contrat. La fin de la DSP est prévue le 31 décembre 2031.

La commercialisation du réseau a débuté en janvier 2016 avec l’ouverture commerciale du premier Point de Mutualisation (PM) pilote situé sur la commune de Bonson.

Figure 31 : Cartographie du réseau THD42



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données THD42

Les déploiements se sont poursuivis jusqu'à fin décembre date à laquelle l'ensemble du réseau a été réceptionné. Au 30 juin 2021, il demeure encore quelques prises à finaliser en raison de certaines opérations de densification à opérer ou des retards enregistrés sur l'obtention de permissions (convention d'immeuble).

En 2021, THD42 propose les services suivants :

- FTTH (passif et actif) ;
- Fibre Noire (FON) ;
- Hébergement ;

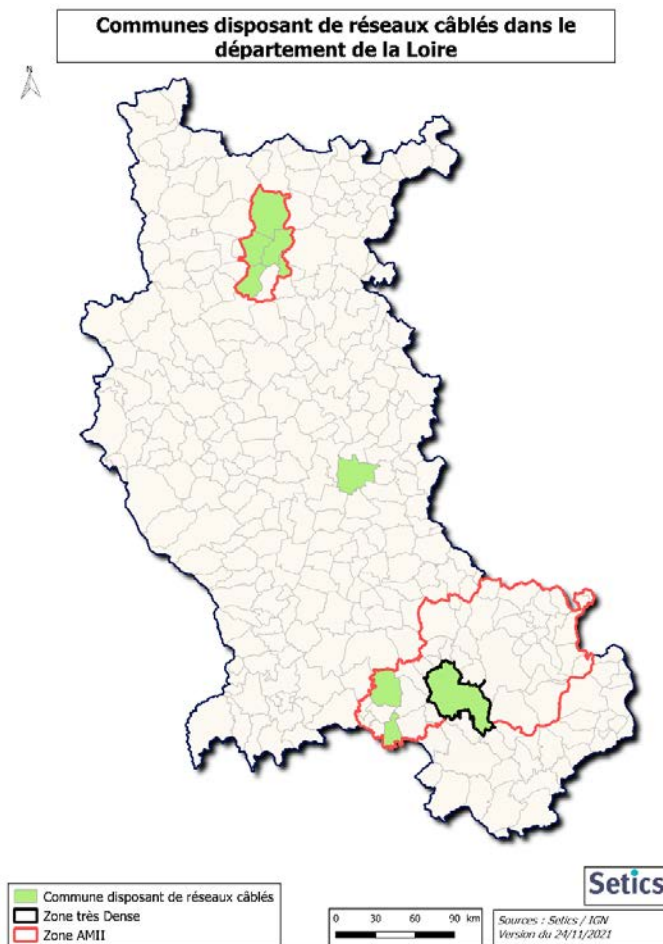
A la fin de l'année 2020, la DSP comptait 179 PM et 184 000 prises ouverts commercialement. 12 opérateurs FTTH sont présents sur le réseau. Le taux de pénétration commerciale était de 37%.

Réseaux des autres opérateurs

Free a déployé des infrastructures dans la ville de Saint Etienne. Bouygues Télécom et Koesio disposent également de réseaux en propre. SFR propose ses offres fibre en FTTB/FTTLA aux habitants en

modernisant le réseau câblé initialement déployé par Numéricable dans les communes suivantes : Feurs, Firminy, Mably, Riorges, Villerest, St Etienne, Roanne et Le Coteau.

Figure 32 : Communes disposant de réseaux câblés



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur information SFR

Statut de « zone fibrée »

Figure 33 : Communes avec le statut de « zone fibrée »

| Communes avec le statut de "zone fibrée" | | | |
|------------------------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| Ambierle | Lentigny | Saint Georges de Baroilles | Saint-Haon-le-Vieux |
| Arcon | Les Noës | Saint Germain Laval | Saint-Jean-Saint-Mauricesur-Loire |
| Bully | Les Salles | Saint Julien d'Oddes | Saint-Léger-sur-Roanne |
| Champoly | Lure | Saint Just en Chevalet | Saint-Martin-d'Estréaux |
| Changy | Montagny | Saint Marcel d'Urfe | Saint-Rirand |
| Chausseterre | Noailly | Saint Martin La Sauvete | Saint-Romain-la-Motte |
| Cherier | Nollieux | Saint Polgues | Saint-Vincent-de-Boisset |
| Combre | Notre-Dame-de-Boisset | Saint Priest La Prugne | Souternon |
| Coutouvre | Ouches | Saint Romain d'Urfe | Urbise |
| Cremeaux | Parigny | Saint-Alban-les-Eaux | Vezelin sur Loire |
| Grezolles | Perreux | Saint-André-d'Apchon | Villemontais |
| Jure | Pommiers | Saint-Bonnet-des-Quarts | Vivans |
| La Pacaudière | Pouilly-les-Nonains | Saint-Forgeux-Lespinasse | |
| La Tuilière | Renaison | Saint-Germain-Lespinasse | |
| Le Crozet | Sail-les-Bains | Saint-Haon-le-Châtel | |

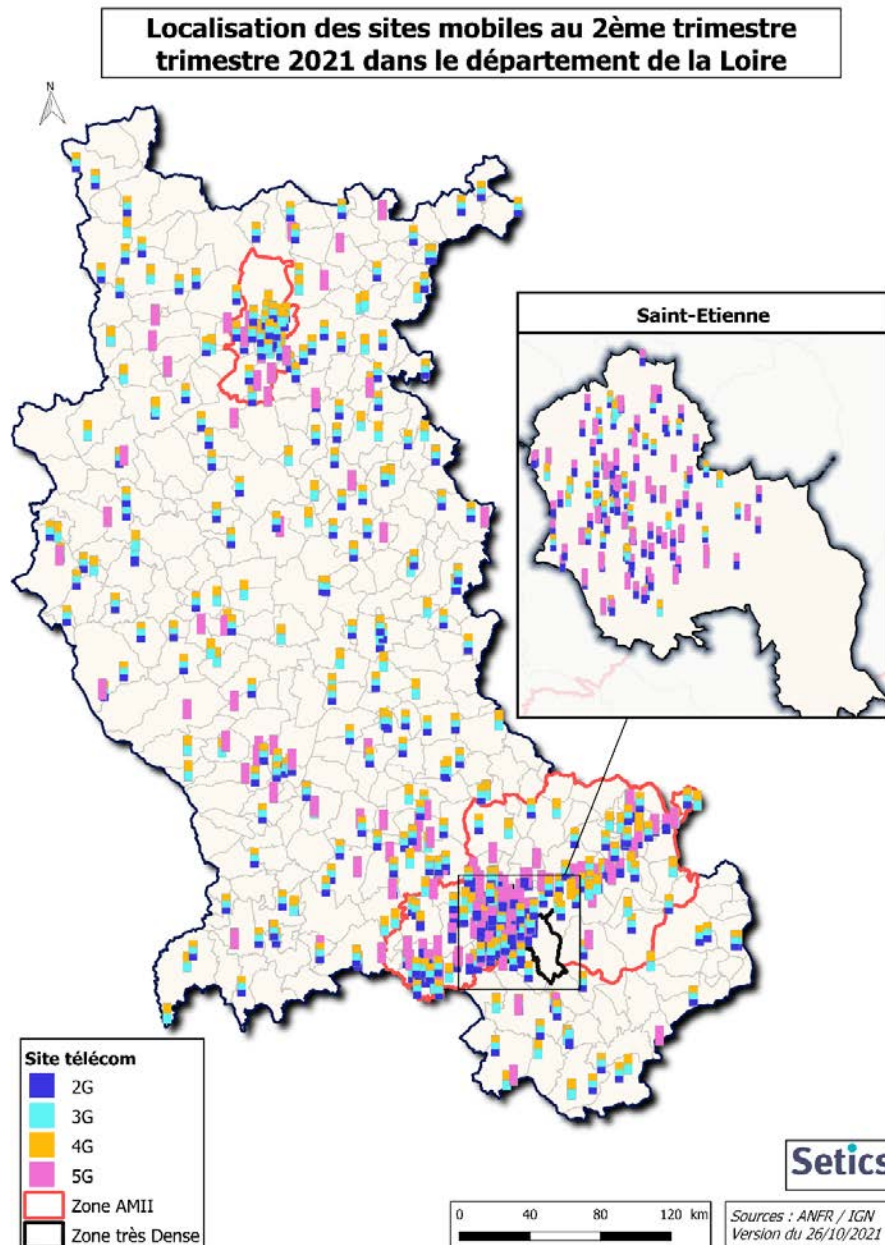
Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep

En décembre 2020, l'Arcep a attribué à 2 EPCI de la Loire (soit 23 communes) le statut de "zone fibrée". Le 15 juin 2021, 34 communes supplémentaires ont également obtenu ce statut. Au total, 20% des communes disposant de ce statut en France sont localisées dans la Loire.

1.3.3. Les réseaux mobiles

Qualité de services proposée

Figure 34 : Localisation des sites mobiles par niveau de services



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep

Figure 35 : Nombre de sites mobiles par niveau de services

| Couverture mobile | 3G | 4G | 5G |
|--------------------------------|-------|-------|-------|
| Nombre de points hauts équipés | 1 013 | 1 005 | 229 |
| % de points hauts équipés | 99,7% | 98,9% | 22,5% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep

Le département de la Loire dénombre 1 016 points hauts mobiles sur son territoire. 98,9% des points hauts sont au 30 juin 2021 équipés en matériel 4G. Près d'un quart sont également pourvus en équipement 5G.

Figure 36 : Comparaison des taux de couverture 4G avec des départements similaires et la moyenne française

| 4G | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|-------------------------------------------------|-------|----------|------|-----------|--------|
| Surface 4G couverte par au moins 1 opérateur | 99% | >99% | 98% | 97% | 97% |
| Population 4G couverte par au moins 1 opérateur | >99% | >99% | >99% | >99% | >99% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep

Au 30 juin 2021, le déploiement de la 4G sur le territoire ligérien est au-dessus de la moyenne française. Le Département de la Loire bénéficie de la présence d'au moins 1 opérateur). En dehors de quelques zones, le pourcentage de population couverte est quasi-optimal.

New Deal Mobile

Depuis la mise en place d'un dispositif New Deal Mobile en 2018, 33 communes ont été sélectionnées dans la Loire par le biais de 3 vagues successives.

Figure 37 : Récapitulatif des communes retenues dans le cadre du New Deal

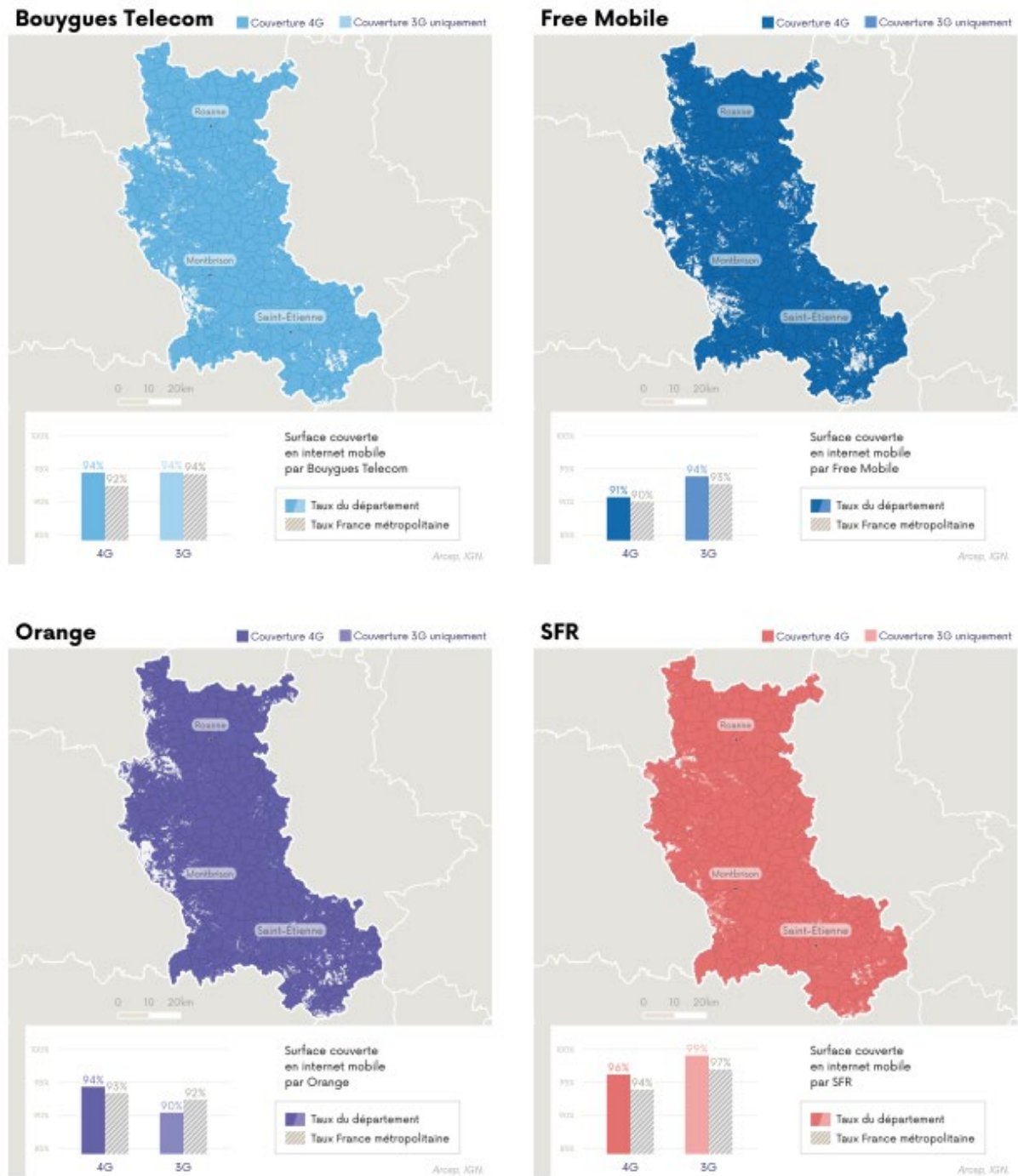
| New Deal | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Communes retenues | <ul style="list-style-type: none"> - ST THURIN (fusion avec ST JULIEN LA VETRE devenu VETRE SUR ANZON) - ST JULIEN LA VETRE (fusion avec ST THURIN devenu VETRE SUR ANZON) - ST LAURENT ROCHEFORT - LERIGNEUX - ST DIDIER SUR ROCHEFORT - ECOCHE - CHERIER (2 sites) - CHERIER - CREMEAUX - LA GRESLE - LE CHAMBON FEUGEROLLLES - SAIL-SOUS-COUZAN | <ul style="list-style-type: none"> - ESSERTINES EN DONZY - CHAMPDIEU - ROZIER COTES D'AUREC - BELLEROCHÉ - SAINT GERMAIN LA MONTAGNE - PLANFOY - JARNOSSE - LA TOUR EN JAREZ - VALEILLE - APINAC | <ul style="list-style-type: none"> - LURE - PALOGNEUX - ST PRIEST LA PRUGNE - CHAUSSETERRE - VALFLEURY - CEZAY - MONTVERDUN - VERRIERES EN FOREZ - MARGERIE CHANTAGRET - SAINT JEAN SOLEYMIEUX - SAIL LES BAINS - URBISE - LA-VALLA-EN-GIER | <ul style="list-style-type: none"> - LA-VALLA-EN-GIER - ST-JUST-EN-BAS - ST-CHAMOND - TARENTEISE - VIVANS - PANISSIERES - MORNAND-EN-FOREZ |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur informations Département et Préfecture de la Loire

La dernière réunion de l'équipe projet en date du 12 octobre 2021, a acté la sélection de 7 nouvelles communes pour l'installation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile au titre de la dotation 2022 : La Valla-en-Gier, St-Just-en-Bas, St Chamond, Tarentaise, Vivans, Panissières et Mornand-en-Forez.

Couverture par opérateurs

Figure 38 : Couverture mobile par opérateur



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep

Avec 96% du territoire, l'opérateur SFR est celui qui dispose de la meilleure couverture mobile 4G dans la Loire. Il devance respectivement Orange et Bouygues Télécom (tous les deux à 94%) puis Free (91%)

5G

La commercialisation des services 5G a démarré à partir du 15 décembre 2020. Au 30 juin 2021, 229 sites soit 22,5% des points hauts du département sont équipés en 5G.

Figure 39 : Nombre et % de sites par bande de fréquence utilisée

| 5G | 700 MHz | 2 100 MHz | 3 500 MHz |
|---------------------------|---------|-----------|-----------|
| Nombre de sites équipés | 144 | 103 | 106 |
| % de points hauts équipés | 62,9% | 45,0% | 46,3% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep

Parmi eux, 126 sites émettent soit les bandes de 2,1GHz et/ou 3,5GHz, soit 55% du parc total fournissant des services 5G. La bande de fréquence 700MHz qui offre de moins bons débits est exclusivement utilisées par Free.

Figure 40 : Comparaison des déploiements 5G avec des départements similaires et la moyenne française

| 5G | Loire | Morbihan | Gard | Haut-Rhin | France |
|---------------------------|-------|----------|------|-----------|--------|
| Nombre de sites équipés | 229 | 107 | 104 | 114 | 12 882 |
| % de points hauts équipés | 22,5% | 11,8% | 9,2% | 15,5% | 14,2% |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz sur données Arcep

Au 30 juin 2021, la Loire est à l'avance en matière de déploiement de la 5G avec 22,5% de ces points équipés contre 14,2% en moyenne en France.

1.3.4. Les réseaux très bas débit

Le réseau ROC42

En 2019, le SIEL a lancé le projet ROC42 dont l'objectif est de déployer une infrastructure de réseau LoRA dédiée aux objets connectés. Cette architecture doit servir d'épine dorsale à la mise en place de projets « smart » dans le territoire.

Le SIEL a confié aux entreprises lyonnaises Serfim et Requea, la conception, la mise en œuvre et la maintenance de ce réseau à la suite d'une procédure de dialogue compétitif.

L'objectif est de déployer 400 sites. En 2021, environ 70 sites ont été installés. Une quinzaine d'expérimentations est en cours sur différentes thématiques d'actions (vidéosurveillance, supervision énergétique de bâtiments, gestion des déchets, contrôle des réseaux d'eau, suivi de la croissance des arbres, gestion du stationnement, suivi de la qualité de l'air...).

Le bilan des expérimentations sera réalisé en 2022. Les conclusions pourraient aboutir à la commercialisation d'un service. Plusieurs chantiers devront être également menés sur la maîtrise des données par exemple.

Les autres réseaux

Face à la difficulté de disposer des informations relatives à la couverture des réseaux très-bas débit par les différents opérateurs, nous avons utilisé les résultats de l'étude menée par la Banque des Territoire en 2019 sur les « Réseaux IoT en zone peu dense ». Un focus a été réalisé sur l'état de la couverture dans le département de la Loire.

Figure 41 : Cartes et pourcentages de la couverture des technologies SigFox, LoRa opéré SF12, NB-IoT et LTE-M en 2019 selon l'étude de la Banque des Territoires sur les « Réseaux IoT en zone peu dense »²¹

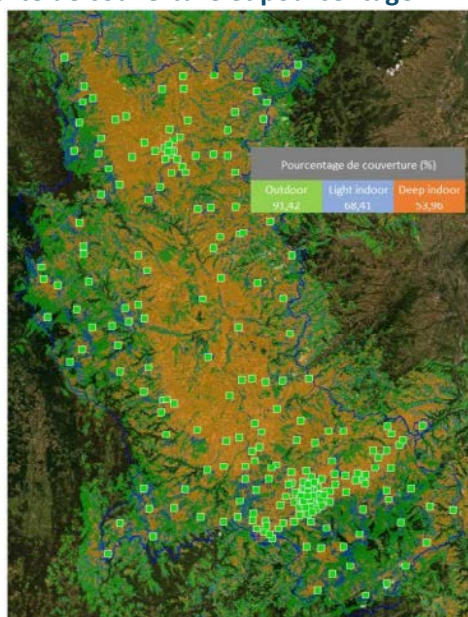
Carte de couverture et pourcentage SigFox



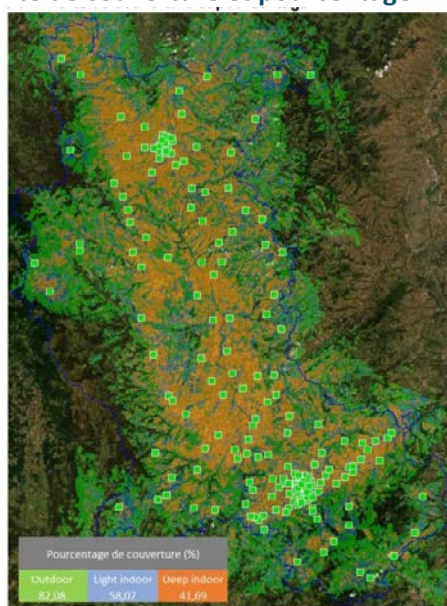
Carte de couverture et pourcentage LoRa opéré SF12



Carte de couverture et pourcentage NB-IoT



Carte de couverture et pourcentage LTE-M



Source : Etude « Réseaux IoT en zone peu dense » - Banque des Territoires - 2019²²

SigFox commercialise un système de connexion utilisant des signaux de fréquence radio ultra-rapide et de longues portées, appelé bande ultra étroite (UNB = Ultra Narrow Band). La technologie mobilise des bandes de fréquence libre de droit (868 MHz en Europe). Dans la Loire, la couverture SigFox est assez large (66% en outdoor). Cependant, elle ne couvre pas totalement l'ensemble du territoire en

²¹ Les cartes ont été réalisées à partir de sites radio différents en fonction des réseaux. D'autres technologies sont par ailleurs étudiées : Wize, LoRa privatif et LTE

²² https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2021-01/20201109_LesReseauxIOTenZonePeuDense_Vdef_comm.pdf

raison de la présence de zones blanches de couverture. Par ailleurs, la couverture en service « light » et « deep » indoor reste inférieure à 50 %.

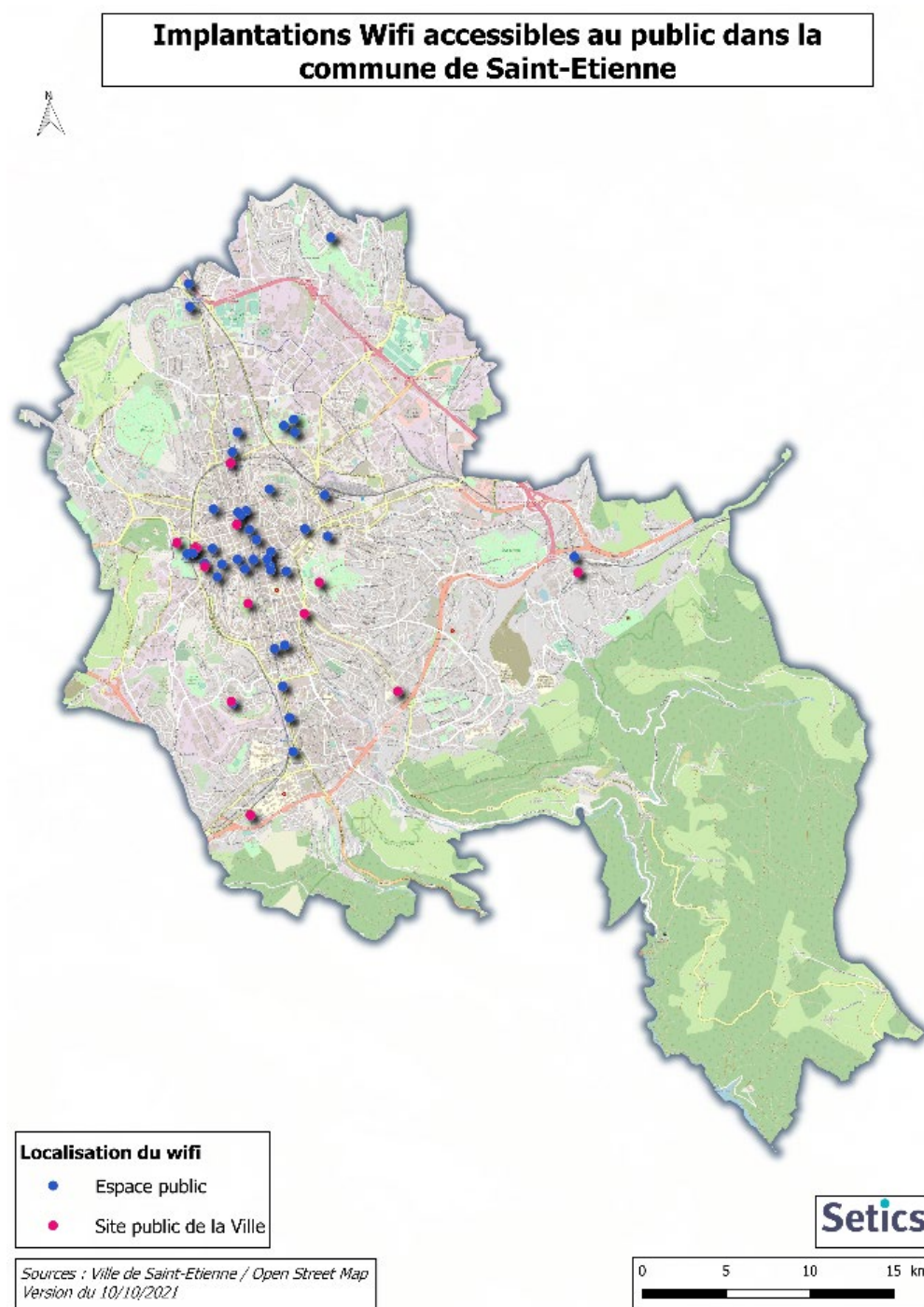
La couverture LoRa en opéré (LoRaWAN public) est représentative des services commercialisés par Orange et Bouygues Télécom. LoRaWAN (Long Range Radio Wide Area Network), est un protocole réseau bas débit et longue portée basé sur la technologie radio (modulation) LoRa. Ce protocole standard et ouvert, promu par la LoRa Alliance depuis 2015 opère dans les bandes de fréquences ISM (autour de 868 MHz pour l'Europe) et utilise une modulation à étalement de spectre. La couverture en outdoor est satisfaisante sur l'ensemble du département (93%).

L'opérateur SFR commercialise un service d'objets connectés en requérant à la technologie NB-IoT (Narrow Band-IoT) qui mobilise son réseau mobile GSM via la bande de fréquence 200 KHz. Le taux de transfert des informations étant bas, le NB-IoT s'adapte à un grand nombre d'appareils fixes qui nécessitent un faible volume de données. La couverture en service NB-IoT est accessible sur 91% du territoire.

Le LTE-M est une extension du réseau 4G / LTE et mobilise le réseau IoT cellulaire. Elle intègre le protocole CAT-M1 qui permet d'améliorer l'accessibilité de tous les objets connectés. Le LTE-M optimise la consommation énergétique de ces objets grâce à la mise en veille (Power Saving Mode). C'est une solution sécurisée puisqu'elle utilise l'authentification des cartes SIM. Chaque opérateur utilise une bande de fréquence dédiée. Tous comme les smartphones, les objets connectés profitent d'un débit important, d'une faible latence et du roaming (itinérance des données). Bouygues Télécom et Orange commercialisent ce service. Cette technologie sera à terme intégrée directement à la 5G. Dans la Loire, la couverture outdoor est satisfaisante (82%), mais la couverture « deep indoor » reste elle, assez limitée (58% en light indoor et 42% en deep indoor).

1.3.5. Les réseaux Wifi publics

Figure 42 : Cartes de la localisation des sites WiFi à Saint Etienne



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz

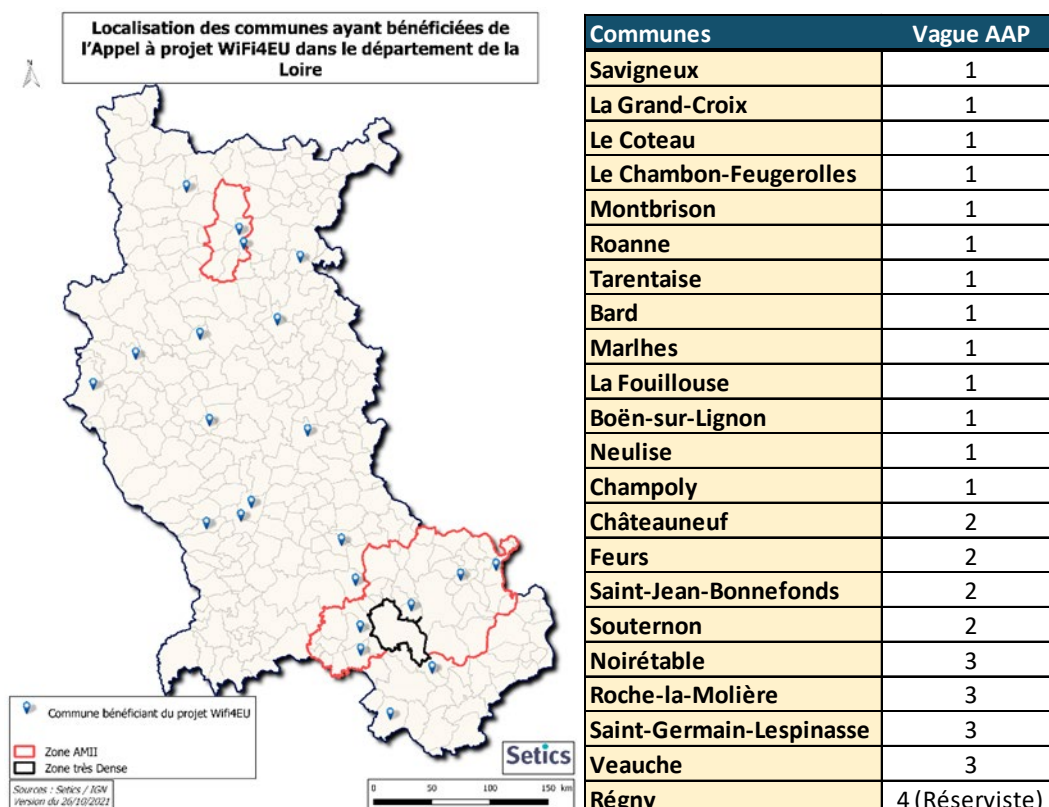
Plusieurs collectivités ont initié des projets de Wi-Fi publics dans la Loire. Saint-Etienne Métropole a installé une cinquantaine de hots spots autour des places du centre-ville de Saint-Etienne.

Sur le territoire de Loire Forez Agglomération plusieurs communes ont déployé ou sont en cours d'installation de réseaux de Wi-Fi public : Boën-sur-Lignon, Montbrison, Sury-le-Comtal et Savigneux. Les hotspots ont été déployés à partir des mairies. L'exploitation des réseaux est directement portée

soit par le SI intercommunal soit externalisé à un prestataire spécialisé. L'Office du Tourisme intercommunal de Loire Forez a également déployé un réseau de 8 sites : BIT d'Usson-en-Forez, BIT de Noirétable, BIT de Saint-Just Saint Rambert, BIT de Chalmazel, BIT de Saint-Bonnet-le-Château, Point infos touristiques de la station de ski de Chalmazel, BIT de Boën-sur-Lignon et BIT de Montbrison.

Sur le territoire de Roannais Agglomération, un test est en cours sur les bords de Loire sur la base d'un réseau installé et exploité par une société externe.

Figure 43 : Carte des communes ayant bénéficié de l'appel à projet WiFi4EU

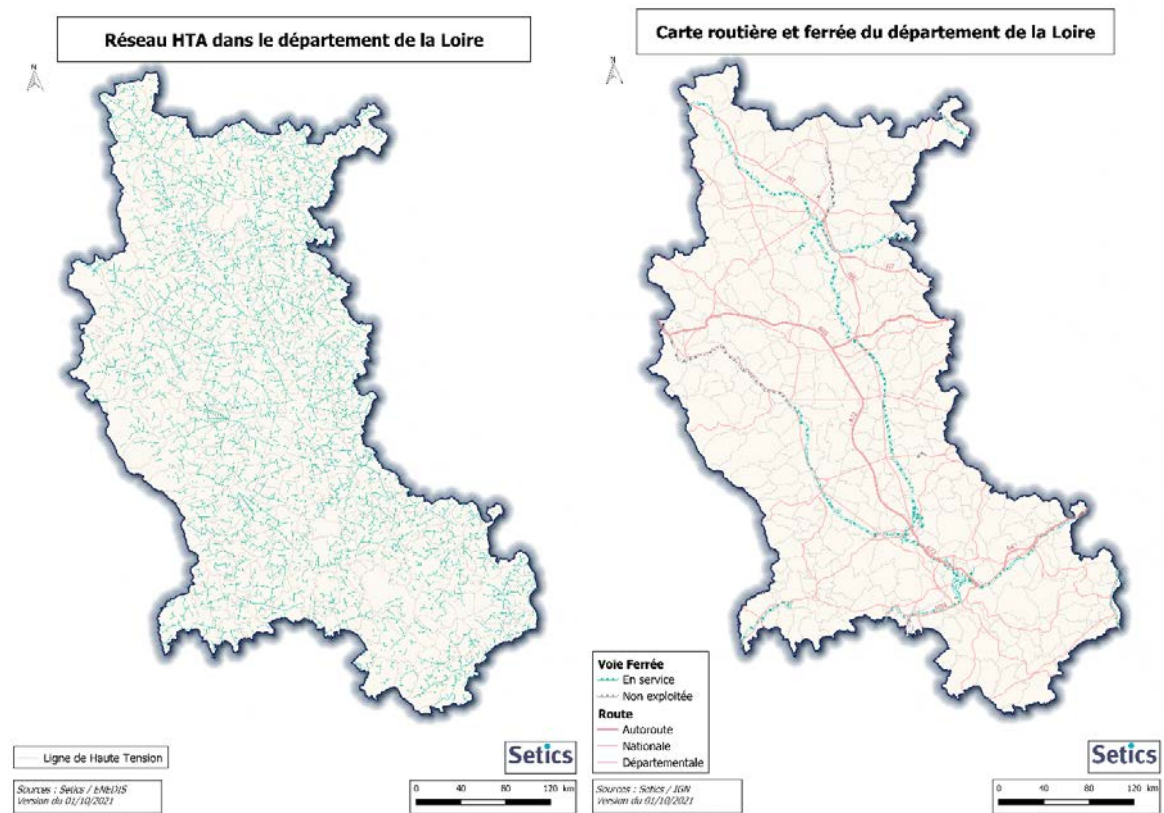


Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz

22 communes ligériennes ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets européen WiFi4EU lors des 4 éditions qui se sont succédées depuis novembre 2018.

1.3.6. Les réseaux mobilisables

Figure 44 : Cartes des réseaux HTA, routiers et ferrés dans le Département



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz

Le département de la Loire bénéficie de la présence de réseaux HTA (Haute Tension), routiers et ferroviaires mobilisables pour le déploiement des infrastructures de télécommunication.

1.4. Diagnostic des services et usages

L'engagement du Département de la Loire sur le développement des services et usages numériques fait preuve, à l'instar du déploiement du très haut débit, d'une réelle précocité à l'échelle du territoire national. En 2015, lors de la révision du SDTAN, le Département fait le choix d'y associer un volet dédié aux services et usages numériques (SUN). Le SDTAN 2.0 est ainsi l'un des premiers schémas directeurs des services et usages numériques au niveau national.

Le diagnostic réalisé à l'époque mettait déjà en évidence les forces de l'écosystème ligérien, toujours prégnantes aujourd'hui : une volonté politique départementale et locale forte, le dynamisme des acteurs territoriaux (Zoomacom, filière numérique ...) et l'avancement de l'aménagement numérique du territoire. Il pointait également certaines faiblesses toujours actuelles comme le déficit d'appropriation des enjeux du numérique par les territoires ligériens, le manque de connaissance des acteurs de l'écosystème numérique départemental et des actions de chacune de ses parties prenantes (publiques et privées) ainsi qu'une gouvernance éclatée entre plusieurs têtes de réseau donc peu coordonnée. L'élaboration de cette stratégie des usages numériques s'était appuyée sur une large concertation qui avait permis d'orienter la stratégie départementale autour de quatre axes :

- Favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale de tous les ligériens
- Faciliter les démarches administratives et proposer de nouveaux services publics
- Rendre l'éducation, la culture et les loisirs accessibles à tous
- Redynamiser l'écosystème économique local.

Dans le cadre de cette première feuille de route départementale sur les services et les usages numériques, le Département a mis en place un dispositif d'accompagnement des collectivités et des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), avec l'appel à partenariat « Loire Connect ». Il permet au CD42 de soutenir, par une ingénierie technique et financière, les projets numériques des collectivités au profit d'une simplification des démarches en ligne pour les citoyens, du développement des lieux de médiation numérique ou porteurs d'une réelle dimension innovante (objets connectés, data, attractivité ...). Les cinq éditions de l'appel à partenariat (2017-2021) ont ainsi permis à 51 projets d'être accompagnés (*cf. figures n°47 et 48*).

Cette révision 3.0 du volet Services et usages numériques s'inscrit dans la continuité et l'approfondissement de la précédente feuille de route. Elle a pour objectif de faire le lien avec la politique départementale de transition numérique « Loire Connect » engagée depuis 2019 par l'identification des leviers nécessaires à sa mise en œuvre en territoire et, le cas échéant, mettre en évidence d'autres besoins à prendre en compte. Au regard de l'évolution des enjeux numériques pour les territoires et plus spécifiquement ceux propres au Département liés à son avancement en matière d'infrastructures, les ambitions de cette feuille de route sont ainsi renouvelées :

- 1. Valoriser et généraliser les projets AAP Service usage et numérique (SUN), trouver les nouvelles modalités de l'innovation numérique**
- 2. Initier une politique de la donnée territoriale, en lien avec le développement de l'internet des objets**
- 3. Développer le « IT for Green » (contribution positive à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre)**

1.4.1. Un territoire marqué par d'importantes disparités

Le CD42, premier partenaire des collectivités ligériennes sur ses champs de compétences

Le Département a pris en charge de **nombreux projets en lien avec les services et usages numériques** dans le cadre de ses compétences. Si le Département se montre mature en matière d'e-éducation pour laquelle un large panel de projets a été déployé et l'équipement des collèges en matériel informatique finalisé, des axes d'approfondissement se révèlent nécessaires en matière d'e-santé et d'accompagnement des seniors à l'autonomie.

Toutefois, si la question de la maturité numérique du Département et ses ambitions ne sont plus à questionner, **qu'en est-il de son ancrage auprès des collectivités territoriales ? Quelle doit-être sa stratégie de développement à venir ?**

Figure 45 : Chantiers réalisés ou en cours de réalisation par le CD42

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Solidarités sociales | Ecrivain numérique social Partenariats pour offrir des formations professionnelles aux ligériens autour du numérique |
| Aménagement du territoire | Open Data |
| Education et jeunesse | Cyber collège (espace numérique de travail) Equipement des salles de classe |
| Culture | Médiathèque numérique : contenus média et autoformations en ligne |
| Environnement, eau et agriculture | Soutien ou partenariat avec des start-ups engagées pour la transition numérique |
| Routes, transports et mobilités | <input checked="" type="checkbox"/> Capteurs et webcams sur les infrastructures routières pour la viabilité hivernale <input checked="" type="checkbox"/> Open Data |

Source : ON-X

L'AAP SUN de Loire Connect, principal levier d'accompagnement du CD42 des collectivités ligériennes pour leur transformation numérique

Depuis **2017**, les éditions successives de l'appel à partenariat « Loire Connect » (AAP SUN) témoignent de la prise en compte croissante de ces thématiques par les collectivités ligériennes et notamment les plus petites. En 2021, le Département a lancé la cinquième édition de son AAP SUN afin de soutenir des projets locaux qui s'inscrivent pleinement dans une politique ou compétence départementale forte. Douze projets ont ainsi été retenus à l'issue de cette cinquième vague, relevant soit d'un projet de médiation numérique, soit d'une solution d'e-administration.

Figure 46 : Lauréats par appel à projets

| Edition 2017 | Edition 2018 | Edition 2019 | Edition 2020 | Edition 2021 |
|------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| 9 projets | 10 projets | 12 projets | 8 projets | 12 projets |

Source : CD42

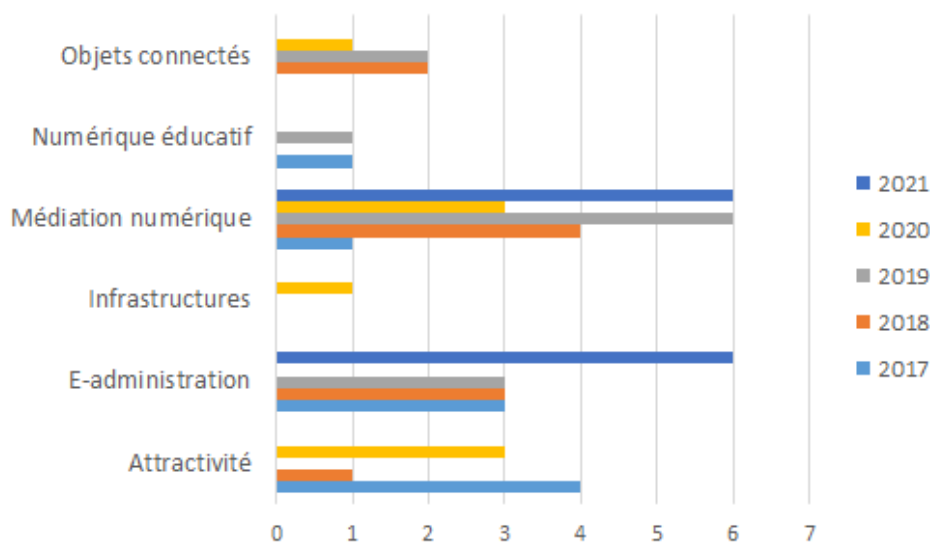
Une appropriation grandissante des SUN par les plus petites collectivités ligériennes

Des projets innovants ont été portés dès les premières éditions des appels à partenariat « Loire Connect » par les grandes collectivités ligériennes (Saint-Etienne Métropole, Roannais Agglomération, Loire Forez Agglomération). Les dernières éditions sont marquées par des projets moins innovants mais portés par des communes plus modestes. Par exemple, sur l'édition 2020 le seul projet « objet connecté » visant à développer l'éclairage public est porté par le SIEL. Les projets d'e-tourisme en revanche sont plébiscités avec trois projets sur huit concernant des applications de visite ou parcours en réalité virtuelle et/ou 3D.

Reconstruction numérique 3D du forum gallo-romain de Feurs

Le projet vise à créer un modèle numérique 3D représentant le forum et son environnement, accompagné d'un film vidéo comportant des scènes en 3D. Cette modélisation permettra au public de revivre de l'intérieur la vie antique de la première ville fondée dans le département. L'ouverture au public est prévue en janvier 2022.

Figure 48 : Répartition des projets AAP SUN par thématique entre 2017 et 2020



Source : Données Département de la Loire, 2021 – ON-X

Pour les communes, le recours à l'appel à partenariat apparaît comme un réel levier technique et financier pour engager des projets relatifs aux SUN et compenser ainsi les disparités de compétences et de moyens qui les éloignent. En effet, par leurs compétences en matière d'espace public, de mobilités douces, de rénovation énergétique, les petites villes jouent un rôle de premier ordre pour répondre aux enjeux des services et usages du numérique.

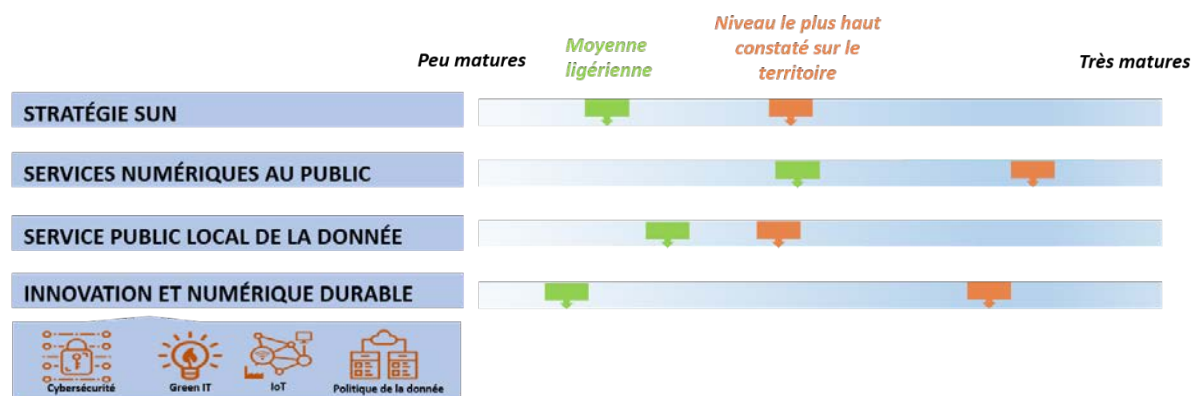
Des écarts persistants entre les collectivités en matière de SUN

Les entretiens avec les collectivités et les acteurs du territoire œuvrant en matière de services et usages numériques ont montré une disparité du niveau de maturité des communes en fonction des sujets

abordés. Le diagnostic a exploré les quatre items suivants afin de couvrir toutes les réalités du numérique au cœur du service public et de l'administration :

- **Stratégie SUN** : cet item mesure le niveau de prise de conscience globale et d'acculturation des acteurs du territoire ligérien aux sujets « SUN ».
- **Services numériques au public** : l'étendue, la performance et la pertinence des services numériques observés sur le territoire ont été perçus tout au long du diagnostic.
- **Service public local de la donnée** : le diagnostic mesure l'engagement dans la mise en œuvre d'un service local basé sur une politique de la donnée prenant en compte l'ensemble de sa chaîne de valeur.
- **Innovation et numérique durable** : l'innovation et la durabilité sont au cœur des réflexions départementales de ces dernières années. Le diagnostic traduit leur niveau de prise en compte transversale au sein des politiques locales.

Figure 49 : Qualification du niveau de maturité numérique des collectivités ligériennes



Source : ON-X

Comment expliquer cette différence de maturité entre les collectivités ?

Des facteurs « extérieurs » aux collectivités renforcent les disparités d'avancée en matière de SUN :

- **Des collectivités « locomotives »** se montrent avancées en matière de transformation numérique : Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, Roannais Agglomération, Loire Forez Agglomération, Boën ... Elles ont été accompagnées par le Département dans le cadre de l'APP SUN dès ses premières éditions sur des projets innovants.
- Malgré ces « locomotives », une **complexité de coordination, de partage d'expérience et de communication** persiste entre les collectivités qui entreprennent des projets numériques et celles moins avancées.
- L'intercommunalité apporte de l'ingénierie technique et financière. Cependant, certaines communes ligériennes regrettent le manque de souplesse de son fonctionnement qui ne permet pas de valoriser l'expérimentation à l'échelle locale.

Des facteurs « internes » interviennent également :

- Le territoire est composé d'une **majorité de petites communes** dites « rurales » (279 communes de moins de 2 000 habitants sur 327 communes), peu dimensionnées pour entreprendre de manière visible et innovante en matière de numérique.
- Le **déficit d'ingénierie technique** en matière de numérique est un frein pour arbitrer la passation de marchés d'envergure ou pousser la collectivité vers l'innovation. Seule la moitié des collectivités

interrogées témoignent avoir recruté un(e) chargé(e) de mission numérique transversal(e) et/ou avoir recours à une structure externe d'accompagnement. Ces collectivités semblent plus promptes à développer des services dématérialisés.

- De même, un **déficit d'ingénierie financière** peut être constaté sur des investissements qui doivent être sécurisés.
- L'acculturation des élus et décideurs n'est pas toujours développée sur l'éventail des opportunités que peuvent apporter les technologies numériques pour leurs collectivités et leurs administrés. Il existe également un décalage exprimé entre la prise de conscience des équipes techniques et la saisie des enjeux par les élus.

L'acculturation des élus au niveau national ...

L'étude réalisée en juin 2021 par l'Observatoire Data Publica analyse la place accordée au numérique par 100 grandes villes et 100 grandes intercommunalités françaises. Elle révèle une réelle avancée dans la prise en compte politique des services et usages numériques puisque 95 des 100 plus grandes communes et 86 des 100 plus grand EPCI ont confié une délégation intégrant le numérique à un(e) élu(e). Toutefois, le choix du niveau de délégation (maire-adjoint ou vice-président, conseiller délégué ou simple conseiller en charge du sujet) témoigne de l'importance attribuée au sujet. Dans 56 % des cas, il revient à un adjoint, dans 7 % à un élu délégué mais dans 37 % des communes dotées d'une délégation, à un simple conseiller faisant ainsi apparaître que le sujet reste mineur dans la hiérarchie des priorités municipales. Les intercommunalités semblent accorder plus d'attention au sujet puisque la délégation est confiée à des vice-présidents dans 76% des EPCI objets de l'étude.

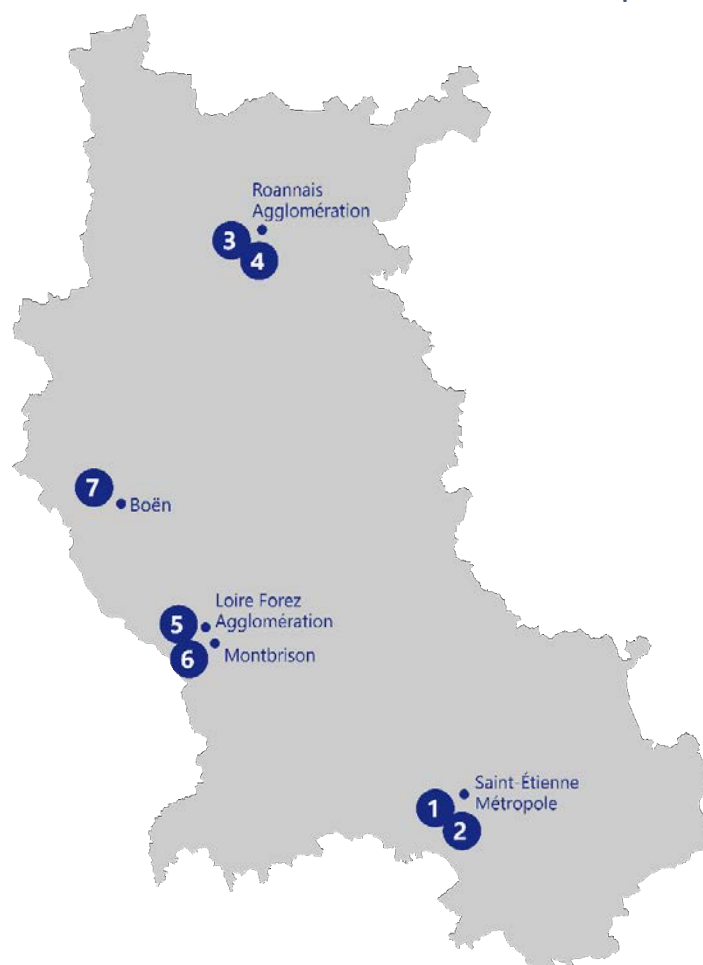
Des collectivités locomotives en matière de transformation numérique : une approche peu coordonnée des SUN

Le territoire ligérien est marqué par la forte maturité de certaines collectivités, qui stimulent l'innovation numérique sur le territoire. Exemplaires, ces collectivités en avance sont souvent sollicitées par d'autres acteurs du territoire :

« Des communes bien plus grandes que la nôtre, voire des intercommunalités viennent régulièrement se référer à notre stratégie et nos projets pour développer les leurs. »

Ville de Boën

Figure 50 : Les collectivités locomotives en matière de transformation numérique

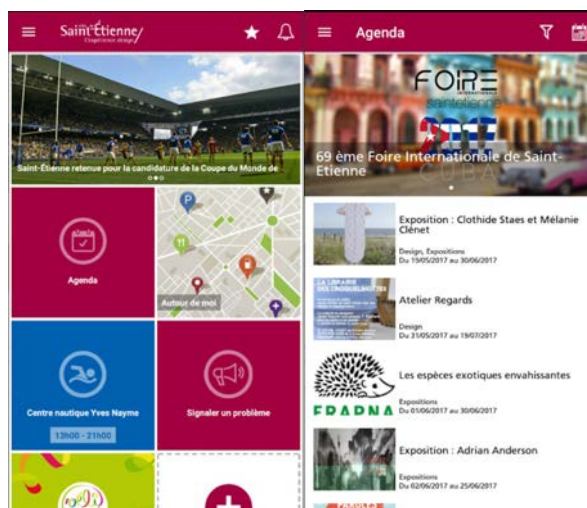


Source : ON-X

Saint-Etienne Métropole :

- Son programme « Métropole intelligente 2015 - 2020 » avait vocation à se développer en tant que territoire connecté et à assurer la mise à disposition de services numériques personnalisés selon les besoins des citoyens (enseignement, transport, besoin de connectivité dans les espaces publics ...) : la Métropole a développé une application citoyenne de facilitation de l'accès aux téléservices « Mobilisé Saint-Etienne ». Elle s'intéresse également aux nouveaux usages des professionnels, au travers notamment des objets connectés.
- La Direction du Système d'Information et du Numérique de la Métropole se montre très prospective. Elle a par exemple lancé une étude sur la facilitation de l'accès aux téléservices et porte une réflexion singulière sur son positionnement vis à vis des acteurs privés (Blablacar, Le Bon Coin...) pour permettre un service performant et adapté aux attentes des citoyens.

Figure 51 : Visuel de l'application "Mobilisé Saint-Etienne"



Source : Application "Mobilisé Saint-Etienne"

Roannais Agglomération :

- A l'occasion de l'AAP SUN 2018, l'intercommunalité a mis en place un **portail citoyen pour quarante communes**. Elle a embauché une personne dédiée qui anime le portail et garantit son dynamisme. Sur le modèle de France Connect, l'utilisateur bénéficie d'une identité numérique unique pour accéder à l'ensemble des services et assurer le suivi de ses démarches.
- L'agglomération montre un fort engagement stratégique sur certains sujets phares :
- Elle s'engage sur la valorisation de **l'économie numérique** au-travers de différents projets en partenariat avec l'écosystème local, comme la pépinière d'entreprises roannaises du Numériparc ou l'école Simplon Roanne.
- La stratégie roannaise s'inscrit dans la **stratégie « senior »** du Département à travers un projet de télémédecine et e-santé, qui vise à favoriser l'accès aux soins pour les personnes âgées atteintes de maladies chroniques et lutter contre la désertification médicale.
- L'agglomération mène en 2021 un **audit de cybersécurité** (hors dispositif ANSSI du plan France Relance).

Loire Forez Agglomération :

- L'intercommunalité vient de déposer un nouveau dossier sur un projet de portail de e-services (AAP 2021). Ce portail contribuerait notamment à une meilleure diffusion du calendrier de collecte des ordures ménagères et des horaires des équipements municipaux tels que la piscine.

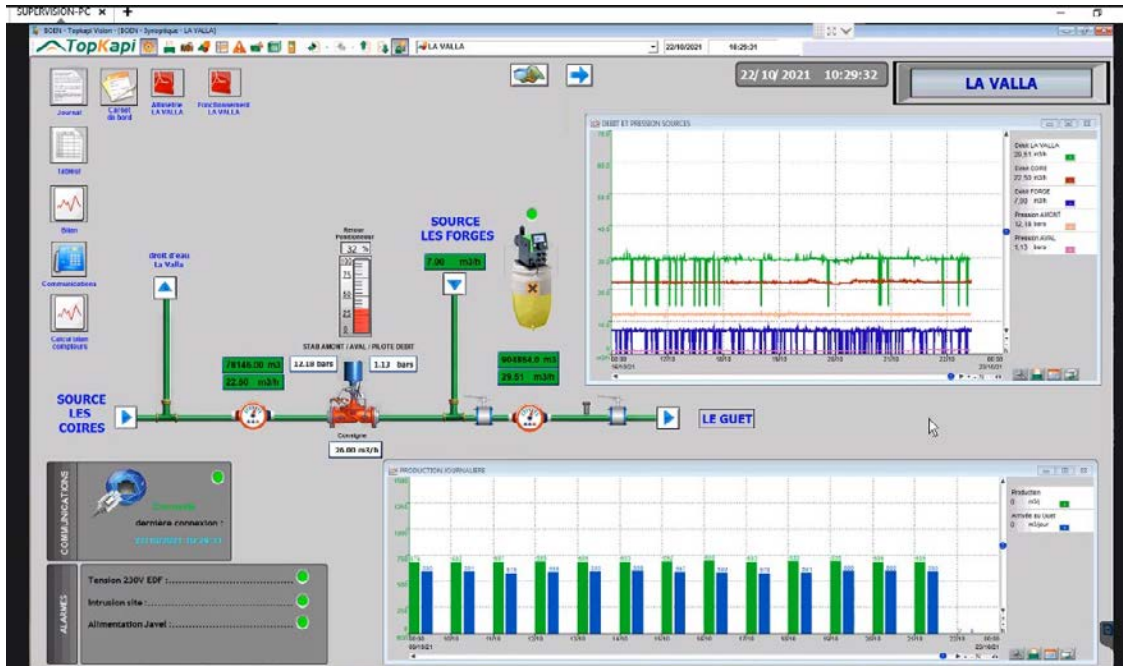
Ville de Montbrison :

- La commune a déployé l'outil « Flux vision » d'Orange Business Services dans le cadre de la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville. Grâce aux émissions de données des usagers, l'outil permet de calculer des statistiques de fréquentation des commerces et de la ville dans le but d'établir une stratégie d'aménagement et commerciale efficace. Il est financé en grande partie par la Banque des Territoires.

Ville de Boën :

- La ville porte depuis 2014 un **hyperviseur** pour mieux gérer les données liées à l’assainissement. Cette initiative a permis de **lancer une véritable réflexion sur le développement d’une gouvernance de la donnée** au sein de la commune pour la gestion de ses projets. Aujourd’hui, elle teste et développe de nouveaux objets connectés pour rendre l’hyperviseur plus opérationnel et aller plus loin dans la régulation de la consommation de ressources.

Figure 52 : Interface de l'hyperviseur de Boën



Source : Ville de Boën

Figure 53 : La gestion « projet par projet » possède des avantages et des inconvénients pour les collectivités :

| Les – pour les collectivités | Les + pour les collectivités |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ⊗ Nécessite de posséder des compétences en interne dans les collectivités ⊗ Incite au portage de projets d'ampleur plus locale donc moins visibles ⊗ Pose la question de la répliquabilité des projets en fonction du contexte et de la maturité des territoires ⊗ Impose de rechercher des financements projet par projet : manque de transversalité, de vision ... | <ul style="list-style-type: none"> 😊 Permet une « approche à la carte » et donc une plus grande adaptation au contexte local 😊 Donne de la souplesse à l'échelle du mandat politique pour recadrer un projet si nécessaire 😊 Permet de développer une vision stratégique locale et adaptable en mode agile |

Source : ON-X

A quels types de financement ces collectivités ont-elles recours ?



Une filière économique numérique dynamique mais souffrant de cette approche non coordonnée

Des difficultés du public à monter des partenariats avec la sphère privée

La Loire est marquée par un écosystème économique à forte dominance de PME/PMI. Il ressort des entretiens conduits que cet écosystème pourrait se montrer très porteur en matière de collaboration et que certains territoires ligériens sont pleinement investis dans le soutien à la filière numérique :

- La CA **Roannais Agglomération** porte des projets de valorisation de l'économie numérique (création d'un fonds d'innovation qui accompagne aujourd'hui plus de 50 entreprises, création de Numériparc à Roanne dont Digital League assure l'animation de la pépinière d'entreprises, organisation du Salon « L'instant numérique » ...).
- **Saint-Etienne Métropole** a dédié un fonds « économie et innovation » de 12 M€ pour soutenir les start-ups et PME entre 2015 et 2020 : aide à l'implantation et immobilier d'entreprises, soutien à l'emploi et soutien aux filières d'excellence par la création de Communautés d'Innovation au sein desquelles travaillent conjointement des acteurs académiques et des industriels sur des procédés avancés de fabrication, ingénierie santé, numérique, design/développement durable... La Métropole soutient ces communautés d'innovation en fonctionnement à hauteur de 750 000€ par an.
- **L'association French Tech One Lyon St-Étienne** soutient l'ambition de la métropole stéphanoise de devenir une plateforme de référence en matière de numérique et de design au bénéfice des écosystèmes numériques et industriels, de contribuer au leadership régional sur le new manufacturing (objets connectés, impression 3D, procédés de fabrication industriels, robots ...) et de soutenir la création de 4000 emplois directement ou indirectement liés à l'économie numérique.
- Également, à l'échelle régionale, le **Dispositif Intégré pour l'Innovation et le Numérique (D2IN)** mis en œuvre par Saint-Etienne Métropole en appui des communautés d'innovation **est un fonds d'aide** à l'innovation créé en partenariat avec Bpifrance, en complément du Fonds d'Innovation Rhône-Alpes pour la R&D, l'entrepreneuriat, la formation et l'attractivité. Il s'appuie sur six Communautés d'Innovation thématiques : **Manufacture des technologies du futur** (Viaméca, Mécaloire, Manutech Minalogic), **Prodige** (Cancéropôle, Icare), **Sport & santé** (Sporaltec, UJM), **Techmed** (pôle des technologies médicales, UM/école des mines), **Numérique** (Digital League, Minalogic, UJM/école des mines) et **3D** (pôle écoconception, CIRIDD, Designers + et Cité du design).

Malgré cet écosystème établi, les acteurs entretenus témoignent toutefois de la difficulté rencontrée par les acteurs du public et du privé à travailler sur des projets conjoints par manque de visibilité sur les possibilités de partenariat et par méconnaissance de l'écosystème territorial. Ils regrettent également l'absence d'un acteur de plus grande envergure qui permettrait le développement à plus grande échelle d'une idée novatrice incubée dans la Loire.

Figure 54 : Les partenaires institutionnels

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |
| <p>La Campus Région du Numérique a vocation à accompagner par le biais du numérique les grandes transitions de l'économie (industrielle, managériale et environnementale). Il s'inscrit dans un réseau plus large et régionalisé dont l'enjeu est de dynamiser l'économie régionale et l'emploi.</p> | <p>Digital League est un écosystème numérique qui réunit en Auvergne-Rhône-Alpes, des entreprises, des écoles, des laboratoires et des investisseurs. Il est installé au Campus Région du Numérique et participe à l'animation du lieu.</p> | <p>Télécom Saint-Étienne est une grande école publique d'ingénieurs du numérique, affiliée à l'Institut Mines-Télécom, interne à l'Université Jean-Monnet et membre de l'Université de Lyon. Elle dispose d'un incubateur de startup, est adossée à trois laboratoires de recherche et à une école universitaire de recherche.</p> |

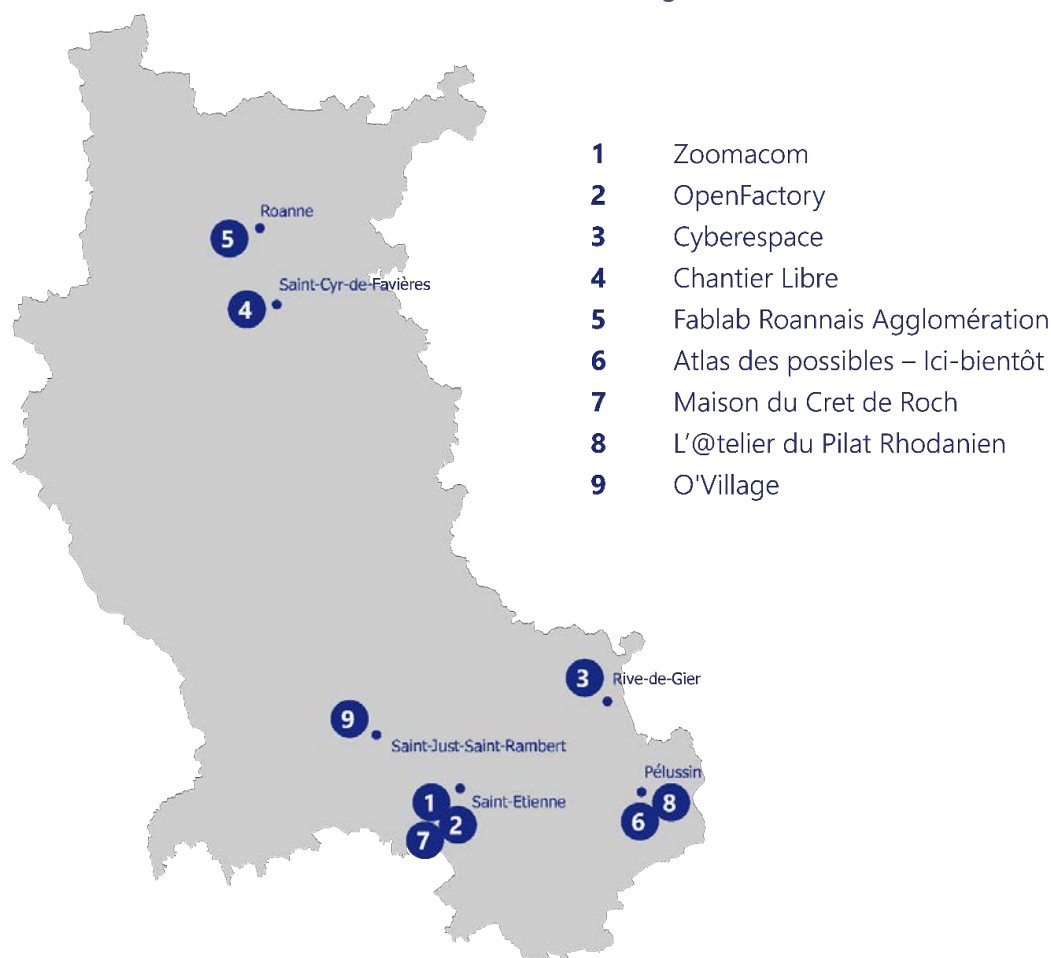
Source : ON-X

Les partenaires institutionnels du Département se montrent très dynamiques et porteurs d'innovation. Ils tentent d'établir des liens avec le secteur public. Par exemple, des actions portées par Digital League (conférences, ateliers ...) viennent accompagner les collectivités et le Département sur des thématiques innovantes comme la cybersécurité notamment. Elles sont aujourd'hui insuffisantes pour garantir un niveau de traitement de ces questions suffisant.

« Nous organisons des ateliers pour le Département : par exemple « le numérique au féminin » et intervenons sur les différentes formations disponibles pour se former au numérique sur le territoire. Nous proposons également des interventions cadrées auprès des agents du Département sur des thématiques choisies par exemple l'intelligence artificielle. »

Comme l'indique la carte ci-dessous, le territoire bénéficie également d'un réseau intéressant de fablabs et tiers-lieux à portée numérique. Ces espaces représentent un fort potentiel en matière de productivité : en effet, ils ouvrent la voie à de nouveaux usages (télétravail, coworking, accès aux outils numériques coûteux pour les TPE/PME ...). En matière d'accompagnement, ils bénéficient plutôt actuellement d'aides de collectivités locales se traduisant par un appui financier ou bien logistique (prêt de locaux notamment).

Figure 55 : Localisation des tiers-lieux et fablabs sur le territoire ligérien



Source : ON-X

Des problématiques de recrutement dans le secteur numérique

A l'heure actuelle le territoire souffre de **difficultés de recrutement importantes dans les filières numériques**. Digital League évoque 20% d'emplois non pourvus. Cela peut s'expliquer par un **déficit de formations certifiantes** pour répondre aux besoins des **deux secteurs clés en matière de croissance économique pour la Loire** :

- **L'industrie du futur** : le numérique peut accompagner les industries sur la performance de l'organisation (contrôle des flux, qualité, flexibilité, conditions de travail...), les technologies de production (technologies clefs de production, procédés innovants...) ou encore l'usine durable (optimisation des ressources, efficacité énergétique et environnementale...).
- **Le numérique pour la santé** : home augmentée / home connectée : en lien avec la création du centre ingénierie santé, gérontopôle et le CHU de Saint-Etienne.

1.4.2. Bilan des politiques de la donnée sur le territoire

A l'instar des initiatives engagées en matière de services et usages sur le territoire départemental, **les expérimentations relatives à une gestion intégrée des données territoriales** (collecte, exploitation, valorisation) **sont éparpillées et non coordonnées**. Les entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic révèlent que les collectivités ligériennes, pour leur grande majorité, ne se sont pas saisies des enjeux de gestion des données, que ce soit pour leur process internes (numérisation des administrations et

mutualisation/transversalité interservices, services en ligne pour leurs administrés, ouverture des données, pilotage par la donnée des politiques publiques ...) ou comme « commun numérique » au service de politiques sectorielles à l'échelle du département. Ces entretiens pointent ainsi le déficit d'acculturation des décideurs territoriaux sur ces sujets et l'absence d'une stratégie territoriale de la donnée, corollaire d'une gouvernance territoriale des services et usages numériques encore peu structurée.

Il existe tout de même des initiatives exemplaires développées par des acteurs ligériens, collectivités et acteurs privés, qui pourront servir d'exemple ou de marchepied pour la définition d'une stratégie ligérienne de la donnée :

- Par son appui accordé aux start-ups **URBS et KALKIN**, le **Département** soutient deux initiatives de valorisation des données territoriales pour le pilotage de politiques publiques, le premier au service de la rénovation énergétique des bâtiments et le second pour la valorisation des données touristiques.
- Le **Département** a initié, dans le cadre de son partenariat avec **Télécom Saint-Etienne** l'organisation annuelle d'un atelier de créativité de deux jours. Le principe de ce **hackathon « Open Data »** est de mettre à disposition des jeux de données du Département afin que les étudiants imaginent des nouveaux services pour les Ligériens. Les éditions 2019 et 2020 ont permis de travailler des thématiques variées : la prise en charge des personnes âgées à domicile, la préservation des espaces naturels, la valorisation des données des bibliothèques du réseau départemental, la protection maternelle et infantile ou l'indice de fragilité numérique par la cartographie des zones d'exclusion numérique du territoire. L'édition 2021 s'est déroulée, sur une semaine, en collaboration avec des étudiants de l'ESADSE. La thématique travaillée était le numérique au féminin : comment attirer les jeunes filles vers ce secteur porteur d'avenir ?
- L'hyperviseur développé par la ville de Boën-sur-Lignon est significative dans la mesure où elle présente un dispositif intégré de pilotage des réseaux techniques en territoire rural. Le déploiement d'une fibre municipale permet de gérer le réseau de caméra ainsi que le pilotage de la chaufferie et le déploiement d'un réseau d'objets connectés en partenariat avec le SIEL, sur le réseau de distribution d'eau, cela permet de détecter rapidement les fuites et déclencher à distance des opérations de réparation.

Par leur caractère structurant, pérenne et répliquable, ces dispositifs pourraient soutenir un projet ligérien de territoire « connecté et durable » que le Département pourrait défendre dans le cadre de l'appel à projets « Territoires intelligents et durables » actuellement porté par la Banque des Territoires.

1.4.3. Une gouvernance peu lisible autour des services et usages numériques

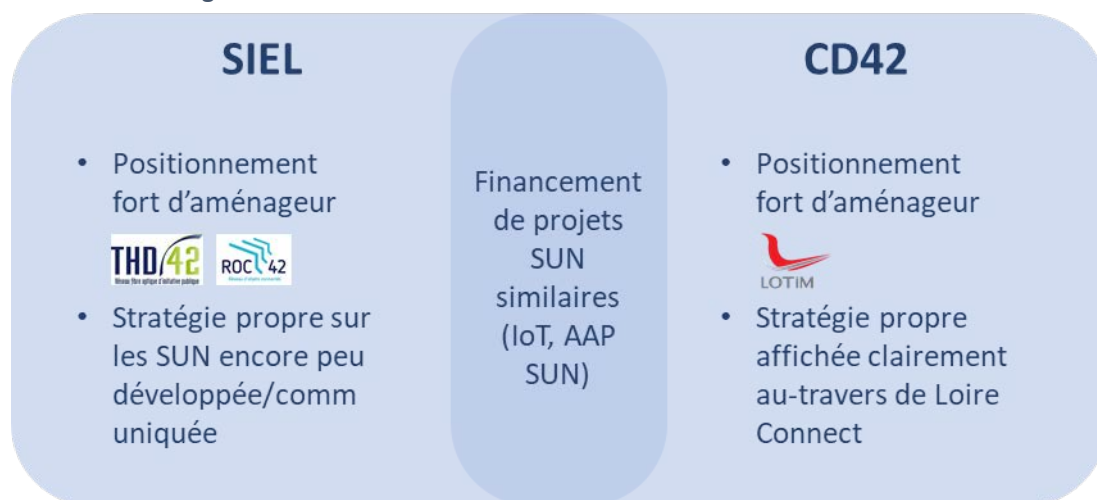
La structuration actuelle des projets SUN est peu coordonnée. Ces conditions de déploiement créent un flou pour les acteurs du public comme du privé dans la lecture de la gouvernance SUN.

Une concurrence liée à la position historique du SIEL et du Département sur les infrastructures numériques

Longtemps pivot sur le plan des infrastructures, le **rôle du Département en matière de services et d'usages numériques n'est pas toujours bien compris** par les acteurs du territoire, particulièrement concernant son articulation avec le SIEL. Afin d'améliorer la gouvernance sur ces sujets nouveaux, les collectivités et les partenaires du Département sont en attente de clarification concernant sa posture de coordinateur et d'animateur. Quel acteur est chef de file des projets et de la stratégie SUN sur le territoire ligérien ?

« L'action du Département n'est pas toujours très lisible pour l'extérieur, surtout en ce qui concerne l'articulation du SIEL et du Département. Par exemple, lors de la première vague Loire Connect, quatre projets ont été déposés par notre commune sans concertation : l'information était arrivée par différents canaux dans nos services par manque de coordination ».
Propos issus de l'entretien avec la CC Loire Forez Agglomération

Figure 56 : Schéma de gouvernance



Source : ON-X

Des problématiques de **lisibilité de l'articulation des rôles du SIEL et du CD42** sont revenues en nombre lors des entretiens réalisés. En effet, la visibilité du SIEL et du CD42 est plus faible en matière de SUN que sur les questions d'aménagement numérique où la répartition des rôles est claire et encadrée du fait d'un positionnement historique. **Les compétences SUN ne sont pas clairement définies ou communiquées auprès des acteurs du territoire, qui peinent à comprendre à qui s'adresser.**

Cette possible concurrence en matière de compétences révèle des **problématiques de lisibilité de l'articulation entre les AAP SUN, la stratégie Loire Connect et la stratégie propre du SIEL.** Beaucoup

d'acteurs rencontrés ont du mal à les replacer chronologiquement ou à en comprendre la complémentarité.

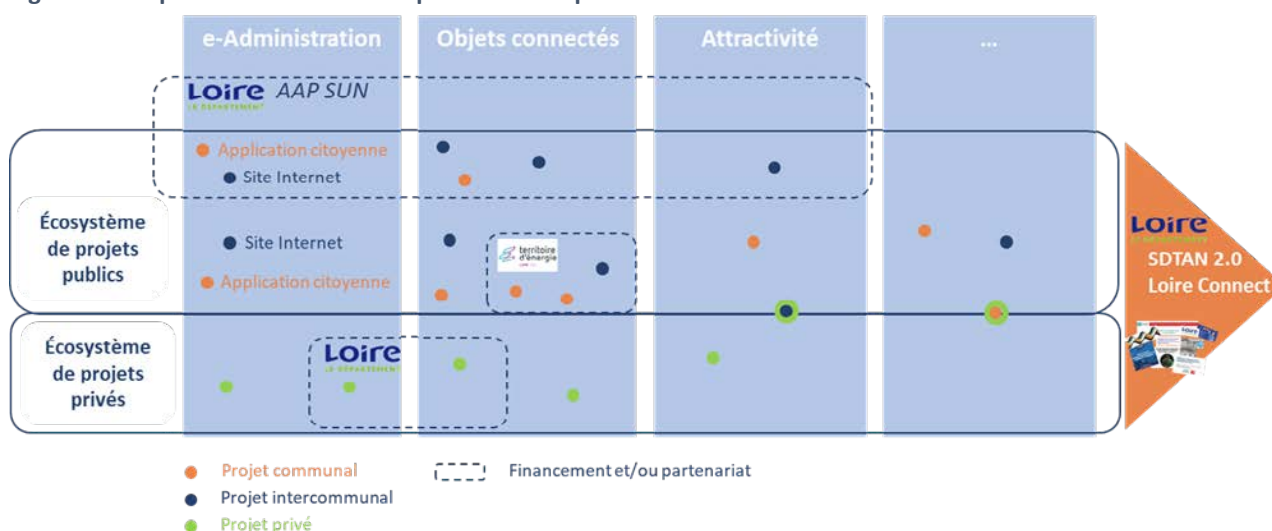
A noter que certains acteurs et notamment les petites communes ont exprimé certaines interrogations vis à vis du SIEL en matière d'usages et de services numériques :

- Le SIEL aurait une vision descendante de l'innovation qui ne correspondrait pas toujours aux attentes des territoires ;
- Certains territoires, et notamment les petites communes, ont le sentiment de payer au SIEL des services plus chers que si elles les déployaient elles-mêmes ;
- La compétence du SIEL en matière de SUN est parfois questionnée par ses interlocuteurs puisqu'il ne s'est pas encore clairement positionné sur le sujet.

Ces constats renforcent le manque de coordination des SUN sur le territoire et génère :

- Des problématiques de transversalité : la priorité est plutôt à la réflexion par métier au détriment de projets transversaux ;
- Des problématiques de mutualisation et de gouvernance : les interventions et les financements se font au coup par coup, sans coordination entre projets similaires ;
- Des problématiques de partenariats public/privé : les échanges sont limités entre les sphères privées et publiques.

Figure 57 : Représentation schématique de la multiplicité des initiatives en matière de SUN



Source : ON-X

Le SDTAN, une opportunité d'affirmer le rôle du CD42 pour la coordination des SUN

Aujourd'hui, créer une nouvelle structure de mutualisation est prématuré : les acteurs interrogés voient plutôt le **SDTAN** comme une **opportunité de structurer la gouvernance territoriale** et préciser dans quelle mesure le rôle d'animateur et de coordinateur pourrait être rempli par une structure existante. Cette structure répondrait selon eux à trois enjeux ;

- **Accompagnement des collectivités en confiance** : l'affirmation des rôles au sein de la gouvernance ligérienne et la désignation d'un tiers de confiance « SUN » répondrait à une crainte des territoires concernant le leadership que semble avoir le SIEL par le biais des infrastructures.

- **Création d'une stratégie commune** : Les collectivités attendent que le Département ou une structure de cette envergure qui possède une vision globale, les accompagne vers la redéfinition de ce que sont les champs de l'innovation pour le territoire ligérien.
- **Grande valeur de l'exemple** : les élus doivent parler aux élus et partager les bonnes pratiques mises en œuvre. Dans ce cadre-là, le Département doit relayer, porter et faire connaître les projets innovants. Il doit susciter l'innovation en incitant les acteurs locaux à sortir de leur zone de confort et aller dans des champs nouveaux. Le travail avec les élus est très important pour identifier les enjeux de demain.

« Dans la mesure où la plupart des besoins des collectivités sont communs, le Département pourrait être un échelon structurant pour mettre les acteurs autour de la table. Le SIEL joue aujourd'hui ce rôle, mais on a parfois la sensation qu'il cherche à nous « vendre quelque chose » : le Département serait un interlocuteur plus neutre »

Propos issus d'un entretien avec une communauté de communes



IMOPE, l'exemple d'une bonne coopération propulsée par le Département

Le CD42 soutient la société URBS (Urban Retrofit Business Service) issue de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, spécialisée dans le développement d'outils numériques et le traitement de la donnée territoriale. A travers sa solution IMOPE, elle développe **un observatoire numérique de l'habitat en faveur de la rénovation énergétique**. En croisant une cinquantaine d'indicateurs (année de construction, état d'entretien, type de logements, turn-over, consommation d'énergie ...), **IMOPE est capable d'établir, à**

l'échelle d'un territoire, une cartographie fiable des bâtiments à cibler prioritairement pour des actions de rénovation énergétique.

Outre l'engagement financier au développement de la solution à l'échelle départementale, le travail partenarial engagé avec le département de la Loire garantit la facilité et la gratuité de l'accès aux données brutes de l'Etat, des EPCI, des communes, des opérateurs habitat et des syndicats pour consolider les bases de données ligériennes.

Le Département propose de l'étendre dans un cadre partenarial à ses territoires afin qu'ils le développent et se l'approprient.

1.5. Diagnostic de la médiation numérique

1.5.1. Le Département de la Loire, chef de file sur la politique de médiation numérique

D'une politique numérique axée sur les infrastructures vers une prise en compte croissante de l'utilisateur (2006-2015), le Département de la Loire a historiquement pris position très tôt sur la médiation numérique, en structurant très tôt le réseau avec l'aide à la création de Zoomacom.

Figure 58 : Frise 1 : Structuration de la politique de médiation numérique sur le territoire départemental



Source : Schéma réalisé par OpenCitiz sur la base de l'analyse documentaire et de l'état des lieux, 2021

1.5.2. Structuration de la médiation numérique.

L'association Zoomacom, créée en 2004 avec l'aide du Département, devient un véritable centre de ressources en 2006. Missionnée par le Département, dans le cadre de la stratégie CyberLoire, Zoomacom a accompagné la mise en place de pôles ressources et espaces publics numériques sur le territoire, à l'instar de l'Espace public numérique (EPN) du Roannais. Le périmètre d'action de Zoomacom est particulièrement large :

- Faciliter la coordination du réseau des acteurs de la médiation numérique
- Accompagner les collectivités dans leurs réflexions et leurs politiques publiques
- Former les médiateurs numériques, notamment les futurs conseillers numériques, en collaboration avec le Département

À la suite de l'appel à manifestation d'intérêt Hub France connectée lancé par la Banque des Territoires, Zoomacom fait aujourd'hui partie du consortium HINAURA, le hub de la médiation numérique de la Région AURA. L'association mène aussi toute une action de lien et de vulgarisation des informations nationales à destination des acteurs locaux.

Ce hub régional, lancé en 2019, a trois objectifs :

- Former les professionnels de la médiation numérique,
- Créer un réseau du "numérique inclusif" à l'échelle régionale,
- Produire des ressources pour les professionnels de la médiation.

Enfin, le Hub propose une cartographie en ligne des lieux de médiation numérique. A ce stade, les acteurs de la médiation s'appuient majoritairement sur le relai que représente Zoomacom, les instances régionales leur apparaissant plus éloignées de leurs réalités et enjeux quotidiens.

Encadré 1 : Principaux projets numériques portés par Zoomacom

Au-delà de ses fonctions de coordination et de formation et animation, l'association mène des actions de médiation variées auprès de divers acteurs du territoire :

- Elle est gestionnaire d'Openfactory, fablab créé en 2013 qui a pour objectif de permettre le prototypage et l'expérimentation d'outils de fabrication numérique
- L'action "Promeneurs du net" pour le compte de la CAF est une démarche expérimentale dès janvier 2017 pour laquelle Zoomacom a été chargée de la coordination et de l'animation du réseau des Promeneurs du Net ainsi que de la formation de ces derniers.
- Le lancement d'Ambassadeurs du numérique aux collèges du Chambon-Feugerolles est un projet qui a eu lieu de mars à octobre 2021 commandée par la mairie du Chambon-Feugerolles avec 34 jeunes des collèges Massenet-Fourneyron et Saint-Joseph. Zoomacom, en collaboration avec la mairie et les collèges a lancé un programme afin de sensibiliser les élèves ainsi que les parents sur les usages numériques.
- À l'occasion du Festival Pléiades des arts numériques, du 3 au 13 novembre, les médiathèques de Saint-Étienne souhaitent ouvrir et rendre accessible, à tous les publics, la pratique de l'art numérique.
- Le programme d'action de l'association a vocation à évoluer régulièrement de manière à couvrir tout sujet au cœur de l'actualité socio-politique (ex : cyberharcèlement, attentat contre Samuel Patty, etc). Ainsi, l'association a ciblé dans son plan d'action une série de thématiques qu'elle compte développer : les Loire Connect Days, la formation des conseillers numériques, une réflexion sur le numérique responsable, etc.

1.5.3. Une première ambition dès 2012

En 2011, le Conseil département se dote de son premier SDTAN, document de référence en matière d'aménagement numérique. En parallèle de cette feuille de route principalement dédiée aux infrastructures, le Département lance une politique d'accompagnement aux usages numériques, à destination de ses publics cibles : collégiens et seniors.

Encadré 2 : Focus sur l'initiative Café Cyber

En 2012, le Département lance son initiative Café Cyber à destination des collégiens ligériens. Le dispositif consiste à proposer des ateliers hebdomadaires autour du numérique et de ses outils (webradio, montage de court métrages, gestion des réseaux sociaux) avec l'objectif principal d'en permettre l'acculturation et la prise en main. Ces séances sont l'occasion d'aborder des aspects théoriques de l'usage d'internet et offrent un espace privilégié de création pour les participants.

1.5.4. Une accélération pour la période 2015-2027

Figure 59 : Frise 2 : Accélération de la politique de médiation numérique



Source : Schéma réalisé par OpenCitz sur la base de l'analyse documentaire et de l'état des lieux, 2021

Un soutien aux bibliothèques et médiathèques

En 2016, dans la continuité de cette logique de prise en compte croissante des besoins des usagers et d'équité d'accès aux services publics, le Département a lancé son premier Schéma de Lecture Publique (2016-2020). En effet, les bibliothèques et médiathèques sont des acteurs essentiels de la médiation numérique.

Selon les baromètres du numérique, elles seraient le premier point d'accès quand les usagers ont une question sur le numérique. Ces institutions ont connu une véritable évolution et sont désormais de véritables EPN, proposant des équipements informatiques, une connexion internet ainsi que des ateliers numériques.

Le Département, qui possède un large réseau de bibliothèques et médiathèques (218), accompagne les bibliothèques des collectivités de moins de 10 000 habitants dans leurs projets culturels et numériques.

Si les bibliothèques ne considéraient pas elles-mêmes que le numérique puisse être un facteur d'attractivité, elles ouvrent désormais leurs ressources en ligne à tous les ligériens avec un accès privilégié pour les collégiens. Certaines bibliothèques portent également des projets de living lab et fablabs.

En 2021, le Département a lancé un second schéma de lecture publique (2021-2027) dont les objectifs affichés sont de :

- Dresser un bilan du précédent plan de lecture publique qui a pointé un "sous-investissement de la médiation numérique, perçue à tort comme une activité n'ayant aucun effet sur l'attractivité des lieux de lecture"
- Donner des orientations pour développer l'offre culturelle et éducative de la Médiathèque Numérique de la Loire (MNL)
- Coordonner l'action numérique et informatique des bibliothèques du territoire à travers Biblioconnect.

L'objectif est donc de coordonner au mieux les actions numériques, sociales, et culturelles. En effet, plusieurs actions ont démontré l'importance croissante des bibliothèques dans le champ de la médiation numérique. Une étude réalisée par le Département en 2019 démontrait que 98% des bibliothèques ligériennes disposent d'un accès à Internet et en moyenne d'un poste informatique à disposition du public/bibliothèque. Par ailleurs, 25% ont organisé des actions numériques. Enfin, les bibliothèques développent également des activités culturelles numériques très innovantes, à l'instar du festival Pléiades des arts numériques, qui s'est déroulé du 3 au 13 novembre 2021. A cette occasion, les médiathèques de Saint-Étienne ont ouvert à tous les publics, la pratique de l'art numérique.

Ces activités culturelles numériques plus poussées trouvent également leur public via notamment les ressources mises en ligne par la Médiathèque Numérique de la Loire qui comptabilisent 3 680 nouveaux usagers en 2021. Il est intéressant de noter que 3 618 connexions/mois étaient dédiées cette année à l'autoformation.

Il s'agira à présent pour le Département de coordonner l'activité des conseillers numériques et les ambitions du Schéma de Lecture Publique afin d'accompagner au mieux les bibliothèques de l'ensemble du territoire dans leurs projets de médiation numérique.

Un accompagnement au numérique renforcé à destination des collégiens

Le Département a considérablement investi dans les collèges, au-delà des équipements informatiques, du lancement d'une plateforme de stages pour les 3^{èmes}, et de la mise en place de l'Espace Numérique de Travail Cybercollège, plusieurs ateliers et événements pour sensibiliser les collégiens au numérique ont été lancés :

- Le Pôle Attractivité, Animation territoriale et Enseignement du Département a notamment lancé des ateliers numériques pour sensibiliser les collégiens à l'informatique.
- En parallèle, Digital League accompagne le Département dans la sensibilisation aux métiers du numérique, à travers une somme d'actions concrètes : coanimation de Parcours Digital, animation des Loire Connect Days, organisation de visites d'entreprises, etc.

La Direction Éducation du Département souhaite à présent renforcer les dispositifs de sensibilisation au numérique en proposant des actions d'éducation aux médias, une sensibilisation sur la question du numérique au féminin, des ateliers sur le cyberharcèlement, etc. Pour cela, le Département appelle de ses vœux à une meilleure collaboration avec l'Éducation nationale. L'enjeu pour le Département sera une fois de plus d'articuler les actions et notamment de s'associer avec des acteurs locaux proposant déjà ce type d'ateliers : certaines bibliothèques pour l'éducation aux médias et certains Espaces Publics Numériques concernant la sensibilisation au cyberharcèlement.

Un accompagnement renforcé aux travailleurs sociaux, aidants numériques par défaut

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département a recruté il y a deux ans 6 écrivains numériques (formés par Zoomacom). Accompagnant les travailleurs sociaux, les écrivains numériques ont pour objectif d'accompagner les demandeurs de droits dans l'accès à l'outil informatique et Internet, mais également les personnes étrangères pour qui la barrière de la langue est un frein dans l'accès aux droits. L'expérimentation a été concluante et les services sont très appréciés des travailleurs sociaux ainsi que des usagers. Assurée jusqu'à fin 2022, l'expérience sera reconduite en fonction des choix politiques et budgétaires du Département. La question linguistique n'est pas la seule barrière à l'accès aux droits observée. Le Département, pour qui les collégiens sont un public prioritaire pointe la question des bourses qui ne seraient pas forcément sollicitées du fait du manque de matériel et de compétences numériques de certaines familles.

En parallèle, les formations de base des travailleurs sociaux ont été adaptées aux nouveaux enjeux pour intégrer la question de la médiation numérique. Avec la généralisation d'Aidants Connect, les travailleurs sociaux qui avaient déjà travaillé la question de la sécurisation des données des usagers, seront davantage protégés. A présent, un des plus grands défis restants pour les travailleurs sociaux réside dans l'accompagnement des usagers, qui a été grandement modifié par le numérique.

L'enjeu pour le Département sera donc de définir un périmètre d'intervention clair pour les travailleurs sociaux, afin d'articuler au mieux les différents métiers : conseillers numériques, écrivains

numériques, travailleurs sociaux. Il s'agira également d'associer davantage les opérateurs de services publics, notamment la CAF.

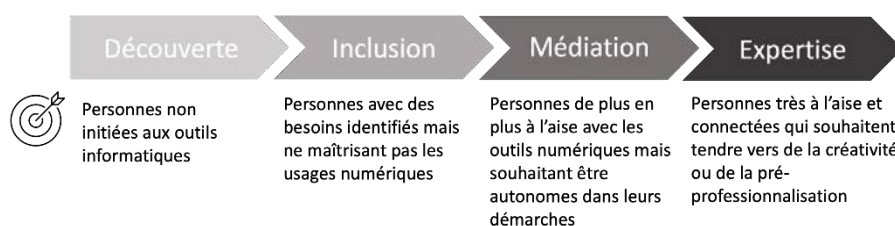
Au-delà des compétences départementales, un Département qui se positionne en tant que facilitateur et garant de l'équité d'accès aux services numériques sur les territoires

Un appui renforcé aux territoires

Fin septembre 2021, le Département clôturait l'appel à partenariat 2021 « Loire Connect » à destination des collectivités locales ligériennes ainsi que les CCAS : Centres Communaux d'Action Sociale. Cet appel à partenariat avait pour objectif de soutenir les projets d'usages et de médiation numérique. Sur 18 dossiers déposés, 12 ont été retenus. Sur ces 12 dossiers, 5 projets relevaient du champ de la médiation numérique et concernaient principalement des besoins financiers et en ingénierie (à travers l'intervention de Zoomacom) dans le but de créer des EPN. Les cinq projets retenus se situent sur des villes de différentes tailles et sont portés majoritairement par des communes, à l'exception du projet de Riorges porté par un CCAS, (commune de Firminy, ville de St Etienne, commune de Saint-Christo-en-Jarez et la commune de Saint-Galmier.) A travers cet appel à partenariat, le Département consolide sa position de facilitateur à la mise en place de dispositifs de médiation numérique.

Le Département a pour objectif de garantir l'équité territoriale dans l'accès aux services publics ainsi qu'aux dispositifs de médiation numérique. Ainsi, la Direction de la Stratégie de Modernisation et d'Action Publique a débuté la construction d'un schéma départemental de médiation numérique. Ce schéma a pour objectif de recenser les dispositifs de médiation numérique proposés sur le territoire en fonction de la typologie ci-dessous (voir schéma) et de renforcer ou construire des actions sur les territoires moins fournis. Il annonce également les grandes lignes de l'ambition départementale en matière de médiation numérique (catégories de personnes ciblées, typologies d'actions, etc.) et souhaite structurer le réseau de médiation numérique.

Figure 60 : Schéma de la typologie des actions de médiation numérique telle que définie par le Département de la Loire



Source : Schéma réalisé par OpenCitiz, 2021

Enfin, le Département souhaite structurer l'arrivée des conseillers numériques sur le territoire. Sur les 45 conseillers numériques France Services ligériens, 9 conseillers ont rejoint et rejoindront les équipes du Département.

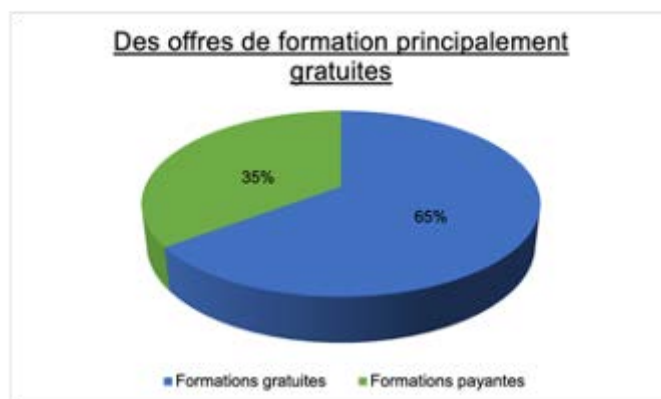
S'ils représentent une opportunité majeure pour structurer l'ensemble du réseau de médiation numérique et réduire les fractures territoriales, ces conseillers représentent une ressource humaine à intégrer au sein d'un réseau de médiation numérique qui reste à structurer.

Il s'agira pour le Département d'élaborer une gouvernance commune pour le SDTAN et le schéma de médiation numérique et de coordonner celle-ci avec la gouvernance lancée pour le réseau des conseillers numériques. Par ailleurs, plusieurs acteurs, notamment la CAF et les territoires souhaiteraient pouvoir être associés à la construction de ce schéma.

1.5.5. Les actions de médiation numérique

Il est intéressant de noter tout d'abord que le caractère profondément social de la politique de médiation numérique pousse les acteurs à l'organiser autour du principe de gratuité. Comme nous le démontre les résultats de l'enquête territoriale, la majorité des formations proposées par les acteurs sont gratuites.

Figure 61 : Données extraites de l'enquête territoriale à destination des collectivités et acteurs de la médiation numérique, novembre 2021



Source : Données extraites de l'enquête territoriale à destination des collectivités et acteurs de la médiation numérique, novembre 2021

C'est notamment le cas de la commune de Montbrison qui, dans le cadre d'un dispositif national de la « semaine bleue », au mois d'octobre a fait le choix d'étendre le dispositif en une « quinzaine bleue » à l'occasion de laquelle des ateliers numériques ont été mis en place de manière totalement gratuite²³. **Les ateliers proposés par les opérateurs privés, comme Orange, sont également gratuits.** Si la majorité des formations sont gratuites, les rendant plus accessibles pour la majorité des usagers, **elles ne s'inscrivent pas toujours dans un parcours usager.** Ce manque de lisibilité et de cohérence pour les usagers s'explique notamment par le manque de visibilité des acteurs sur les dispositifs d'accompagnement mis en place sur le territoire.

²³ Entretien avec la Présidente de l'Union départementale des CCAS réalisé par OpenCitiz le 2 novembre 2021

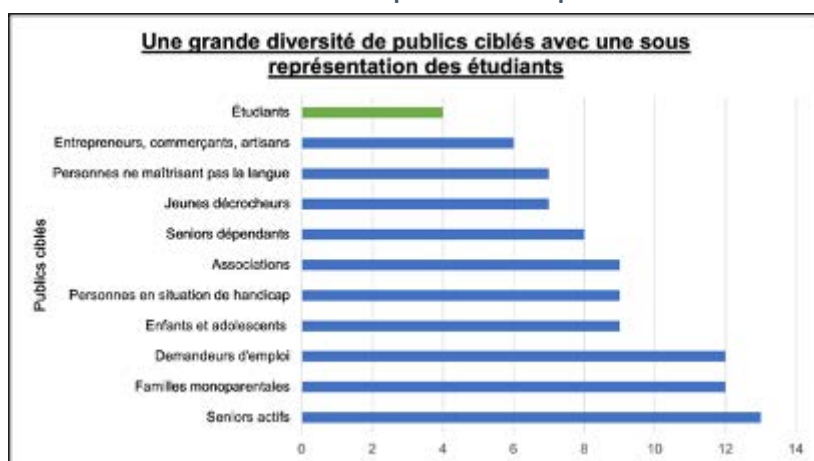
Figure 62 : Données extraites de l'enquête territoriale à destination des collectivités et acteurs de la médiation numérique, novembre 2021



Source : Données extraites de l'enquête territoriale à destination des collectivités et acteurs de la médiation numérique, novembre 2021

1.5.6. Des publics sous-représentés

Figure 63 : Les jeunes décrocheurs et étudiants : des publics sous-représentés



Source : Données extraites de l'enquête territoriale à destination des collectivités et acteurs de la médiation numérique, novembre 2021

Les réponses à l'enquête territoriale sont venues confirmer les données récoltées durant les entretiens que nous avons réalisé : si les **publics jeunes ne sont pas épargnés par les difficultés d'accès au numérique**, ils sont **pourtant sous-représentés parmi les publics ciblés par les offres de médiation numérique**. Les jeunes décrocheurs comme les étudiants rencontrent des difficultés importantes dans l'accès aux droits ainsi que dans la réalisation de démarches en ligne. **Au-delà des démarches administratives, les formations en ligne pour les jeunes décrocheurs gagneraient à être développées**²⁴.

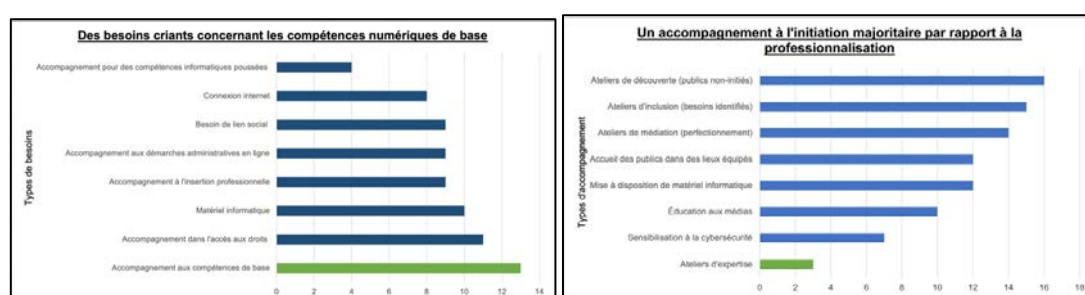
²⁴ Entretien avec la Vice-Présidente au numérique (CD42), réalisé par OpenCitiz, ON-X et SWP le 27 octobre 2021

Il est également intéressant de noter la différence entre les offres à destination des seniors dépendants et seniors actifs. **L'enjeu du maintien à domicile précédemment évoqué (voir Préambule) et de la combinaison entre travail social et médiation numérique reste une problématique à traiter pour le Département.**

Comme le soulignait également le coordinateur des conseillers numériques²⁵ à l'échelle départementale ainsi que le Pôle Vie Sociale du Département²⁶, les personnes dans une **situation d'illettrisme ou ne maîtrisant pas la langue française se retrouvent particulièrement exclues des dispositifs de médiation numérique.** Si les écrivains numériques appuient les travailleurs sociaux pour faciliter leur inclusion, cet enjeu reste bien présent.

1.5.7. Les constats

Figure 64 : Les besoins en matière de compétences numériques de base et en termes d'accompagnement



Source : Données extraites de l'enquête territoriale à destination des collectivités et acteurs de la médiation numérique, novembre 2021

Les graphiques ci-dessus, issus des données de l'enquête territoriale ainsi que les entretiens semi-directifs ont démontré qu'il existe toujours un besoin d'accompagnement fort aux compétences de base et notamment dans l'accès aux droits. Ce besoin a été souligné par l'ensemble des acteurs de la médiation numérique, les territoires ainsi que les agents du Département. Certains **services numériques** développés, à l'instar du service en ligne de demande de bourses pour les collégiens est sous-utilisé car il reste peu accessible pour une partie des familles²⁷.

Comme nous pouvons le constater sur le graphique de gauche, si les ateliers de découverte du numérique, et d'inclusion sont nombreux sur le territoire, **l'offre reste faible concernant les ateliers sur des expertises numériques plus poussées.** Ce constat rejoint le constat réalisé à la suite de l'analyse des **publics ciblés : les étudiants, entreprises, artisans et commerçants et les jeunes décrocheurs ne sont pas des publics ciblés par les dispositifs de médiation** ²⁸.

Si les ateliers d'initiation et de découverte sont absolument nécessaires face aux besoins croissants des usagers, il est également indispensable pour soutenir l'attractivité du territoire de proposer des formations plus poussées sur des sujets très spécifiques. En effet, les espaces publics numériques dédiés à des ateliers d'expertise numérique sont sous-représentés sur le territoire.

²⁵ Entretien avec le coordinateur des conseillers numériques (CD42), réalisé par OpenCitiz le 22 octobre 2021

²⁶ Entretien avec la DGA Pôle Vie sociale (CD42), réalisé par OpenCitiz le 28 octobre 2021

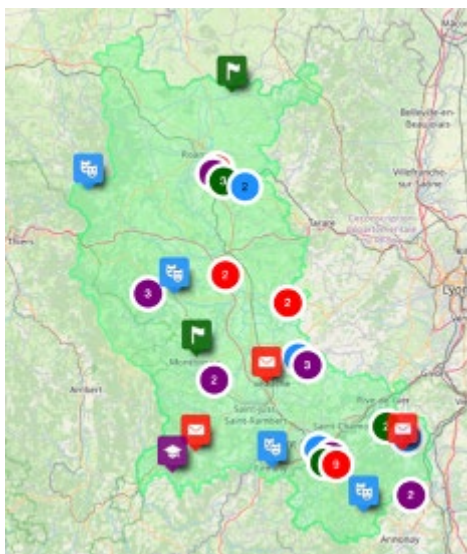
²⁷ Entretien avec la DGA Pôle Ressources, réalisé par OpenCitiz, ONX et SWP le 23 novembre 2021

²⁸ Entretien avec la DGA du Pôle Ressources (CD42) réalisé par OpenCitiz, ONX et SWP le 23 novembre 2021

Effectivement, sur les 109 lieux dédiés officiellement à l'accompagnement numérique sur le territoire :

- 23 lieux dédiés à la découverte du numérique (acteurs de l'éducation populaire : MJC, etc.)
- 18 lieux dédiés à l'inclusion (MFS, PIMMS, etc.)
- 50 lieux dédiés à la médiation (associations de quartier, etc.)
- 18 lieux dédiés à l'expertise (fablabs, pôles de ressources numériques, etc.)

Figure 65 : Sites dédiés à la médiation numérique sur le département ligérien



Source : Cartographie réalisée par Zoomacom désignant les 109 lieux de médiation numérique disponibles sur le département ligérien

Les entretiens viennent appuyer les résultats de cette enquête territoriale et soulignent de nouveaux besoins venant de différents publics ligériens.

Concernant les ateliers de découverte et d'inclusion, principalement dédiés à l'apprentissage des démarches en ligne (impôts, RSA, compte Ameli, etc.), le premier enjeu pour les publics est celui de **l'accessibilité**. Les personnes en situation **d'illettrisme, analphabètes** ou ne maîtrisant pas le français font souvent face à de **multiples fractures** : numériques, sociales et linguistiques. Varier et multiplier les canaux de communication permettraient de d'approcher davantage ces populations qui ne perçoivent pas toujours leurs droits.

Dans les territoires ruraux, sans surprise, la problématique majeure reste celle de la **mobilité**. Les lieux d'accueil aux publics étant de moins en moins nombreux, ils sont moins accessibles, y compris pour des personnes possédant des moyens de locomotions. Or, leur maintien est essentiel pour assurer l'accès aux droits d'une partie de la population et permettre également une transition entre services en présentiel et numériques, plusieurs lieux proposant un accompagnement au numérique.

Les territoires confrontés à ces questions d'accessibilité et de sensibilisation de publics exclus du numérique ont initié des réflexions à ce sujet : dans ce cadre, la Mairie de la Chambonie²⁹ a initié de

²⁹ Entretien avec la direction des solidarités et l' élu délégué à l'action sociale de Loire Forez Agglomération, entretien réalisé par OpenCitiz le 19 octobre 2021

réaliser un diagnostic « à domicile », en sonnant directement chez les usagers. **Dans d'autres collectivités, des solutions où les infirmières à domicile seraient équipées de valises connectées sont examinées³⁰. Le Département développe également une réflexion pour accompagner davantage les personnes en situation de handicap.**

Une solution envisagée, notamment par le Département de la Loire est également de renforcer l'offre de services des médiathèques et bibliothèques. En effet, les 218 bibliothèques ligériennes maillent correctement le territoire et sont au plus proche des habitants urbains, périurbains et ruraux. Par ailleurs, l'offre de services numériques des bibliothèques ligériennes s'est fortement diversifiée ces dernières années et nombreuses sont celles qui proposent déjà des équipements en libre-service et animent des ateliers numériques.

Enfin, il est moins stigmatisant pour de nombreux publics d'aller chercher de l'aide auprès d'une bibliothèque qu'auprès des services sociaux^{31,32}.

Une autre solution évoquée par les acteurs est **l'itinérance**. La ville de Saint-Etienne a lancé un dispositif d'accompagnement numérique itinérant, dans ses quartiers politique de la ville, pour tester et diffuser des applications et outils numériques, notamment sur le gaspillage alimentaire, etc.

Deux maisons de la famille itinérantes (bus) portées par l'Union départementale des associations familiales (et financées par la Région, le Département, la Caf, l'Espace 2M, la Mutualité sociale agricole et le plan pauvreté) ont été lancées en septembre 2021 sur l'ensemble du territoire départemental. **Leur objectif est de se rendre au plus près des habitants et de les accompagner pour réaliser des démarches en ligne, sanitaires et sociales, etc.**

Figure 66 : Maison Famille Itinérante



Source : <https://www.toutenkamion-group.com/fr/actualite/maison-famille-itinerante-udaf.html>

³¹ Entretien avec la Vice-Présidente au numérique (CD42), réalisé par OpenCitiz, ON-X et SWP le 27 octobre 2021

³² Entretien avec le Pôle Attractivité, Animation territoriale et Éducation, réalisé par OpenCitiz et ON-X, le 25 octobre 2021

Cependant, ce bus ne pourra pas couvrir l'ensemble des besoins des territoires ruraux et péri-urbains. L'objectif est donc pour certains territoires (notamment celui de Charlieu-Belmont) de développer des dispositifs itinérants spécifiques à leurs territoires, en s'appuyant sur des réseaux de professionnels de la médiation numérique ou en faisant appel à d'autres acteurs privés.

Concernant les ateliers de médiation plus spécifiques, les acteurs de la médiation numérique ont souligné un besoin de ressources et de moyens pour poursuivre la sensibilisation sur la thématique de la cybersécurité et notamment du cyberharcèlement dans les collèges. A titre d'exemple, la Maison France Services du Pilat Rhodanien a lancé un travail de fond avec la CAF pour répondre aux besoins des collégiens sur les bons usages d'internet et le cyberharcèlement. Cependant, cela reste très ponctuel : un atelier de deux heures/an.

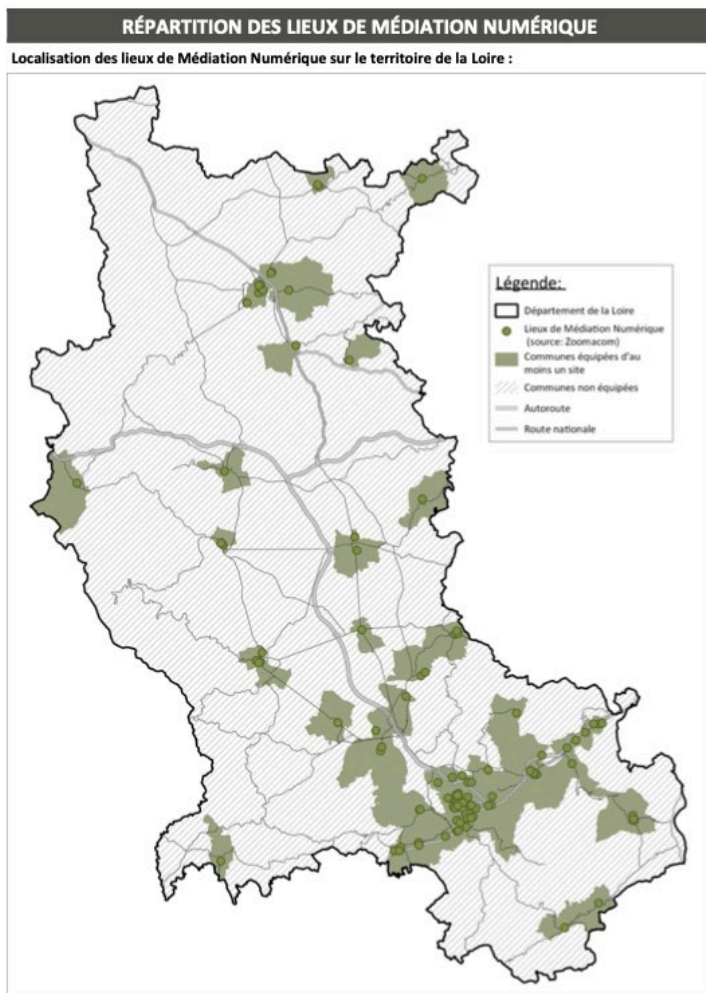
Concernant les ateliers ciblés pour gagner des expertises numériques, plusieurs acteurs ont affirmé le besoin de disposer de formations plus poussées afin de se former aux métiers du numérique. Certains usagers (notamment les chômeurs de longue durée, en reconversion, ou encore des jeunes sans diplômes) n'ont pas accès à suffisamment de formations en ligne ou en présentiel, car les médiateurs ne sont pas toujours formés pour dispenser ce type de formations. Le Département travaille actuellement avec la Région et le MEDEF pour développer un projet d'école de création numérique (sur le modèle des écoles TUMO), qui permettrait de répondre en partie à cette problématique.

1.5.8. Des inégalités d'accès aux services et aux dispositifs

Une fracture numérique qui se creuse dans les territoires ruraux

- Le nord-ouest du Département : double fracture numérique et sociale

Figure 67 : Répartition des lieux de médiation numérique sur le territoire ligérien



Comme nous pouvons le constater sur cette cartographie des lieux de médiation numérique, **il existe un écart conséquent de l'offre entre l'est et l'ouest du département.** L'est du territoire regroupe davantage de lieux de médiation numérique, notamment car il concentre la majorité des zones urbaines du territoire. Cette observation vient confirmer les conclusions de l'INSEE ainsi que des entretiens : les habitants des territoires les plus ruraux sont plus éloignés des services publics et des dispositifs de médiation numérique.

La situation est particulièrement alarmante au nord-ouest du département.

Source : SIG du Département de la Loire, Zoomacom, 2019

Par ailleurs, si l'indice de fragilité numérique (développé par la coopérative Mednum) révèle une plus grande fragilité à Saint-Etienne qu'à Châteauneuf, ces résultats restent à nuancer : **les critères de l'indice étant principalement socio-économiques et le taux de pauvreté de Saint-Etienne élevé (26% contrairement à 10% à Châteauneuf-sur-Loire³³).**

Les acteurs interrogés soulignent que les problématiques rencontrées par les zones urbaines sont d'un autre type : si la mobilité et l'accessibilité aux services publics ne sont pas une problématique aussi

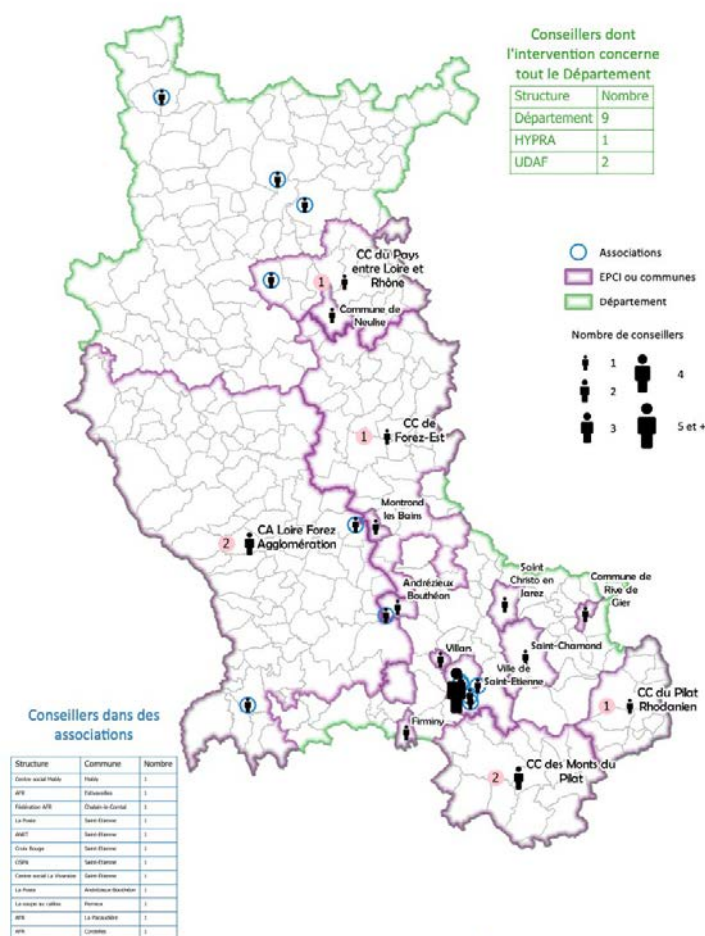
³³ INSEE, 2021, Dossier complet Châteauneuf-sur-Loire, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-45082>, consulté en novembre 2021

importante que dans les territoires ruraux, le manque de compétences numériques spécifiques de la population et la part plus importante de personnes non-francophones sont des enjeux importants pour les acteurs de la médiation.

Cette fracture numérique se creuse également car de nombreux territoires ruraux ne disposent pas des budgets ni des moyens humains pour développer une politique de médiation numérique. **Les secrétaires de mairie restent la première entrée vers la médiation numérique et certains territoires souhaitent renforcer leurs compétences afin de pouvoir continuer à garantir l'accès aux services publics³⁴.**

Les conseillers numériques : une opportunité pour garantir davantage d'équité territoriale dans l'accès au numérique

Figure 68 : Cartographie indiquant le lieu de recrutement des conseillers numériques



Source : Département de la Loire, 2022

Si des conseillers numériques sont affectés dans le nord du département, certaines communautés de communes, comme celle du Pays d'Urfé ou encore Forez-Est resteront particulièrement dépourvues.

- Il s'agira pour le Département, en collaboration avec Zoomacom de renforcer les liens avec ces communautés de communes afin de les intégrer à la gouvernance prévue pour encadrer le

³⁴ Entretien avec le 5^e Vice-Président (CD42 et la maire de Gresle, réalisé par OpenCitiz, ON-X et SWP le 2 novembre 2021

déploiement des conseillers numériques et réfléchir à la mutualisation d'outils et de dispositifs communs.

- Par ailleurs, face à un manque d'accessibilité aux services publics et d'accompagnement aux usages numériques pour une partie de la population, mettre en valeur des lieux qui débutent leur spécialisation sur ces sujets, à l'instar des bibliothèques, pourrait être une stratégie³⁵.

Si la crise sanitaire a mis en exergue les besoins de publics, jusqu'ici invisibles (notamment les jeunes et les étudiants), elle a également souligné la fracture numérique encore bien présente pour une grande partie de la population ainsi qu'au sein des collectivités.

³⁵ Entretien avec la Vice-Présidente au numérique, CD42, réalisé par OpenCitiz, ONX et SWP le 27 octobre 2021

1.6. En synthèse : matrice AFOM du territoire numérique :

Figure 69 : Synthèse AFOM de l'audit territorial

| Forces | Faiblesses |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Infrastructures | |
| <ul style="list-style-type: none"> • La présence d'un RIP 1G de référence desservant 169 zones d'activités et 365 sites publics | <ul style="list-style-type: none"> • Des déploiements dans les Zones Très Denses et AMII en retrait qui créent un décalage par rapport à la Zone d'Initiative Publique |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un déploiement quasi-achevé du RIP FTTH (98%) | <ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives en matière de Wi-Fi éparpillées |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une couverture mobile quasi optimale | <ul style="list-style-type: none"> • Le déficit de communication auprès de la population sur le rôle des acteurs publics et des opérateurs dans les déploiements |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une couverture 5G au-dessus de la moyenne française | <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de compétence technique au sein des collectivités pour suivre les déploiements mobiles |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire à l'avance en matière de réseau IoT (ROC 42 et réseaux opérateurs) | <ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance dispersée |
| <ul style="list-style-type: none"> • Des acteurs publics fortement mobilisés sur le numérique avec un portage politique fort | <ul style="list-style-type: none"> • Un besoin de sensibilisation auprès des nouveaux élus |
| Usages et services numériques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Des collectivités locomotives qui ont engagé leur transformation numérique | <ul style="list-style-type: none"> • Des collectivités rurales en déficit d'ingénierie technique et financière pour assurer leur transformation numérique |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le positionnement du Département comme partenaire de premier ordre dans l'accompagnement des collectivités via l'AAP SUN | <ul style="list-style-type: none"> • Un déficit d'acculturation de décideurs territoriaux aux opportunités offertes par les technologies numériques. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un portage politique fort et des instances de pilotage établies dans le cadre du déploiement des infrastructures qui peuvent servir le déploiement des SUN | <ul style="list-style-type: none"> • Une approche aujourd'hui aléatoire ou opportuniste du déploiement des services numériques en territoires ligériens |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le SIEL, un partenaire opérationnel historique pour accompagner les collectivités sur des projets de transformation numérique et de transition énergétique | <ul style="list-style-type: none"> • Une complexité de coordination, de partage d'expérience et de de communication qui persiste entre les collectivités locomotives et celles moins avancées. |
| Médiation numérique | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un écosystème important, varié et composé de nombreux acteurs de l'éducation populaire | <ul style="list-style-type: none"> • Un manque de visibilité de la part des collectivités sur les dispositifs nationaux et les autres actions portées à l'échelle départementale |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> De nombreux lieux de médiation numérique (109 au total sur le département) et une variété de l'offre proposée (découverte, inclusion, médiation, expertise) | <ul style="list-style-type: none"> Un besoin de sensibiliser et former les services et élus |
| <ul style="list-style-type: none"> Une politique historique très volontariste du Département sur la médiation numérique et une gestion départementale réalisée par Zoomacom, dont le travail est très apprécié par les acteurs de la médiation | <ul style="list-style-type: none"> Un besoin d'homogénéisation des formations des acteurs de la médiation numérique (inclusion des aidants numériques que représentent les bénévoles, les bibliothécaires, etc.) |
| Opportunités | Menaces |
| Infrastructures | |
| <ul style="list-style-type: none"> L'achèvement des déploiements doit permettre de constituer le socle technique au développement des usages et services numériques | <ul style="list-style-type: none"> La concurrence du RIP 2G sur les offres professionnelles du bas du marché du RIP 1G (xDSL, FTTE, FTTO) |
| <ul style="list-style-type: none"> 57 communes disposent du statut de zones fibrées constituant un potentiel à valoriser en matière de marketing territorial | <ul style="list-style-type: none"> Les déploiements en ZTD et AMII doivent être suivis afin de s'assurer de la complétude des déploiements notamment en ce qui concerne les raccordements les plus complexes |
| <ul style="list-style-type: none"> Le recours régulier au New Deal mobile dans le but de parfaire la couverture sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> La DSP LOTIM arrive à échéance le 11 juillet 2025 ce qui requiert une préparation au scénario d'évolution |
| <ul style="list-style-type: none"> Une expérimentation en cours en matière de réseau IoT par le SIEL (ROC42) qui doit permettre de déployer de nouveaux services dans les territoires | <ul style="list-style-type: none"> Des déploiements de la 5G doit être accompagné d'un suivi par les collectivités |
| <ul style="list-style-type: none"> La possibilité de devenir un territoire pilote sur l'extinction du réseau cuivre | |
| Usages et services numériques | |
| <ul style="list-style-type: none"> La définition d'une gouvernance claire et d'une feuille de route partagée qui fixe les orientations prioritaires en matière de SUN | <ul style="list-style-type: none"> Les contraintes réglementaires (dématérialisation, protection des données), la massification des volumes de données à traiter, la refonte des systèmes d'information qui vont s'imposer aux collectivités en matière de transformation numérique |
| <ul style="list-style-type: none"> La mutualisation des ressources et des coûts comme levier à saisir pour le déploiement des SUN en territoire | <ul style="list-style-type: none"> Un écosystème numérique territorial et une articulation des différents dispositifs peu clairs (les AAP SUN, la stratégie Loire Connect, la stratégie propre du SIEL ...) |
| <ul style="list-style-type: none"> L'évolution des modalités de souscription à l'appel à partenariat Loire Connect pour en faire un réel levier d'innovation pour les collectivités en matière d'usages numériques | |

| Médiation numérique | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Capitaliser sur les partenaires et fondations privées pour renforcer l'offre de médiation numérique | <ul style="list-style-type: none"> De très fortes inégalités de maillage : nord et ouest du département dispose de moins de lieux et d'actions de médiation numérique |
| <ul style="list-style-type: none"> L'arrivée de 45 conseillers numériques sur le territoire va permettre de résoudre la problématique du maillage territorial inégal | <ul style="list-style-type: none"> Un manque d'accessibilité aux dispositifs d'accompagnement, notamment des jeunes qui cherchent à se professionnaliser et des publics non-francophones |
| <ul style="list-style-type: none"> Le Département pourrait se positionner davantage sur la médiation numérique dans ses domaines : l'insertion, l'éducation, le social et s'appuyer sur de nouveaux modes de financement de la médiation numérique | <ul style="list-style-type: none"> Un manque de communication entre les acteurs de la médiation numérique (territoires compris) entraînant un parcours peu lisible pour l'utilisateur |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – OpenCitiz – ON-X

1.7. Graphe des acteurs et leurs relations

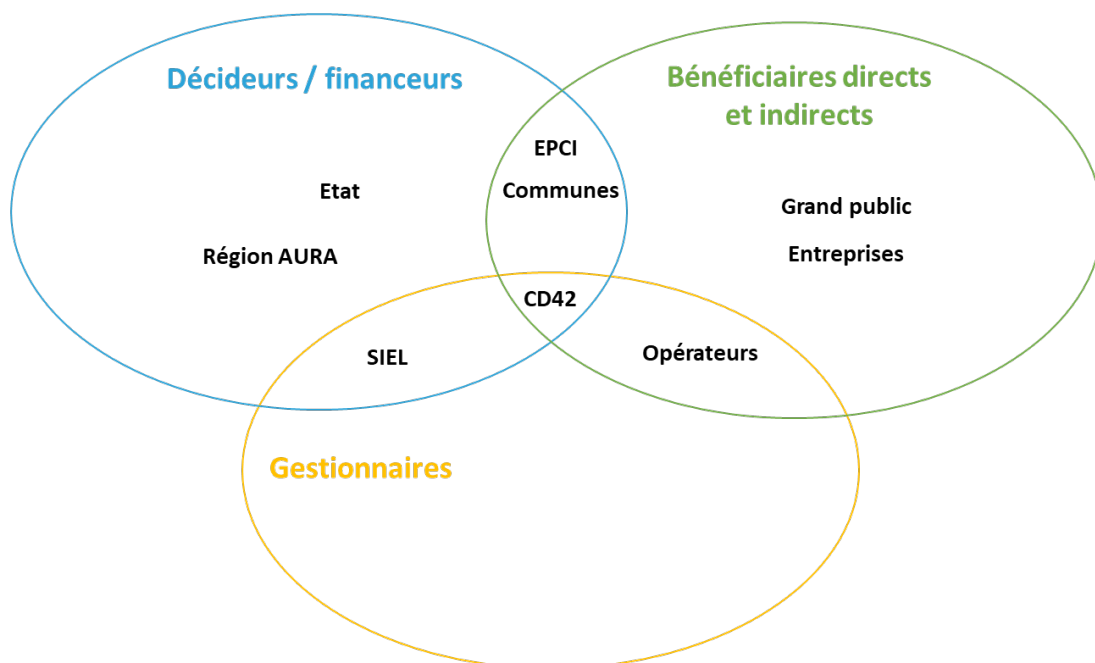
1.7.1. En matière d'aménagement numérique

L'aménagement numérique mobilise **trois types d'acteurs** :

- **Les décideurs et financeurs** : il s'agit des porteurs de projets et des partenaires impliqués dans les réseaux d'initiative publique ou déployés sur fonds propres par les opérateurs ;
- **Les gestionnaires constitués des délégués et des délégataires de RIP**, ainsi que des opérateurs qui exploitent leur propre réseau en ZTD et en Zone AMII ;
- **Les bénéficiaires directs** qui profitent des différents projets portés par les acteurs publics et les opérateurs à savoir les fournisseurs d'accès Internet (bénéficiaires directs), le grand public, les entreprises et les collectivités (bénéficiaires indirects).

Figure 70 : Sociogramme des acteurs de l'aménagement numérique dans le département de la Loire

Sociogramme



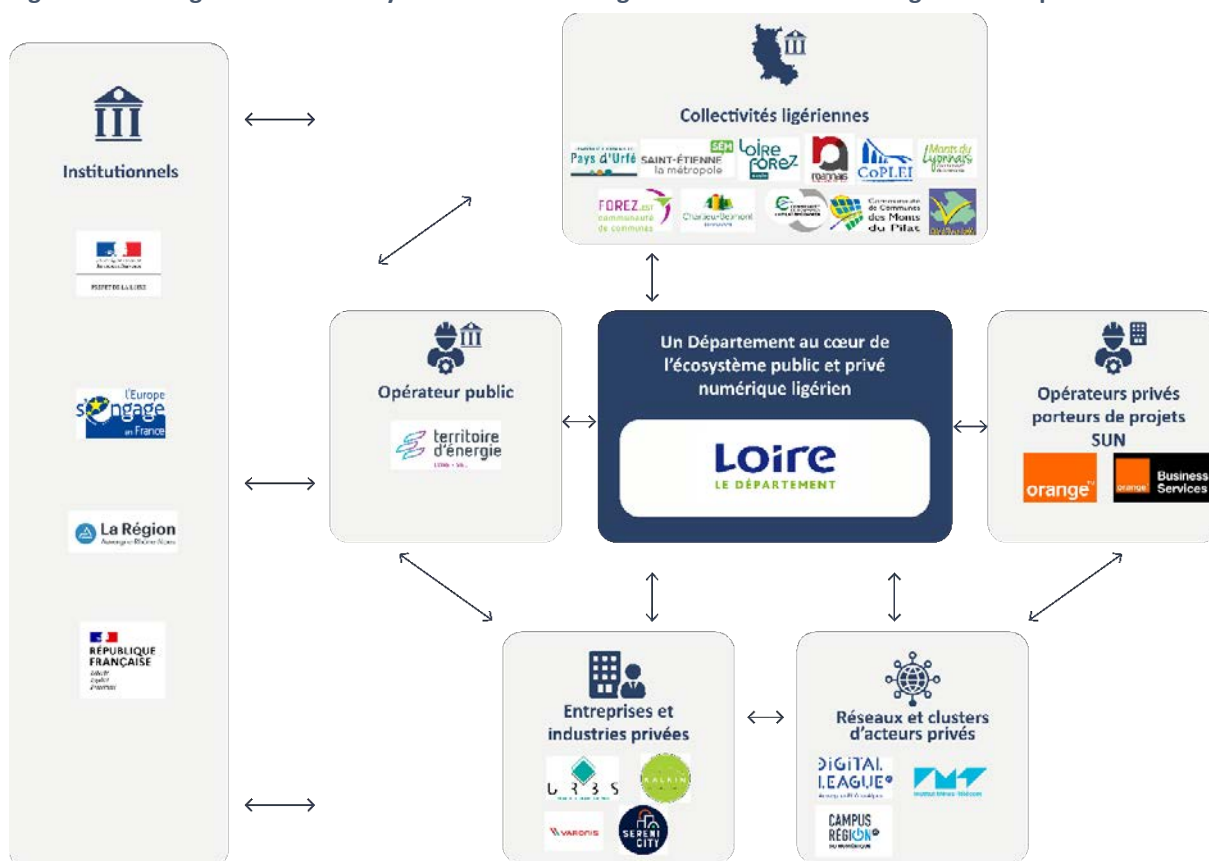
Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz

1.7.2. En matière de services et d'usages numériques

Les services et usages numériques mobilisent un écosystème d'acteurs institutionnels et privés dense à coordonner :

- **Les collectivités ligériennes** qui sont porteuses ou partenaires sur de nombreux projets numériques ;
- **Le SIEL**, opérateur public qui aujourd'hui tourne de plus en plus son activité vers les services numériques de type objets connectés notamment ;
- **Les opérateurs privés** tels qu'Orange qui ouvrent leurs activités au-delà des infrastructures, vers de nouveaux services numériques ;
- **Les entreprises et industries privées** qui œuvrent à plus petite échelle sur le territoire mais sur des sujets innovants ou incontournables du numérique comme la cybersécurité ou le développement durable ;
- **Les réseaux et clusters d'acteurs privés** qui s'assurent de la montée en compétences et de la mise en relation des acteurs privés, et récemment parfois publics ;
- **Les institutionnels** qui agissent au côté du Département en tant que partenaires financiers notamment.

Figure 71 : Sociogramme de l'écosystème des acteurs ligériens des services et usages numériques

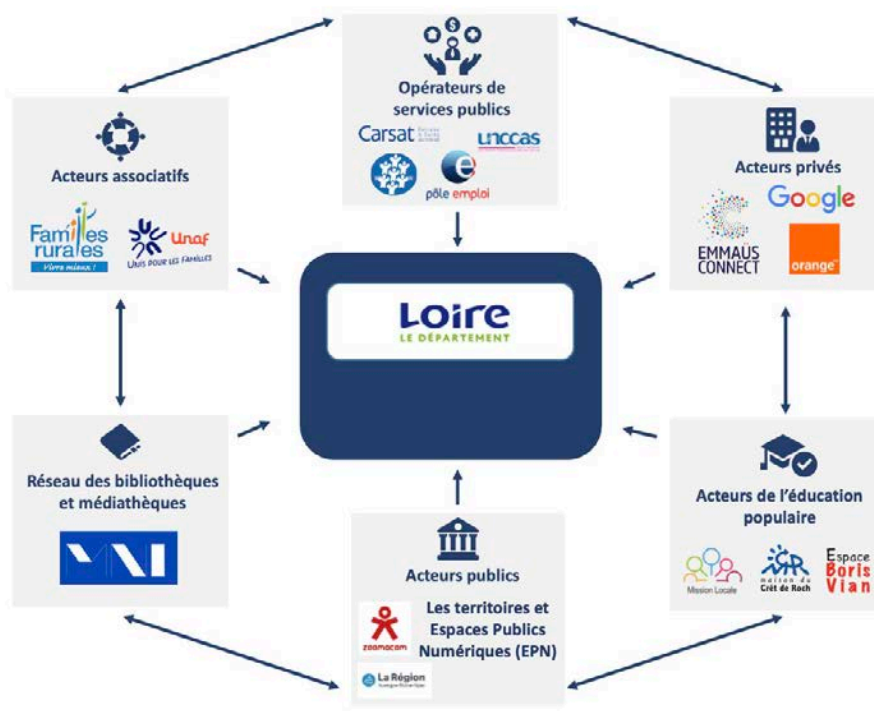


Source : Schéma de l'écosystème des usages et services numériques ligériens, réalisé par ON-X, 2022

1.7.3. En matière de médiation numérique

Les résultats de cette première phase de diagnostic ont montré l'existence d'une variété d'actions de médiation numérique portées par un écosystème riche d'acteurs très variés.

Figure 72 : Schéma : Un écosystème départemental en pleine expansion



Source : Schéma de l'écosystème de médiation numérique, réalisé par OpenCitiz, 2021

Comme tous les départements, la Loire dispose d'un réseau d'espaces publics numériques. Cependant, son écosystème se caractérise en plusieurs points :

Une présence et importance capitale des acteurs associatifs et de l'éducation populaire

Le diagnostic est venu montrer l'importance capitale des acteurs associatifs et de l'éducation populaire dans la politique de proximité qu'est la médiation numérique. Les centres sociaux et Maisons des Jeunes et de la Culture proposent de nombreux services numériques aux populations : accompagnement aux démarches en ligne, impressions ou envois de documents par mail, accès à Internet, prêt de tablettes, formations à l'utilisation d'ordinateurs, etc. Certains lieux sont également quasiment uniquement dédiés à la médiation numérique : c'est notamment le cas de la **Maison de quartier du Soleil**, à la fois association et EPN, localisée à St Etienne qui propose de la "médiation numérique hors les murs, à domicile". Le centre social Vivaraize propose sur son site une "logithèque" qui regroupe une liste de liens vers des logiciels libres de droits qui peuvent être téléchargés gratuitement.

Des territoires engagés pour la médiation numérique et s'inscrivant dans une démarche volontariste

Lors de la révision du SDTAN de 2015, des conclusions avaient été dressées quant au manque d'appropriation des enjeux du numérique par les territoires. Au regard du diagnostic territorial renouvelé en cette année 2021, ce constat est aujourd'hui à nuancer.

En effet, de nombreux territoires se sont engagés pour la médiation numérique, **notamment via les conventions territoriales globales avec la CAF et réalisent dans ce cadre des diagnostics pour répondre au mieux aux besoins de leurs publics**. C'est notamment le cas de la Chamba et de la Chambonie, deux communes rurales où la fracture numérique est particulièrement prononcée. Les deux communes ont répondu à l'appel à projets du Département et un diagnostic a été lancé. Des déplacements à domicile sont réalisés avec la conseillère numérique pour inciter les habitants à se saisir de l'outil informatique. Les publics ciblés sont les plus de 50 ans qui avant la crise sanitaire et l'accélération de la dématérialisation n'avaient pas à se servir du numérique³⁶.

Le cas de Roanne est également révélateur. Au niveau de la commune, l'EPN est très actif sur la question et organise par exemple des ateliers informatiques à destination des usagers les plus en difficultés. Si l'initiative est pertinente, les publics sont difficiles à mobiliser du fait d'un engagement à prendre sur plusieurs semaines³⁷. L'EPN est à présent appuyé dans sa mission de médiation numérique par la médiathèque et le Point de Lecture du Mayollet. Au niveau du Pilat Rhodanien, la Maison de l'emploi devenue Maison des services, est particulièrement active sur la question et travaille en direct avec la collectivité. Si les collectivités prennent de plus en plus part aux projets de médiation numérique, elles restent également les principaux financeurs de la médiation numérique avec l'État et le Département : parmi les répondants à l'enquête territoriale³⁸, **86% déclarent s'appuyer sur des subventions publiques pour mettre en œuvre leurs actions de médiation numérique**.

La présence de plus en plus croissante des opérateurs et structures privés

Les entretiens ont mis en lumière une série de dispositifs de médiation numérique proposés par des acteurs privés. Certains interviennent au titre du don de matériel. C'est notamment le cas du **Rotary Club** qui a offert des tablettes au CCAS de Montbrison au cours du premier confinement et deux ordinateurs par la suite.

D'autres maintiennent une approche davantage commerciale, c'est notamment le cas d'**Orange** qui a fait une offre au CCAS de Montbrison pour des ordinateurs à prix réduits. **La Poste Business Services est également en contact avec différents services et élus locaux concernant son dispositif de tablette Ardoiz**³⁹.

D'autres opérateurs établissent des partenariats plus importants avec la mise en place d'ateliers et de dispositifs d'accompagnement. La Maison France Services (MFS) du Pilat Rhodanien a pu établir un partenariat avec **Google Ateliers Numériques** qui propose des formations numériques à destination des **entrepreneurs**. Or, là où l'entreprise s'était engagée pour la réalisation d'ateliers mensuels, les

³⁶ Entretien avec la direction des solidarités et l'élu délégué à l'action sociale de Loire Forez Agglomération, entretien réalisé par OpenCitiz le 19 octobre 2021

³⁷ Entretien avec le Pôle emploi de Roanne, réalisé par OpenCitiz le 25 novembre 2021

³⁸ Enquête territoriale en ligne à destination des collectivités ligériennes et acteurs de la médiation numérique, novembre 2021

³⁹ Entretien avec l'Adjoint au Maire de Charlieu et la Maire de La Gresle, réalisé par OpenCitiz, ON-X et SWP le 2 novembre 2021

ateliers ont, par la suite été largement, espacés (un atelier semestriel actuellement), ce qui est regretté par les représentantes de la MFS.

Cette implication croissante des acteurs privés dans le champ de la médiation numérique semble susciter des appréhensions de la part des acteurs interrogés. **L'association Zoomacom ainsi que certains territoires⁴⁰ soulignent l'opportunité représentée par ces nouveaux partenariats et modes de financements de la médiation numérique mais déplorent le manque de collaboration avec le tissu associatif déjà existant sur le territoire ligérien.**

La complexité des liens avec l'État et les services décentralisés

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'État des conseillers numériques lancé en 2020, le Département a collaboré avec la Préfecture. Si le Département reconnaît un travail en bonne intelligence avec les services préfectoraux, **il n'en demeure pas moins que le lien direct avec l'État est jugé complexe du fait d'un guichet unique. Les dispositifs voulus et lancés par l'État sont pris en charge par les échelons décentralisés qui peinent à trouver des interlocuteurs dès lors qu'il faut aborder les questions techniques induites par les grandes vagues de projets lancés⁴¹.** Dans le cadre de la structuration du réseau des conseillers numériques, de nouveaux outils vont être lancés à l'échelle nationale pour faciliter la visibilité des dispositifs et la communication entre les territoires.

→L'enjeu pour le Département sera ainsi d'assurer la coordination entre les dispositifs nationaux et départementaux, afin que les acteurs de la médiation numérique puissent profiter au maximum des outils et dispositifs étatiques.

⁴⁰ Entretien avec la Présidente de l'Union départementale des CCAS réalisé par OpenCitiz le 2 novembre 2021

⁴¹ Entretien avec la responsable des projets numériques (CD42), réalisé par OpenCitiz, ON-X et SWP le 27 octobre 2021

1.8. Diagramme Logique d'Impacts

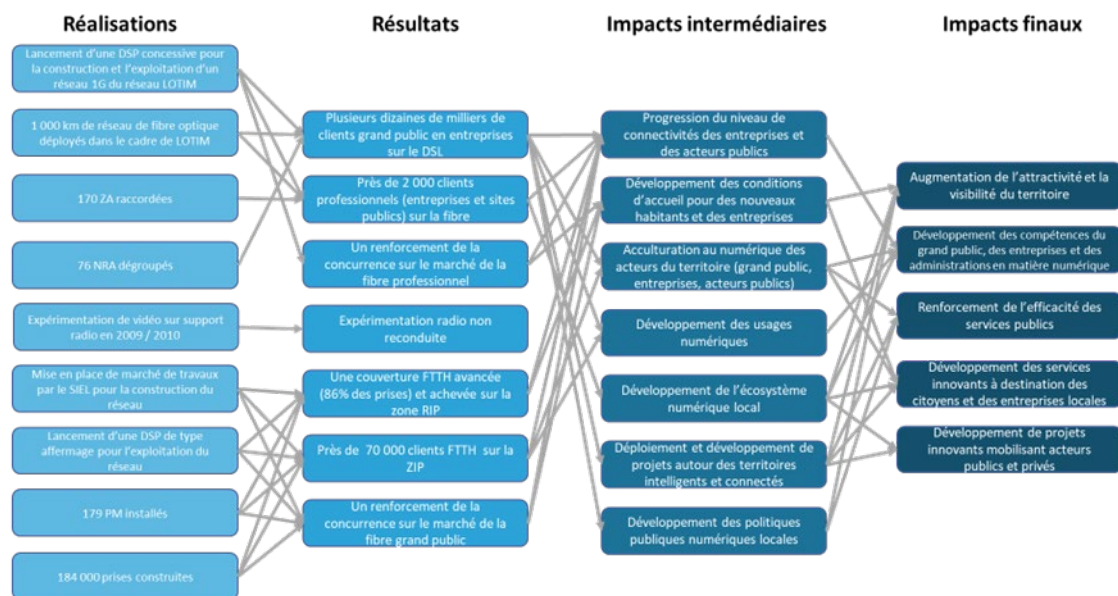
L'Arbre des Objectifs présenté précédemment (cf. 1.8.1 Les SDTAN précédents) a permis de rappeler les objectifs assignés aux SDTAN antécédents aboutissant à une série de 9 actions, toutes en lien direct avec la mise en place des Réseaux d'Initiative Publique.

Le diagnostic des infrastructures établi dans le cadre du SDTAN 3.0 dresse un bilan détaillant les différents impacts sur le territoire et ses acteurs :

- Les réalisations dans le domaine de l'aménagement numérique ont contribué à favoriser l'attractivité du territoire grâce à la mise à disposition d'infrastructures de télécommunication participant à attirer de nouveaux habitants et des entreprises.
- La généralisation de l'accès à la fibre a favorisé le développement des compétences numériques chez les différents acteurs. A ce titre, les politiques publiques conduites en matière de sensibilisation et de médiation numérique ont permis de compléter l'action sur les infrastructures.
- Le très-haut-débit a participé à renforcer l'efficacité des services publics et a offert les conditions techniques à la mise en œuvre de projets autour des Territoires Intelligents et Durables.
- En attirant de nouvelles entreprises et en offrant des conditions techniques favorables à l'innovation, les projets conduits en matière d'infrastructures numériques ont concouru à l'émergence de projets innovants tout en stimulant les collaborations entre acteurs publics et privés.

Figure 73 : Diagramme Logique d'Impacts (DLI)

Diagramme Logique d'Impacts



Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz



PHASE 2 –

**Recensement des besoins
et analyse des attentes**

2.1. Focus méthodologique

2.1.1. Analyse documentaire

Une analyse approfondie de documents stratégiques issus du Département a d'abord été réalisée de manière à bien comprendre le territoire ligérien et les spécificités de l'action de médiation numérique locale (SDTAN, révisions successives de ce document, plans de lecture publique, etc.).

Cette analyse a été complétée par une série de documents récoltés auprès des acteurs interrogés au cours des entretiens semi-directifs. L'ensemble des documents analysés est disponible en annexes.

2.1.2. Une trentaine d'entretiens réalisés

Afin d'affiner le diagnostic, nous avons consulté une trentaine d'acteurs publics, privés et associatifs. Ces entretiens semi-directifs d'une durée d'une heure à deux heures ont été réalisés.

2.1.3. Une enquête territoriale

Une enquête territoriale sous forme d'un questionnaire en ligne a été lancée auprès des communes, intercommunalités et acteurs de la médiation numérique.

Cette enquête avait pour objectifs de recenser les projets en matière d'infrastructures, usages et médiation numérique des acteurs interrogés ainsi que d'identifier les besoins et attentes des acteurs vis-à-vis du Département.

Le questionnaire a été lancé le 21 octobre 2020 et clôturé le 19 novembre 2021.

L'enquête a été envoyée par le Département aux 334 collectivités ligériennes et relayée par l'association Zoomacom aux acteurs locaux de la médiation numérique.

De manière à ne poser les questions pertinentes qu'aux acteurs intéressés, le questionnaire a été séparé en deux boucles : une pour les collectivités et une spécifique dédiée aux acteurs de la médiation numérique.

2.1.4. Limites rencontrées

Il est à noter qu'un certain nombre de limites méthodologiques ont été rencontrées au cours de la phase de diagnostic (vacances scolaires, jours fériés, ponts du 11 novembre, etc.), ce qui a pu avoir un impact significatif sur le nombre de répondants. Un tri entre le nombre de réponses enregistrées et le nombre de réponses effectives donne un total de 25 répondants (dont 16 acteurs de la médiation numérique, 1 commune et 4 intercommunalités).

2.1.5. Qualification des attentes

Les attentes ont été regroupées autour des thématiques suivantes. Le rapport distingue les attentes issues des acteurs locaux de celles relevant de préconisations à la suite de notre analyse (surlignées).

2.2. Les attentes vis-à-vis des RIP

2.2.1. L'exploitation

En matière d'aménagement numérique, les réseaux d'initiative publique LOTIM et THD42 étant achevés, il s'agira de porter l'attention sur la qualité de l'exploitation dans le but de développer et maintenir la qualité de services délivrée aux opérateurs de services et aux utilisateurs finaux. Compte tenu de son niveau d'avancement, le territoire peut devenir un pilote sur plusieurs actions comme la gestion des opérations de densification ou l'extinction du réseau cuivre qui constituent des enjeux clés pour les années à venir.

2.2.2. La cohérence des RIP

Avec le déploiement du réseau THD42, LOTIM est concurrencé sur le bas du marché des offres destinées aux entreprises. Le développement des offres FTTH et FTTH pro devrait ainsi ponctionner une partie du chiffre d'affaires du RIP de première génération. Face à cette tendance inéluctable, LOTIM devra proposer un catalogue de services compétitifs en se concentrant sur les offres premium à destination des professionnels qui constitueront le haut du marché.

En 2018, les DSP ont confirmé leur positionnement respectif sur le marché des entreprises pour LOTIM et sur le grand public pour THD42. Cette décision s'est traduite opérationnellement par des catalogues de services articulés entre les deux réseaux dans le but d'éviter l'apparition d'offres concurrentes sur le même type de services. Avec la montée en puissance des abonnements FTTH, cette position doit être maintenue dans le but d'éviter de fragiliser le modèle économique de LOTIM. Par ailleurs, le réseau de THD42 doit être mis à profit en mobilisant sa capillarité et grâce à la location de fibre noire pour permettre à LOTIM de développer ses offres commerciales sur d'autres secteurs géographiques.

2.3. Les attentes sur le réseau LOTIM

2.3.1. Accompagner l'évolution du RIP

Les déploiements FTTH réalisés dans le cadre de THD 42 viennent directement concurrencer les offres de LOTIM sur le bas du marché des entreprises ainsi que sur son activité DSL. Dans le but de maintenir l'équilibre économique de la DSP, LOTIM doit confirmer son positionnement sur les offres premium destinées aux entreprises (FTTE et FTTO) et ainsi pondérer les conséquences du basculement d'une partie de ses clients vers le FTTH et le FTTH pro. Face à ce constat, la communication doit être élargie et renforcée afin que les entreprises maîtrisent l'ensemble des caractéristiques des offres professionnelles (FTTO, FTTE, FTTH pro) et pas uniquement le critère du prix.

2.3.2. Préparer l'arrivée à échéance de la DSP

Le 11 juillet 2025, la DSP LOTIM confiée à LOTIM Telecom (société du groupe Axione) arrivera à échéance. Le Département doit entamer sa réflexion sur le scénario d'évolution de la DSP dans le but de préparer au mieux la transition et ainsi assurer une continuité de services à tous les usagers du réseau. A la fin de l'année 2021, il a lancé une consultation afin d'identifier une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagner dans le choix du scénario et de sa mise en œuvre.

2.3.3. Renforcer le suivi de la DSP

En tant que délégant, le Département doit être en mesure de suivre l'exploitation de sa DSP. Pour ce faire, il doit disposer de moyens suffisants et formés au contrôle de ce type de contrat. La structuration récente de la Direction de la Transition Numérique au sein du Département doit permettre d'établir de nouvelles bases de suivi et ainsi permettre à la collectivité de faire valoir ses intérêts. A ce titre, les conditions de la Clause de Retour à Meilleure Fortune pourraient être réexaminées. Les fonds reversés pourraient être utilisés dans le cadre de nouveaux investissements pour l'évolution du réseau.

2.4. Les attentes sur le réseau THD42

2.4.1. Renforcer la sécurisation du réseau

Le réseau THD42 étant désormais déployé, les enjeux portent principalement sur ses conditions d'exploitation. Face aux problématiques récurrentes rencontrées dans de nombreux territoires sur les raccordements opérés en mode STOC, le SIEL a mis en œuvre une action volontariste en proposant des pré-raccordements jusqu'en 2025. Par ailleurs, le Syndicat milite pour l'obtention des recollements des raccordements réalisés en mode STOC.

Dans le but de renforcer la sécurisation du réseau THD42, le SIEL pourrait initier l'enfouissement progressif des réseaux aériens ainsi que le bouclage de son réseau.

2.4.2. Fluidifier les processus de densification

Les processus de densification se mettent progressivement en place. Le SIEL dispose de la visibilité sur les nouvelles constructions en tant que gestionnaire de réseau électrique. Bien que les opérations de densification à l'échelle de quartier soient anticipées, ce travail est beaucoup plus complexe à plus petite échelle. Un portail a été mis en place dans le but de recenser les nouvelles adresses auprès des communes. Néanmoins, le processus souffre d'un manque de fluidité.

2.4.3. Communiquer sur la nécessité de l'élagage

Les opérations de raccordement sont dans certains cas, fragilisées par l'absence d'élagage. Cette action est à la charge des propriétaires qui régulièrement ne mesurent pas les effets négatifs de ce manque d'entretien sur la réussite des raccordements. Une action de communication pourrait ainsi être entreprise dans le but d'initier une prise de conscience collective sur ce type d'action particulièrement nécessaire dans le département de la Loire.

2.4.4. Développer les offres de services nécessaires au déploiement de la 5G

Dans le but de faciliter le déploiement de leur réseau 5G, les opérateurs sont en demande d'offres fibre leur permettant de raccorder leurs sites mobiles. Face à ce constat, les délégataires de RIP dont en premier lieu THD 42 doivent disposer d'une offre de services adaptée et correspondante aux besoins des opérateurs (meilleur débit, proposition de liaison de secours...).

2.4.5. Renforcer le réseau de transport

Dans la perspective du développement des offres FTTE, le SIEL doit faire évoluer son réseau de transport avec l'installation de nouvelles fibres.

2.5. Les attentes sur le déploiement en zones conventionnées

2.5.1. Maintenir le suivi

Une convention a été signée entre Saint Etienne Métropole, le Département de la Loire, l'Etat et Orange afin de déterminer les conditions de suivi des déploiements réalisés dans la zone AMII correspondante aux 43 communes.

Néanmoins, le suivi ne semble pas aussi régulier en ce qui concerne les 6 communes de l'ex Grand Roanne. La signature d'une convention pourrait être proposée.

2.5.2. Confirmer la prise en charge des raccordements éloignés par l'opérateur

Des incertitudes demeurent sur la prise en charge effective par Orange des habitations soumises à des raccordements éloignés. Dans le cadre des instances de suivi des déploiements de la zone conventionnée, les collectivités doivent se faire confirmer que l'opérateur interviendra bien sur l'intégralité du périmètre. Dans le cas contraire, les conditions de la convention doivent permettre à Saint Etienne Métropole d'intervenir en mobilisant les fonds publics, y compris les financements de l'Etat, pour intervenir dans les zones où l'opérateur a été défaillant.

2.5.3. Communiquer sur les périmètres d'intervention des acteurs

La gouvernance de l'aménagement numérique étant particulièrement complexe, la majorité des citoyens ne maîtrise pas les périmètres d'intervention respectifs des opérateurs et des acteurs publics en matière de déploiement. Les écarts entre l'avancement des déploiements de la zone RIP et de la zone conventionnée renforcent la nécessité de communiquer sur les rôles de chacun afin que les citoyens puissent identifier les bons interlocuteurs.

2.6. Les attentes sur le mobile

2.6.1. Poursuivre l'avancement du New Deal Mobile et développer l'expertise technique

Le Département de la Loire a obtenu la validation de 33 communes dans le cadre du Programme New Deal. 7 nouvelles communes bénéficieront d'un financement en 2022. Face à la présence de quelques zones subsistantes, le Département doit rester mobilisé pour le suivi du New Deal mobile.

A ce titre, un accompagnement technique pour améliorer le processus d'étude de couverture sera fourni par la Région.

2.6.2. Proposer un accompagnement technique aux collectivités

Avec le déploiement progressif de la 5G, les collectivités locales seront probablement sollicitées par les opérateurs dans la perspective d'installer de nouvelles installations. En effet, les périmètres de

diffusion de la 5G, étant moins importants, les opérateurs seront amenés à densifier leurs réseaux de sites. Face à ces demandes, des études de diffusion pourraient être demandées par certaines collectivités pour mesurer l'utilité de ces nouvelles installations et étudier les mutualisations possibles. Ces contre-expertises pourraient d'autant plus être requises dans un contexte de méfiance de la part de certains citoyens vis-à-vis des installations d'antennes. Le Département et la Région pourraient proposer ce type de services.

2.6.3. Gestion des points hauts propriétés du Département

Le Département de la Loire est propriétaire d'un réseau de points hauts. Il a récemment obtenu l'appui de la Région pour la passation d'un marché d'audit et de maintenance. Le Département doit néanmoins, établir une stratégie pour le devenir de ces points hauts (cession, maintien en exploitation...).

2.7. Les attentes sur de nouvelles offres de services à déployer sur le territoire

2.7.1. Généraliser les expérimentations en cours sur le réseau très bas débit

Le SIEL expérimente actuellement une quinzaine de projets mobilisant son réseau très bas débit. Plusieurs types de services sont testés par des collectivités (vidéoprotection, gestion énergétique de bâtiment, supervision de réseau d'eau, mesure de l'air, gestion de stationnement...). Un bilan sera réalisé en 2022 et pourrait aboutir à la mise en place d'une offre à destination des collectivités. Les premiers retours obtenus dans les cadres des échanges relatifs au SDTAN ont permis de confirmer l'appétence des acteurs publics qui mettent en particulier en avant, les économies de fonctionnement possibles grâce aux outils de supervision offerts par ce type de services. Des actions de communication seront alors nécessaires pour informer les collectivités des opportunités offertes.

2.7.2. Développer les boucles locales

Dans la perspective de développer leurs services numériques, plusieurs collectivités ont créé ou envisagent la mise en place de Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU). Pour ce faire, les catalogues de services des RIP (en particulier LOTIM) doivent être en mesure de proposer des offres compétitives. Une campagne de communication pourrait par ailleurs, être menée par les délégataires pour sensibiliser les collectivités locales aux opportunités offertes par ce type de projet.

2.7.3. Proposer un service de réseau Wi-Fi départemental

L'état des lieux réalisé dans le cadre du SDTAN a mis en exergue l'existence de multiples initiatives en matière de réseau Wi-Fi. Les besoins étant sensiblement identiques entre les porteurs de projets, un projet visant à mutualiser ces actions à l'échelle départemental pourrait être légitime dans la perspective de générer des économies : groupement de commandes, mutualisation de l'exploitation... En outre, cela renforcerait la sécurisation du réseau et faciliterait la mise en place d'une communication plus massive.

2.7.4. Lancer une étude d'opportunité sur la mise en place d'un datacenter public

Plusieurs collectivités mettent en place des solutions de stockage peu appropriées et mériteraient potentiellement de bénéficier d'une offre de service dans ce domaine. Le Département pourrait initier

le lancement d'une étude d'opportunité pour mesurer l'appétence des acteurs et la légitimité d'une intervention publique pour la mise en place d'une offre de datacenter public. Dans le cas où la nécessité d'intervenir était avérée, l'étude permettrait de déterminer les conditions juridiques, financières et techniques à la mise en place de ce type de projet.

2.8. Les attentes pour les services et usages numériques

Le territoire de la Loire étant désormais particulièrement bien desservi, il propose une infrastructure qui constitue le socle de base au déploiement des services et usages numériques. Grâce aux RIP ainsi qu'au réseau dédié à l'Internet des objets déployés par le SIEL (ROC42), les collectivités ligériennes sont en mesure de développer de nouveaux services pour leur propre fonctionnement ainsi qu'à destination du grand public ou des entreprises locales.

Ce **niveau d'avancement et l'expérience ligérienne en matière de gouvernance numérique** offrent une véritable opportunité pour le Département de maintenir et développer un positionnement de référence.

2.8.1. Des besoins partagés en matière de transformation numérique des collectivités

Pour la transformation interne des collectivités ligériennes

La transformation des administrations est un socle nécessaire aux collectivités pour engager le développement de services ou d'outils numériques innovants pour les administrés et la saisie par les collectivités des enjeux à venir (transition énergétique, cybersécurité, numérique responsable...). **Les services numériques incitent aujourd'hui pleinement au renouvellement des projets d'administration dont ils sont à la fois un objectif et un outil.**

Des besoins d'accompagnement au changement

Les obligations réglementaires relatives à la dématérialisation des procédures ou à la protection des données (RGPD), la massification des volumes de données à collecter, récolter puis traiter, l'ouverture des données publiques, la refonte des systèmes d'information bouleversent le fonctionnement interne de collectivités et ont des impacts directs sur l'évolution des métiers des agents.

Les outils quotidiens et les modes de faire changent (généralisation des outils collaboratifs, progression du télétravail ...), le management des projets et des ressources humaines évolue, la fonction d'accueil est en pleine mutation dans les projets d'e-administration.

Les exécutifs et les directions générales, voire les directions des systèmes d'information pour les collectivités qui en disposent doivent accompagner ces changements en permettant les conditions d'un portage collectif des projets et l'adhésion du plus grand nombre d'acteurs en privilégiant la consultation et la collaboration.

Deux leviers apparaissent nécessaires à cette pleine appropriation des enjeux de la transformation numérique des collectivités et ceux des territoires connectés :

L'acculturation des élus au numérique

Premier levier, **Acculturer les élus à ces enjeux afin qu'ils s'approprient les opportunités du numérique et ainsi répondre aux enjeux des territoires durables et connectés**⁴² :

- La sobriété dans l'utilisation des solutions numériques
- L'ouverture et l'interopérabilité des systèmes et des données
- La souveraineté des solutions développées
- L'acceptabilité et l'implication citoyenne

« Les projets « green IT » sont embryonnaires car ce n'est pas une orientation politique qui a été donnée à la DSI. »

DSI Roannais Agglomération

Les élus doivent ainsi pouvoir fixer les orientations politiques en matière de numérique de leur collectivité et prioriser une feuille de route pour guider l'intervention des services. Le portage politique d'un projet numérique est une condition *sine qua non* à sa mise en chantier par les services.

L'accompagnement et formation des agents à la numérisation des administrations

Second levier, **accompagner les agents à la modernisation des administrations en les formant** à ces nouvelles pratiques ou nouveaux outils de travail. En effet, les réorganisations induites par les projets d'e-administration nécessitent souvent d'importantes (re)définition des postes, la valorisation des tâches ou des repositionnements ou mobilités éventuelles des agents. Un accompagnement rapproché, souvent conduit au cas par cas, est à conduire par les directions générales des collectivités pour repérer les agents en difficulté avec les outils numériques nécessaires à l'exercice de ses fonctions et leur proposer des dispositifs de formation adéquats.

« Avec la mise en place massive du télétravail, cette revue des processus internes et l'accompagnement des agents loin du numérique est une question globale et incontournable pour de plus en plus d'administration ».

DSI Roannais Agglomération

Des besoins en solutions matérielles ou d'infrastructures

La numérisation des administrations aujourd'hui engagée et la massification des volumes de données à venir rappellent aux collectivités l'importance de la **mise à niveau de leur système d'information** pour assurer la performance de leurs actions, ouvrir un fonctionnement plus transversal et y adosser de nouveaux services au public (référentiel usager unique) ou des projets innovants relevant des territoires connectés et durables.

- Groupement fermé d'utilisateurs (GFU)

Un GFU consiste à mettre à disposition sous forme de location annuelle ou d'un droit irrévocable d'usages (IRU) un réseau fermé dédié à la structure qui l'utilise. Il permet aux collectivités de se libérer de la problématique de la connectivité pour partager des données entre plusieurs entités en

⁴² Cahier des charges de l'AAP « Solution pour la ville durable et les bâtiments innovants « Territoires intelligents et durables », Groupe Caisse des Dépôts, novembre 2021.

mutualisant les usages et contribue à proposer des services publics plus performants (dématérialisation, « dites-le-nous qu'une fois », open data ...).

- Boucles énergétiques locales

A l'interface entre transition énergétique et objets connectés, la multiplication des boucles énergétiques locales (installation de capteurs de mesures des paramètres énergétiques, réseau numérique, hyperviseur) va impliquer des besoins d'infrastructures croissants pour les collectivités qui les mettent en œuvre.

- Stockage de données

Les collectivités entretenues font état de **besoins émergents en matière de solution de stockage de leurs données** et reconnaissent l'opportunité d'étudier des solutions mutualisées d'hébergement et de stockage cloud (serveurs intercommunaux ? data center de proximité ? Edge Computing ?).

« L'Agglomération rencontre un problème de solutions pour numériser et développer l'archivage numérique. Elle reçoit également des demandes de la part des communes d'héberger leurs serveurs ».
DSI Loire Forez Agglomération

- Achat de matériel recyclé

Préoccupation de premier ordre en matière de sobriété numérique, les intercommunalités entretenues regrettent ne pas identifier de fournisseurs fiables pour s'équiper en matériel reconditionné ou recyclé et, à l'inverse, ne pas savoir à qui transmettre leur matériel à recycler. L'association Envie est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié par les collectivités pour recycler leur matériel obsolète. Elles déplorent toutefois que la collecte du matériel soit payante.

Pour la modernisation des services aux administrés

La mise à niveau des systèmes d'information des collectivités ligériennes est un socle nécessaire à plusieurs niveaux :

- Pour la **montée en performance des collectivités** afin de permettre plus de transversalité interservices et désiloter les modes de faire de l'action publique, simplifier le parcours usagers et faire circuler de l'information entre leurs différents « organes » (bibliothèques, CCAS, RAM ...) ou avec des partenaires externes (préfecture, Pôle Emploi ...).
- Pour **favoriser l'innovation territoriale** et faire naître de nouveaux services à partir de la valorisation de données.
- Pour **garantir la sécurité des données** et se prémunir contre des actes de cyber malveillance.

A noter un biais de représentativité lié à la méthodologie d'entretiens conduite pour la réalisation de cet état des lieux. Au niveau des collectivités, nous avons principalement interrogé les DSI de collectivités de taille importante (Saint-Etienne Métropole, Roannais Agglomération, Loire Forez Agglomération). L'entretien de communes plus petites aurait certainement révélé ce besoin, aujourd'hui commun à de très nombreuses collectivités.

2.8.2. Des besoins en ingénierie de projet pour les collectivités

Des besoins en ingénierie de conseil

La demande apparaît unanime pour les collectivités entretenues. Elles reconnaissent un déficit de compétences internes pour engager, arbitrer ou conduire des projets numériques d'envergure (territoires connectés). Elles expriment plusieurs besoins d'accompagnement :

- Bénéficier d'orientations prospectives sur les sujets d'avenir :
 - Sur le numérique responsable, les collectivités sont en attente d'orientations priorisées pour mieux appréhender les champs d'application de cette thématique au-delà des seuls objets connectés.
 - Sur les objets connectés, la notion de territoires connectés et durables a davantage de sens pour les plus grosses collectivités (Métropole et EPCI) et moins pour les plus petites communes dont les usages numériques restent traditionnels (vidéosurveillance) et qui expriment un défaut de légitimité à engager de tels projets.
 - Sur la gouvernance des données, le sujet des données ouvertes et d'une gouvernance territoriale de la donnée transparaît peu des entretiens réalisés.
 - Sur la cybersécurité et les stratégies de protection à adopter : sécurisation des systèmes d'information, définition d'un plan de reprise d'activité.
- Bénéficier d'aide à la connaissance sur les **solutions proposées par les industriels** notamment dans le champ des territoires connectés et durables.
- Bénéficier d'aide à la connaissance sur les **solutions proposées par les opérateurs de réseau** via leur catalogue de services aux collectivités adossé au contrat de délégation de service public (interconnexion de sites en groupement fermé d'utilisateurs).
- Être accompagnées dans le cadre de passation de marché dans l'expression des besoins et l'aide à la décision pour le choix des solutions à développer.

Les acteurs économiques rencontrés lors des entretiens expriment également un besoin pour de l'ingénierie de projet en interaction avec des financeurs publics et privés de dimension européenne pour permettre le passage à plus grande échelle des innovations pensées et développées par les PME et PMI ligériennes.

Des besoins en ingénierie financière

L'appel à partenariat « Loire Connect » du Département est clairement identifié par les collectivités entretenues comme la principale source d'aide financière pour soutenir leur engagement de projets numériques.

« Le Département peut aider à convaincre les élus par un AAP qui permettrait au sujet des green IT de devenir un sujet prioritaire. Si les élus n'ont pas d'impulsion forte financière du Département cela n'arrivera pas ».

DSI Roannais Agglomération

Plus spécifiquement, l'accompagnement financier de l'appel à partenariat « Loire Connect » est aujourd'hui perçu par les Directions des Systèmes d'Information entretenues comme un **réel levier incitatif à la prise de positionnement et de décision des élus** pour la mise en œuvre de projets numériques.

L'accompagnement en ingénierie de projet et en ingénierie financière apparaît comme un préalable nécessaire pour permettre aux collectivités de prendre conscience des enjeux du numérique dans les champs de l'action publique et ainsi de souscrire à l'appel à partenariat « Loire Connect » du Département dont les critères de sélection seraient ciblés sur des thématiques spécifiques, soit à plus grande échelle, pour leur permettre de déposer un dossier de financement dans le cadre des appels à projets de l'Etat (*exemple : appel à projets PIA/France Relance : Solution pour la ville durable et les bâtiments innovants « Territoires intelligents et durables », clôture prévue le 7 septembre 2022*).

2.8.3. Une gouvernance à clarifier

Le troisième besoin exprimé largement par les acteurs ligériens entretenus est relatif à la **clarification de l'écosystème ligérien des services et usages numériques** pour bénéficier d'une meilleure connaissance des acteurs en présence et une compréhension plus fine des rôles de chacun.

La clarification des rôles du Département et du SIEL à travers leurs dispositifs respectifs d'accompagnement des collectivités est attendue.

Le SIEL est aujourd'hui bien identifié par les acteurs ligériens à travers le pilotage du programme THD42 et le déploiement du réseau d'objets connectés ROC 42 qui pose un premier élément de réflexion sur l'évolution du positionnement du SIEL sur les services et usages numériques et l'élargissement de ses missions une fois la couverture THD aboutie.

L'identification du rôle du Département apparaît plus restreinte à ses champs de compétences (numérique éducatif et solidarités) mais bénéficie toutefois d'une très grande visibilité à travers l'appel à partenariat « Loire Connect » qui a permis l'accompagnement d'une quarantaine de projets depuis 2017.

« Il y a un enjeu autour de l'affirmation des rôles du CD42 comme interlocuteur des territoires ligériens sur les SUN par rapport au leadership que semble aujourd'hui avoir le SIEL par le biais des infrastructures ».
DSI Roannais Agglomération

« On voit l'action du SIEL mais pas celle du Département ».
DSI Loire Forez Agglomération

« Aujourd'hui il existe des réunions techniques régulières avec d'autres intercommunalités pilotées par le SIEL mais on a la sensation qu'il impose sa vision ».
DSI Loire Forez Agglomération

Plus largement, une **lisibilité plus grande de l'écosystème numérique territorial est attendue** des acteurs entretenus. Quelles sont les forces en présence à l'échelle du territoire ligérien (partenaires publics et privés, entreprises de la filière numérique ...) ? Quels sont les champs d'action de chacun ? Quels sont les dispositifs qui peuvent être mobilisés (conseil, co-construction ou terrain d'expérimentation, financement) ? Qui peut en bénéficier et comment ?

Les collectivités ligériennes attendent que les politiques publiques en faveur du numérique soient élaborées et déployées dans une logique de gouvernance territoriale. Une prérogative que pourrait porter le Département en tant que chef de file des politiques numériques ligériennes, permettant d'asseoir ainsi son rôle à différents niveaux :



Le Département, chef de file de la transformation numérique des territoires ligériens. Le Département fixe les orientations prioritaires en matière de services et usages numériques et soutient l'innovation et l'expérimentation sur les thématiques identifiées comme stratégiques (cybersécurité, transition écologique e-santé, maintien à domicile...) et à travers les dispositifs qu'il porte (appel à partenariat, territoire d'expérimentation ...).



Le Département, acteur de la transformation numérique sur ses compétences : définition des feuilles de route en matière de solidarités sociales (médiation numérique, stratégie seniors et maintien à domicile ...), d'éducation (smart collèges), d'action culturelle et sportive (pass sport, pass culture), d'aménagement et de transport ...



Le Département comme animateur et coordinateur de l'écosystème numérique ligérien qui facilite l'acculturation des élus ligériens aux enjeux du numérique et à la modernisation des administrations, qui met en réseau les acteurs ligériens et qui facilite les échanges et les partages d'expériences, qui communique sur les expérimentations en cours et les bonnes pratiques, qui suscite l'innovation ...

2.8.4. Les leviers identifiés pour le déploiement des SUN

La reconduction et l'évolution des modalités de souscription à l'appel à partenariat Loire Connect pour être un réel levier d'innovation en matière de numérique.

L'appel à partenariat est aujourd'hui un levier établi de mobilisation des élus sur les services et usages numériques. Toutefois, il pourrait avoir **une portée encore plus prescriptrice en ciblant des thématiques stratégiques retenues par le Département** dans le cadre d'une réflexion projetée sur plusieurs éditions permettant l'approfondissement progressif du développement des services numériques et permettant ainsi aux collectivités les moins avancées de s'en emparer dans une approche « pas à pas ».

Autre levier prescriptif, dans la poursuite de ce qui a été engagé depuis l'édition 2021, **privilégier les projets portés par les EPCI** qui disposent, à l'instar du Département, de dispositifs d'aide aux communes. Cette reconnaissance donnée aux projets communautaires permettrait de faciliter l'essaimage des projets, la reproductibilité des bonnes pratiques et, de fait, l'acculturation des décideurs territoriaux aux opportunités permises par les technologies numériques.

Vecteur de diffusion de la stratégie départementale (Département comme chef de file de la transformation numérique des territoires), **l'appel à partenariat « Loire Connect » apparaît ainsi un outil de premier ordre pour corriger l'approche aujourd'hui aléatoire ou opportuniste du déploiement des services numériques en territoires ligériens.**

La mutualisation, un levier à saisir pour le déploiement des SUN en territoire

Cette montée en performance des collectivités ligériennes sur les services et usages numériques interroge les leviers à solliciter ou à construire pour leur en faciliter la saisie.

La **mutualisation des ressources, des efforts et des coûts** est un levier d'action qui permet de sécuriser des investissements ou de bénéficier de retours d'expériences comme outils d'aide à la décision avant d'engager des projets numériques. Elle peut s'incarner soit dans une structure de mutualisation type

opérateur public de services numériques qui se positionne comme facilitateur ou tiers de confiance pour ses collectivités membres à travers une centrale d'achat (simplification des procédures de passation de marchés publics, économies d'échelle, ingénierie technique) ou dans le cadre d'une structure de gouvernance plus libre, basée sur le partage d'expérience et la mise en réseau des acteurs territoriaux.

Plusieurs besoins exprimés par les collectivités dans le cadre de ce diagnostic pourraient trouver un levier de mise en chantier via un dispositif mutualisant :

- En matière de **stockage des données et de cloud computing**, les collectivités rencontrées témoignent de besoins émergents d'augmentation progressive de leurs capacités de stockage de leurs données et de mutualisation de ressources informatiques (serveurs, unité centrale de traitement, puissance de calcul ...). Une réflexion sur un data center de proximité (étude de marché préalable, modèle économique et juridique ...) complexe à engager pour des collectivités en déficit d'ingénierie technique et financière trouvera un levier facilitateur par la mutualisation.
- De la même manière, en matière de **cybersécurité**, les collectivités entretenues font état d'une préoccupation croissante en matière de sécurité numérique. Si la gouvernance de la cybersécurité figure en tête des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), quel est le bon échelon de compétence pour des collectivités qui n'ont ni les moyens techniques et financiers, ni des élus sensibilisés aux enjeux et aux risques de sécurité pour opérer ces choix stratégiques et budgétaires ? Une gestion mutualisée de la cybersécurité à l'échelle de l'intercommunalité ou celle d'un opérateur public de services numériques est encouragée. L'ANSSI incite les communes à la création d'un « service commun » au sens de l'article L 5211-4-2 du CGCT à l'échelle de l'EPCI. Cette mutualisation permet aux communes de bénéficier d'expertises techniques qu'elles n'auraient pu financer seules, de réaliser des économies d'échelle via l'achat groupé de solutions de sécurité (VPN, EDR, antivirus ...) et de développer une culture partagée de la cybersécurité, premier levier de sensibilisation et de vigilance des élus et des agents territoriaux.

La mutualisation permet ainsi un triple levier. Celui de simplifier la mise en œuvre technique des projets par le partage de l'ingénierie technique, celui de rendre accessible économiquement la réalisation de projets numériques, notamment ceux porteurs d'une réelle innovation (partage de l'ingénierie financière) et enfin celui de favoriser le décroisement et faciliter la communication entre les collectivités.

L'exemplarité et la communication

La méconnaissance des solutions numériques et l'absence de visibilité sur le rapport coût-bénéfice des projets numériques sont des freins importants qui en limitent la mise en œuvre par les décideurs territoriaux.

Le partage des « success stories » entre territoires permet de faire connaître les initiatives portées par d'autres territoires mais surtout d'en identifier les modalités de réalisation. Il permet aux collectivités de disposer d'éléments de référence et de méthodes d'évaluation : outils de calcul de retour sur investissement (calcul et simulation), analyses d'impact (territoires et usagers), bilans financiers, économiques et sociaux des solutions numériques, notamment sur des projets de territoire connecté et durable pour inciter les autorités publiques locales à initier des projets.

A travers le soutien qu'elle apporte à des projets, la collectivité départementale peut également avoir ce rôle de porter à connaissance en relayant des innovations et en facilitant le déploiement en

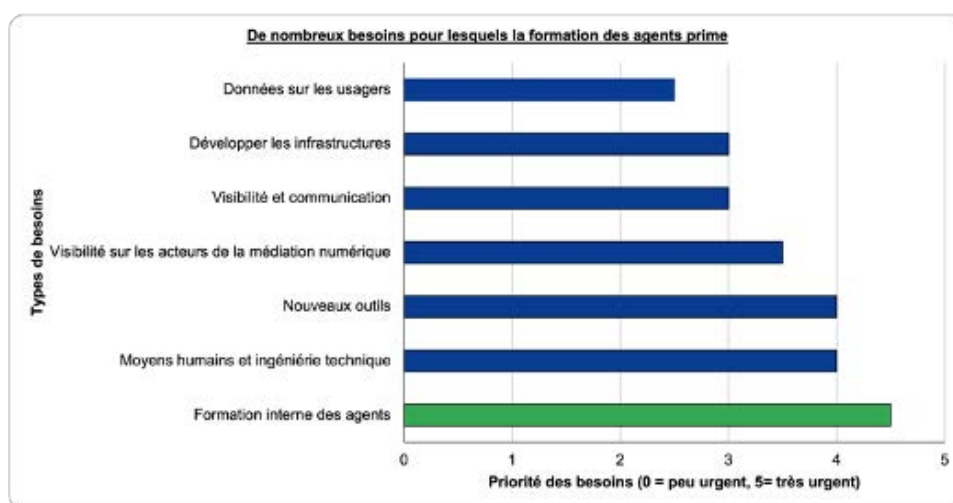
territoires. C'est le cas actuellement pour les projets KALKIN (bornes d'informations touristiques) et IMOPE (observatoire numérique de l'habitat pour la rénovation énergétique) soutenus par le Département.

Le schéma de gouvernance des services et usages ligériens doit pouvoir intégrer des instances de réflexion collective (groupes de travail et territoires d'expérimentation) pour faciliter la communication, les partages d'expérience et la mise en réseau autour de projets numériques portant de réelles dimensions innovantes.

2.9. Les besoins et attentes en matière de médiation numérique

2.9.1. Un besoin de formation des agents et acteurs de la médiation

Figure 74 : La formation des agents : besoin primordial



Source : Données extraites de l'enquête territoriale à destination des collectivités et acteurs de la médiation numérique, novembre 2021

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence les besoins des acteurs de la médiation numérique et des territoires. Le besoin de formation exprimé parmi les besoins les plus urgents par les acteurs (voir graphique ci-dessus) s'accompagne d'un besoin de professionnalisation des médiateurs numériques (salariés et bénévoles).

Concernant les agents, le Département propose d'ores et déjà des dispositifs pour la formation et l'accompagnement numérique de ses équipes (tutoriels sur l'intranet de la collectivité, une hotline assurée par la DSI, etc.).

En effet, disposer de formations homogènes est une nécessité pour consolider et assurer la continuité du parcours des usagers.

Le plan national pour la formation des médiateurs et aidants numériques distingue quatre enjeux de formation :

- La maîtrise de l'outil et l'environnement numériques
- La capacité à diagnostiquer le niveau d'autonomie numérique
- La connaissance du réseau de médiation numérique
- Pratiques et postures d'accompagnement

Les publics identifiés par le plan national sont principalement les médiateurs numériques, les professionnels de l'accès aux droits et aux services publics, les travailleurs sociaux, les agents en charge

des missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'appui à l'accès aux droits des usagers des services publics.

Ces enjeux se retrouvent sur le territoire de la Loire. En effet, les territoires soulignent le besoin de formation des secrétaires de mairie, qui restent la principale porte d'entrée pour les usagers résidant dans les territoires ruraux. Les bibliothèques sont également un point d'entrée important pour les usagers qui ont besoin d'aide pour réaliser leurs démarches en ligne.

Le Département, qui a bien identifié la problématique concernant ses travailleurs sociaux, va poursuivre ses formations, notamment via la mise en place des conseillers numériques et la généralisation de la formation continue via l'outil PIX.

Enfin, si le territoire dispose d'une grande diversité d'acteurs de la médiation numérique, beaucoup restent bénévoles et accompagnent les usagers sans disposer de formations sur les modalités d'accompagnement ou sur les sujets de cybersécurité. La ville de Saint-Etienne et Zoomacom ont bien identifié ces besoins et prévoient d'inclure dans leurs plans d'actions un accompagnement spécifique pour les bénévoles.

Au-delà des besoins de formations pour ces aidants et médiateurs, le coordinateur des conseillers numériques à l'échelle départementale souligne également l'enjeu d'homogénéisation de la formation. La formation systématique via l'outil PIX n'est pas toujours obligatoire et peut s'avérer difficile à appréhender pour plusieurs aidants.

Outil Pix



Lancée par l'État en 2016, la structure à but non lucratif Pix a développé un outil PIX permettant de former et d'évaluer son niveau d'expertise numérique sur 5 domaines : information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité, environnement numérique.

Les dispositifs d'évaluation gratuits se sont améliorés au fil des années et la certification Pix est devenue obligatoire pour tous les élèves de 3ème et de terminale en 2021.

Plusieurs formations certifiantes sont proposées, à l'échelle nationale via la structuration du réseau de médiation numérique ainsi que par des grands acteurs de la médiation et de la formation : Emmaüs Connect, Wetechcare, Simplon, etc. Cependant les acteurs manquent de visibilité sur ces formations, qui sont trop coûteuses pour les plus petites structures, en termes purement financiers et de temps : les salariés ne pouvant pas assurer l'accompagnement durant les jours de formations.

Il s'agira pour le Département, en partenariat avec Zoomacom d'accompagner la montée en compétences des conseillers numériques, notamment via la mise en place d'un titre professionnel « Conseiller médiateur numérique » en partenariat avec Hystia et ADEA et la généralisation de la plateforme Etsij'accompagnais. Zoomacom a également inscrit dans son plan d'action la diffusion d'une méthodologie de mesure d'impact en parallèle de la diffusion de l'outil PIX.

2.9.2. Un besoin de moyens humains, d'outils et d'ingénierie

Comme nous l'avons évoqué dans la partie sur l'état des lieux, les territoires tout comme les acteurs de la médiation numérique manquent de moyens humains, face aux besoins des usagers de plus en plus nombreux et spécifiques : besoins de montée en compétences pour accéder aux métiers du numérique, besoin de sensibilisation sur les thématiques de cyberharcèlement, d'éducation aux médias, etc.

Le besoin d'appui à l'ingénierie est également évoqué par la majorité des territoires, qui apprécient les aides financières fournies par le Département mais souhaiteraient pouvoir être davantage accompagnés en termes d'ingénierie. Ici, les collectivités et acteurs de la médiation numérique soulignent le besoin de plus de ressources pour les appuyer, en effet, **le travail de Zoomacom est très apprécié, mais les ressources humaines de l'association ne permettent pas de couvrir l'ensemble du territoire.**

Les besoins de nouveaux outils soulignés dans les réponses à l'enquête territoriale viennent également confirmer les données récoltées lors des entretiens : **pour développer de nouvelles offres de médiation numérique, des outils numériques faciles à prendre en main et qui favorisent l'intelligence collective sont indispensables.**

2.9.3. Un besoin de structurer le réseau de médiation numérique

Partager les ressources et retours d'expériences pour gagner en visibilité

Comme le démontre les réponses de l'enquête territoriale, le besoin de **visibilité** sur les actions des acteurs de la médiation numérique est urgent (voir figure 71). Ce besoin s'accompagne d'une volonté des acteurs de multiplier les temps de retours et partages d'expériences afin de connaître les autres acteurs et de pouvoir échanger directement sur des ressources et retours d'expériences.

Les acteurs souhaiteraient également pouvoir échanger davantage à des échelons plus locaux. Des partenaires institutionnels, comme la CAF Loire, qui développe de multiples actions sur le territoire, souhaiterait également être davantage associée au Département afin de mieux coordonner les actions sur le territoire⁴³. **En effet, il est parfois complexe pour les opérateurs de services publics de renvoyer les usagers aux bons interlocuteurs lorsque les acteurs et leurs actions ne sont pas visibles sur les territoires.**

Communiquer sur les actions produites

Les acteurs de la médiation numérique (y compris les territoires) ont également de grandes attentes en matière de communication (voir partie ci-dessous 4.10.).

2.10. Les attentes en matière de gouvernance

En tant que collectivité référente en matière d'aménagement, d'usages et de médiation numérique grâce à son rôle de pilotage du SDTAN, **le Département de la Loire doit être repositionné en tant que coordinateur des politiques publiques locales.** Il doit initier la mise en place d'une instance de gouvernance qui fédère les acteurs publics, institutionnels et les opérateurs impliqués dans le développement du numérique local. Cette instance devrait s'articuler avec les organes de suivi existantes : Comité de suivi mensuel THD42, Comité de suivi trimestriel LOTIM, Comité de Concertation départemental par la Préfecture qui devrait fusionner les instances de suivi du Plan France Très Haut Débit et New Deal, gouvernance des conseillers numériques.

Focus sur les usages numériques : Une gouvernance départementale clarifiée

Faiblesse déjà pointée lors de l'élaboration du précédent SDTAN, **la gouvernance des services et usages numériques ligériens est à nouveau l'enjeu transversal de ce troisième SDTAN.** Dans le cas de la Loire, l'exercice est spécifique car il doit à la fois :

- **Repenser une structure de gouvernance** aujourd'hui partagée par plusieurs têtes de réseaux (Département, SIEL, Zoomacom ...).
- **Affirmer le rôle central du Département** comme catalyseur de la dynamique de transformation numérique, animateur de l'écosystème numérique territorial, fédérateur des initiatives et référent territorial sur des sujets spécifiques comme le numérique responsable, l'inclusion numérique, la cybersécurité, les objets connectés, l'open data ...
- **Aboutir à une répartition claire et partagée des rôles** de chaque partie prenante au sein de l'écosystème numérique.
- **Intégrer l'écosystème privé** et faciliter la coordination entre les acteurs privés et les collectivités ou acteurs publics.

⁴³ Entretien avec la Directrice adjointe et la responsable du service développement territorial de la CAF Loire, réalisé par OpenCitiz le 8 novembre 2021

- Dans sa forme, **proposer le cadre d'expression de cette gouvernance et de ces réflexions collectives** : autrement dit, de fixer le cadre de réalisation et d'exécution de la prochaine feuille de route au regard des ambitions affichées.

L'affirmation des positionnements du Département

Variables structurantes des réflexions sur la gouvernance ligérienne du numérique, c'est autour des positionnements adoptés par le Département que sera construite cette structure de gouvernance.

Plusieurs rôles sont ainsi pressentis pour le Département pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs entretenus :

- Le Département, **chef de file** de la transformation numérique des territoires ligériens.
- Le Département, **acteur** de la transformation numérique sur ses compétences.
- Le Département comme **animateur et coordinateur** de l'écosystème numérique ligérien
- Le Département comme **facilitateur et coordinateur** de la médiation numérique sur le territoire (notamment via l'animation des conseillers numériques et la mise en œuvre de plusieurs actions de médiation dans ses champs de compétences : insertion, action sociale, éducation)

Un schéma de gouvernance des usages et services numériques du SDTAN ?

Ces différents leviers sont traduits à travers ce schéma de gouvernance qui pourrait porter la mise en œuvre de la prochaine feuille de route « services et usages numériques » du SDTAN ligérien.

Il est composé d'une instance de pilotage :

- Le **Département** pilote l'écosystème en fixant les orientations stratégiques et prioritaires.
- Le **comité de pilotage** composé d'un représentant de chaque partenaire (collectivités, acteurs privés ...) valide la feuille de route stratégique. Au sein de ce comité de pilotage, le SIEL porte également le rôle de pilotage opérationnel dans le cadre de ses actions en matière de déploiement du THD 42 et de ROC 42.

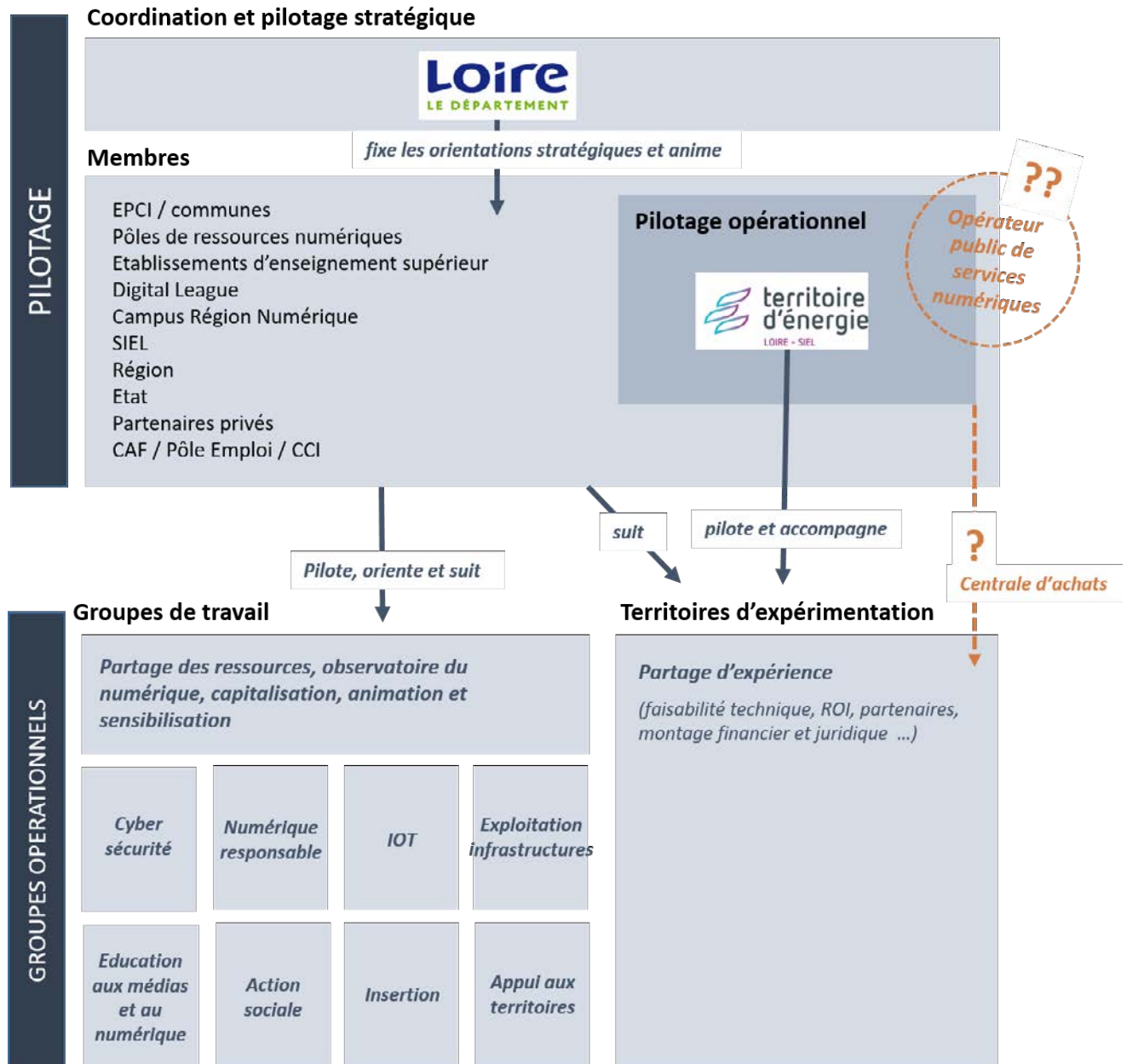
Et d'instances opérationnelles :

- Des **groupes de travail** sur les thématiques fléchées par le comité de pilotage. Ces instances de réflexion opérationnelle permettent la capitalisation et la diffusion des ressources comme vecteur d'information et de sensibilisation des décideurs territoriaux.
- Des **territoires d'expérimentation**, pilotés directement par le SIEL lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre des programmes THD 42 ou ROC 42. Ce sont des territoires relais pour le partage de bonnes pratiques et d'indicateurs de référence (ROI, modalités financières et juridique ...) aux autres territoires ligériens.

La question de l'instance de mutualisation pour accompagner les collectivités dans leur transformation numérique demeure. Quel acteur peut, au sein de cet écosystème, porter le rôle d'opérateur de services numériques ou de structure de mutualisation d'équipements et de services numériques pour proposer aux collectivités des coûts réduits grâce à des économies d'échelles rendues possibles par la mutualisation au travers d'une centrale d'achats ?

Synthèse : Un schéma de gouvernance pour le SDTAN ?

Figure 75 : Proposition de schéma de gouvernance pour le volet « Services et usages numériques » du SDTAN

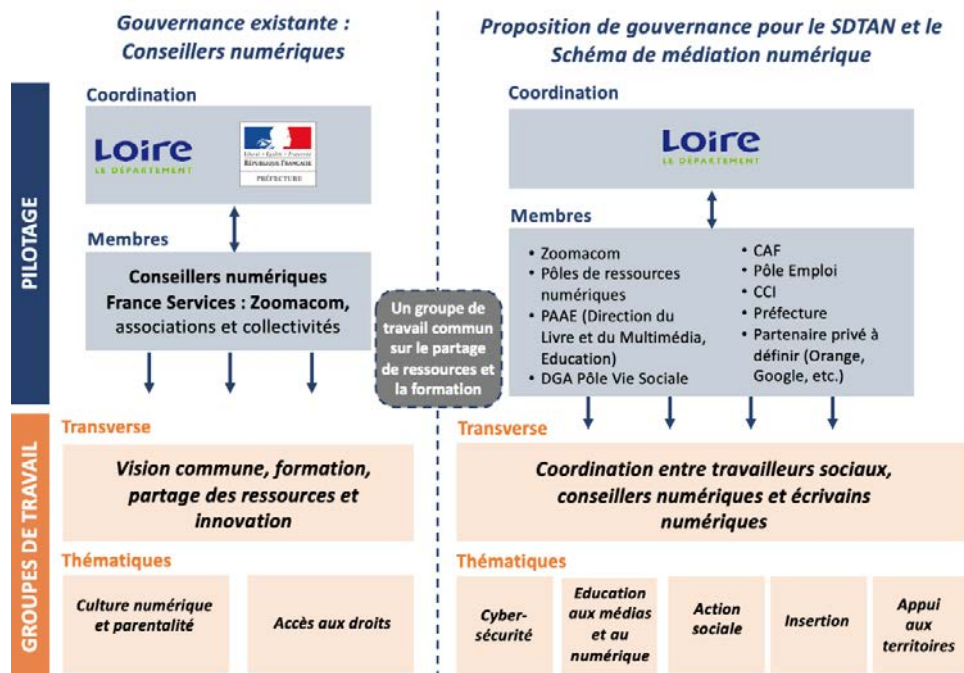


Source : ON-X

Focus sur la médiation numérique : Un Département facilitateur et coordinateur : asseoir la position du Département et faciliter la structuration du réseau

Comme nous l’avons constaté dans le diagnostic, le Département est particulièrement reconnu auprès des territoires, principalement comme financeur des projets de médiation numérique, via les appels à projets et partenariats. Avec le lancement des conseillers numériques, le Département va renforcer sa position de coordinateur. Ce dispositif est également une opportunité pour renforcer le travail avec les partenaires et appuyer les territoires et les acteurs de la médiation pour pérenniser leurs actions.

Figure 76 : Proposition de schéma de gouvernance pour le volet « Médiation « Numérique »



Source : Open Citiz - SWP

Afin de ne pas multiplier les instances de gouvernance et de gagner en visibilité, nous proposons de réunir la gouvernance du SDTAN (décrite dans la figure 72) et celle du schéma de médiation numérique. Nous proposons également d'établir un groupe de travail transverse et commun aux deux gouvernances afin de travailler sur la visibilité et le partage des ressources au sein du réseau ainsi que sur la formation (besoin essentiel). Au regard des groupes de travail du comité technique du SDTAN et du schéma de médiation numérique, il aura plusieurs objectifs :

- Renforcer les actions du Département en matière de médiation numérique sur ses compétences : éducation au numérique, la culture (rendre plus visible le réseau des bibliothèques et médiathèques), travailler sur la coordination entre les acteurs sociaux et les aidants numériques
- Travailler avec les partenaires pour renforcer l'offre d'ateliers numériques à destination des usagers et des territoires concernant la montée en compétences et la professionnalisation sur des sujets précis : la cybersécurité, la formation aux métiers du numérique, etc.
- Coordonner les différents dispositifs et les différents métiers : affiner les périmètres et former les travailleurs sociaux, les médiateurs numériques, les aidants numériques, les conseillers numériques, les écrivains numériques, etc.
- Un Département qui appuie les structures et initiatives de médiation numérique : faciliter la pérennisation des dispositifs de médiation numérique en accompagnement notamment le financement de la médiation numérique.

Le diagnostic et l'analyse des besoins ont révélé un positionnement de plus en plus important des structures privées (notamment opérateurs) sur la médiation numérique. Cependant, ces dispositifs (ateliers, fourniture de matériel, etc.) qui viennent renforcer l'offre de médiation sont loin d'être pérennes. Ils ne s'inscrivent pas dans une logique de parcours usager, manque de visibilité et ne sont pas toujours renouvelés, plaçant les territoires et autres associations locales dans une situation de défiance vis-à-vis des structures privées.

Via la révision du SDTAN et la mise en place d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle offre de médiation numérique, le Département a l'opportunité de renforcer sa position de facilitateur et de conseiller les acteurs de la médiation sur de nouveaux modèles économiques innovants et pérennes.

2.11. Les attentes en matière de communication

2.11.1. Faire de la couverture fibre un argument de marketing territorial

Dans le but d'attirer de nouveaux habitants et entreprises, la Loire doit faire valoir son avantage concurrentiel sur d'autres territoires en matière de couverture FTTH. Son positionnement parmi les départements français les plus avancés doit lui permettre de se valoriser dans un contexte global marqué par l'essor du télétravail et le caractère primordial de la connectivité dans les critères d'implantation des entreprises. Le Département devrait ainsi communiquer sur le statut de « zone fibrée » obtenu pour 57 communes du territoire.

2.11.2. Devenir un territoire pilote sur l'extinction du réseau cuivre

Avec l'extinction progressive du cuivre, de nombreux services basculeront vers des solutions de connectivité fibre. Dans cette perspective et compte tenu de son niveau de déploiement fibre, le département de la Loire pourrait devenir un territoire pilote dans ce domaine. Ce positionnement lui permettrait de valoriser l'action des acteurs locaux dans le domaine tout en stimulant les offres de services des opérateurs locaux.

2.11.3. Communiquer sur les objectifs et les cibles des 2 RIP

Le rôle et les objectifs des 2 RIP dans la Loire ne sont pas maîtrisés par les cibles des 2 réseaux. Dans la perspective de renforcer les résultats commerciaux des DSP, il apparaît souhaitable de renforcer la communication sur les services des 2 RIP auprès de leurs cibles respectives (entreprises et collectivités pour le RIP 1G, grand public pour le RIP 2G).

2.11.4. Communiquer sur les actions du réseau de médiation numérique

Focus sur le portail open data de la Région AURA : un enjeu de référencement pour valoriser les lieux de médiation numérique ligériens

Le besoin de communication et de visibilité des structures de médiation numérique ligériennes est urgent. Sur les 134 espaces numériques répertoriés sur le portail open data de la région Auvergne-Rhône-Alpes, aucun de ceux de la Loire n'y figure. Il en va de même pour les baromètres successifs de l'équipement et usages du numérique des entreprises et ménages, aucun des chiffres ne fait référence au territoire ligérien. D'une part, les données sur le développement numérique sont assez datées. Certaines datent de 2009 et n'ont été mises à jour qu'en 2016 ou 2018. Si cela apporte l'avantage de proposer un historique de l'action territoriale, le portail gagnerait à intégrer systématiquement les dernières données disponibles.

Zoomacom, tête de réseau de la médiation numérique sur le territoire départemental a pour objectif de développer de multiples actions permettant la structuration de ce réseau. En termes de communication, Zoomacom souhaite développer un outil de veille partagé, renforcer la visibilité de ses newsletters, proposer des temps de rencontres aux tiers-lieux numériques, et poursuivre le recensement actif des acteurs de la médiation numérique ainsi qu'affiner les données sur la cartographie de médiation numérique proposée.

L'enjeu pour le Département sera de poursuivre la structuration du réseau en lien avec Zoomacom et de faciliter le déploiement des conseillers numériques. Pour cela, il s'agira pour le Département de renforcer sa collaboration avec d'autres acteurs du territoire : les collectivités, les pôles de ressources numériques, la CAF, Pôle Emploi, etc.

Par ailleurs, le Département, qui fait le lien avec les territoires sur d'autres politiques, pourra renforcer cette visibilité et les nouveaux outils développés par Zoomacom :

- En déployant des temps de rencontres (couplés à une potentielle plateforme d'échanges) pour que les élus et services puissent échanger sur les dispositifs mis en place à la suite de l'appel à partenariat lancé par le Département
- En mettant en valeur les ressources existantes via un portail citoyen dédié à la médiation où apparaîtrait la cartographie à destination des usagers, les informations et agendas des lieux de médiation numérique, des ressources en ligne pour se former à distance, etc.

2.12. Les attentes en matière de numérique responsable

Dans l'optique de diminuer la consommation énergétique générée par le numérique, le Département pourrait définir la mise en place d'une stratégie territoriale en faveur de la sobriété numérique.

Le développement de nouveaux services et usages numériques peut également être un réel atout pour la sobriété des territoires et proposer des outils concrets pour répondre aux enjeux environnementaux actuels (e-tourisme, traitement des déchets amélioré, sobriété énergétique des nouvelles infrastructures et bâtiments, ...).

Cette stratégie devra permettre de définir un programme d'actions en coordination avec les acteurs locaux engagés dans le déploiement du numérique local.

A l'échelle des collectivités ligériennes par exemple, plusieurs pistes pourraient être explorées par le Département vers un numérique plus vert. Par exemple, des actions de sensibilisation ou de formation autour des sujets suivants pourraient être envisagées :

- La priorisation d'achats responsables dans la commande publique
- Le passage sous logiciels libres et système d'exploitation Open Source (Linux)
- La rationalisation du parc informatique
- La valorisation de projets associatifs de recyclage de matériel informatique
- L'analyse du cycle de vie des équipements
- Le soutien à la filière locale de reconditionnement et redistribution du matériel au bénéfice de publics prioritaires
- L'écoconception de services numériques
- L'organisation d'événements de sensibilisation
- La valorisation de projets menés sur le territoire et le partage d'expériences

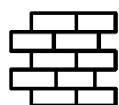


**PHASE 3 –
Révision du SDTAN**

3.1. Trois ambitions stratégiques déclinées en neuf objectifs opérationnels

Les besoins exprimés par les parties prenantes de l'écosystème numérique ligérien interrogées lors du diagnostic traduisent **trois ambitions complémentaires** : capitaliser et maximiser les forces existantes du territoire, outiller les forces vives de l'écosystème numérique pour conduire leur transformation numérique et clarifier la gouvernance du numérique à l'échelle du territoire départemental. Ainsi formulées ces trois ambitions permettent de définir une feuille de route commune et transversale aux trois composantes du SDTAN (infrastructures, service et usages, médiation).

Ambition 1 : CONSOLIDER l'avance du territoire en matière de développement numérique



Premier département couvert par le très haut débit, le Département souhaite, sur le volet des infrastructures, poursuivre et conforter le développement des offres fixes et mobiles existantes et renforcer ses effectifs internes dédiés au suivi des projets d'aménagement numérique. Sur le volet des services et usages numériques et de l'inclusion numérique, il souhaite assoir son positionnement comme l'interlocuteur privilégié des collectivités et acteurs socio-économiques pour les accompagner dans la conduite de leurs projets de transformation numérique.

Ambition 2 : ACCOMPAGNER le développement de nouvelles offres numériques



Le SDTAN doit permettre de fixer les orientations stratégiques et outiller les acteurs départementaux pour répondre aux enjeux actuels et à venir : la transition énergétique et la préservation des ressources, la protection des données et la sécurisation des systèmes d'information, la sobriété numérique, la résorption des fractures numériques, l'attractivité des territoires ligériens ... La mutualisation des moyens sera privilégiée pour développer collectivement ces nouvelles offres numériques.

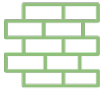


Ambition 3 : ORGANISER la gouvernance du numérique ligérien



A travers cette ambition le SDTAN doit fixer les conditions de pérennisation du numérique. Il permettra en premier lieu de définir les cadres d'expression de cette gouvernance qui permettent sa mise en œuvre, qui créent des instances d'acculturation des acteurs ligériens aux enjeux du numérique, de partage de bonnes pratiques et de capitalisation autour des expérimentations conduites. La structure de gouvernance devra également permettre l'initialisation de formes d'actions (partenariats publics-privés et mutualisation) pour rationaliser au mieux les moyens humains et financiers nécessaires au développement de projets numériques.

Ces ambitions ont été déclinées en **neuf objectifs opérationnels**. Ils guideront la mise en œuvre du SDTAN sur la période 2023-2025.

Figure 77 : Ambitions et objectifs opérationnels du SDTAN

| | AMBITIONS | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Consolider l'avance du territoire en matière de numérique | Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes |
| | | Soutenir la création de projets numériques innovants des collectivités |
|  | Accompagner le développement de nouvelles offres numériques | Développer de nouveaux services sur le territoire |
| | | Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique |
| | | Soutenir l'attractivité du territoire |
| | | Etoffer les offres de médiation numérique |
|  | Organiser les conditions de pérennisation du numérique en territoire ligérien | Renforcer la gouvernance du numérique |
| | | Animer l'écosystème numérique départemental |
| | | Développer et rationaliser les moyens humains et financiers |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz – ON-X

3.2. Une feuille de route opérationnelle structurée autour de 16 actions

Figure 78 : Synthèse générale du plan d'actions

| AMBITIONS | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS | ACTIONS | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Consolider l'avance du territoire en matière de numérique | Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes | 1.1 | Renforcer la cohérence et le suivi des infrastructures fixes et mobiles |
| | | 1.2 | Renforcer l'expertise sur les infrastructures |
| | Soutenir la création de projets numériques innovants des collectivités | 1.3 | Soutenir la transformation numérique des collectivités par l'innovation et la médiation |
| Accompagner le développement de nouvelles offres numériques | Développer de nouveaux services sur le territoire | 2.1 | Développer une stratégie de "Territoire intelligent et connecté" |
| | | 2.2 | Développer les GFU pour répondre aux besoins des collectivités |
| | | 2.3 | Initier une politique de la donnée territoriale partagée |
| | | 2.4 | Lancer une étude d'opportunité sur les modalités de stockage, d'archivage et données partagées |
| | Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique | 2.5 | Cybersécuriser le territoire |
| | | 2.6 | Encourager les innovations autour de la sobriété numérique |
| | Soutenir l'attractivité du territoire | 2.7 | Développer les services et usages numériques pour l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie du territoire ligérien |
| | Etoffer les offres de médiation numérique | 2.8 | Développer une nouvelle offre de médiation numérique auprès du public jeune |
| | | 2.9 | Améliorer la visibilité des acteurs et de l'offre de services du territoire en matière de médiation numérique |
| Organiser les conditions de pérennisation du numérique en territoire ligérien | Renforcer la gouvernance du numérique | 3.1 | Définir la gouvernance départementale des services et usages numériques |
| | | 3.2 | Construire le schéma départemental de médiation numérique |
| | Animer l'écosystème numérique départemental | 3.3 | Mettre en place des instances de formation et d'acculturation des élus ligériens aux enjeux du numérique |

| | | | |
|--|-------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------|
| | Développer et rationaliser les moyens humains et financiers | 3.4 | Encourager les partenariats publics-privés et les mutualisations |
|--|-------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------|

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz – ON-X

3.3. Présentations des 16 actions du SDTAN

| | |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | Consolider l'avance du territoire |
| Objectif opérationnel | Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes |
| Nom de l'action | 1.1 Renforcer la cohérence et le suivi des infrastructures fixes et mobiles |

Contexte et problématique

Le département de la Loire bénéficie d'une couverture en matière de télécommunication particulièrement développée. En ce qui concerne la fibre optique, ce niveau de déploiement s'explique d'une part, par les investissements des opérateurs principalement dans les zones à forte densité (Saint Etienne Métropole et Roannais Agglomération) et d'autre part, par la mise en œuvre de plusieurs initiatives portées par les collectivités. Deux Réseaux d'Initiative Publique ont ainsi été lancés :

- Le réseau LOTIM (LOire Télécommunications Infrastructure Mutualisée) a été initié en 2004 par le Département de la Loire. Ce réseau de première génération avait pour objectif de doter les bassins économiques d'intérêt départemental en accès très haut débit. Il délivre actuellement des services de type FTTO, FTTE, DSL et fibre noire. LOTIM est exploité dans le cadre d'une DSP de type concessif pour une durée de 20 ans qui arrivera à échéance en 2025.
- Le Réseau THD 42 a été mis en œuvre en 2015 sous le portage du SIEL-TE (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – Territoire d'Energies). Ce RIP de deuxième génération délivre des services sur la Boucle Locale Mutualisée (BLOM) de type FTTH. Il contribue par ailleurs, grâce à sa capillarité à offrir un accès en service passif ou activé sur l'ensemble de la zone d'initiative publique. THD42 utilise par ailleurs, le réseau LOTIM pour sa collecte départementale. THD 42 est exploité dans le cadre d'une DSP de type affermage pour une durée de 15 ans qui arrivera à échéance en 2031.

Ces deux réseaux ont été entièrement déployés. Ils sont exploités par des sociétés du Groupe Axione.

Une convention de cohérence a été signée en 2014 dans le but de préserver les équilibres économiques des deux DSP et favoriser leur complémentarité en positionnant LOTIM sur le marché des entreprises et THD42 sur le segment grand public.

En matière de téléphonie mobile, le département bénéficie également d'un niveau bien avancé de déploiement avec des taux de couverture 4G et 5G au-dessus de la moyenne nationale. Le Département est propriétaire par ailleurs, de plusieurs points hauts mobiles dont il a la gestion. Le dispositif New Deal Mobile a été initié dès 2018 dans la Loire. 40 communes ont pu en bénéficier.

Objectifs

- Mettre en cohérence les infrastructures de télécommunication déployées dans le territoire ;
- Organiser l'évolution des réseaux afin qu'ils répondent aux besoins croissants tant en termes d'usages que de connexion.

Cibles

- Ensemble des acteurs du territoire (grand public, entreprises, administrations)

Liste des sous-actions prévues

1. Poursuite du Comité de Suivi des déploiements des opérateurs (Orange) en ZTD et en zone AMII sur les territoires de Saint Etienne Métropole et Roannais Agglomération
2. Actualisation de la Convention de cohérence entre Lotim et THD 42 dans le but de tenir compte de l'évolution du marché depuis 2014
3. Préparation de l'arrivée à échéance de la DSP du réseau Lotim
4. Mise en place d'actions de sécurisation des RIP par le biais d'opération de bouclage du réseau et d'enfouissement
5. Poursuite du suivi des actions entreprises dans le cadre du New Deal Mobile
6. Sensibilisation et acculturation des citoyens et des élus au démantèlement du réseau cuivre

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention | | | | | |
|---------------------------------------------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------------------|---------------|---------------|
| | Sous-action 1 | Sous-action 2 | Sous-action 3 | Sous-action 4 | Sous-action 5 | Sous-action 6 |
| CD42 | Part. tech. | Pilotage | Pilotage | | Part. tech. | Pilotage |
| SIEL-TE | | Pilotage | | Pilotage | | Part. tech. |
| Déléataires de RIP | | Part. tech. | Part. tech. | Part. tech. Part. fin. | | Part. tech. |
| Etat (Préfecture) | | | | | Pilotage | Pilotage |
| Opérateurs | Part. tech. Part. fin. | | | | | Part. tech. |
| Saint Etienne Métropole et Roannais Agglomération | Pilotage | | | | | |
| Communes | | | | | Part. tech. | |

Modalités de gouvernance

Cette action s'inscrit dans le cadre du schéma de gouvernance décrit dans l'action 3.1 Définir la gouvernance départementale des services et usages numériques. Elle prévoit l'instauration d'un Comité de Pilotage départemental qui fixe les orientations stratégiques et prioritaires et des instances opérationnelles qui porteront la mise en œuvre de la feuille de route.

Les Comités de suivi des déploiements des opérateurs en ZTD et en zone AMII (sous-action 1) sont maintenus. Les résultats seront consolidés lors de l'instance annuelle Loire Connect. Cette association permettra par ailleurs, de favoriser les passerelles avec les actions conduites dans le domaine des usages et de la médiation numérique.

Planning de réalisation de l'action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Poursuite du Comité de Suivi des déploiements des opérateurs (Orange) en ZTD et en zone AMII sur les | | | | | | | | | | | | |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| territoires de Saint Etienne Métropole et Roannais Agglomération | | | |
| 2/ Actualisation de la Convention de cohérence entre Lotim et THD 42 dans le but de tenir compte de l'évolution du marché depuis 2014 | | | |
| 3/ Préparation de l'arrivée à échéance de la DSP du réseau Lotim | | | |
| 4/ Mise en place d'actions de sécurisation des RIP par le biais d'opération de bouclage du réseau et d'enfouissement | | | |
| 5/ Poursuite du suivi des actions entreprises dans le cadre du New Deal Mobile | | | |
| 6/ Sensibilisation et acculturation des citoyens et des élus au démantèlement du réseau cuivre | | | |

| | |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | <i>Consolider l'avance du territoire</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes</i> |
| Nom de l'action | 1.2 Renforcer l'expertise sur les infrastructures |

Contexte et problématique

En tant qu'échelon de référence en matière de politique publique liée au numérique, le Département est tenu de suivre les déploiements réalisés en matière de réseaux filaires (fibre optique, cuivre), mobiles et très bas débit. Par ailleurs, ses équipes doivent être en mesure d'accompagner et sensibiliser les collectivités locales qui se retrouvent parfois démunies de compétences pour répondre aux exigences requises.

Face à ces obligations, il doit mobiliser une expertise en mesure de suivre plusieurs projets actuellement déployés sur le territoire que ce soit sous sa propre initiative comme pour des actions conduites par les autres acteurs impliqués dans l'aménagement numérique (SIEL, opérateurs...) :

- Réseau LOTIM ;
- Réseau THD42 ;
- Déploiement en ZTD et zone AMII ;
- Programme New Deal Mobile ;
- Gestion des points hauts mobiles départementaux ;
- Déploiement des réseaux très bas débit.

Ces ressources pourront également intervenir en appui des collectivités locales dans le but de sensibiliser élus et décideurs aux problématiques d'aménagement numérique (demande d'installation de points hauts, fin programmée du réseau cuivre, sécurisation des réseaux...).

Objectifs

- Assurer le suivi des différents projets en matière d'aménagement numérique :
 - DSP fibre (LOTIM et THD42)
 - Déploiements des opérateurs dans la ZTD et la zone AMII ;
 - Programme New Deal Mobile ;
 - Gestion des points hauts mobiles départementaux ;
 - Projets de réseau très bas débit ;
 - Actions de sécurisation des RIP (bouclage, sécurisation).
- Renforcer l'acculturation globale du territoire sur les différentes infrastructures déployées et à développer pour toutes les catégories d'acteurs :
 - Suivi des déploiements fibre ;
 - Pylônes destinés aux réseaux mobiles ;
 - Antennes très bas débit ;
 - Sécurisation des infrastructures ;

Cibles

- Ensemble des acteurs du territoire (grand public, entreprises, administrations)

Liste des sous-actions prévues

1. Suivre les projets conduits en matière d'aménagement numérique du territoire et s'assurer de leur cohérence ;
2. Sensibiliser et acculturer les décideurs locaux aux actions en matière d'aménagement numérique.

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention | |
|---------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| | Sous-action 1 | Sous-action 2 |
| CD42 | Pilotage | Pilotage |
| SIEL-TE | Partenaire technique | |
| Délégués de RIP | Partenaire technique | |
| Etat (Préfecture) | Partenaire technique | |
| Opérateurs | Partenaire technique | |
| Saint Etienne Métropole et Roannais Agglomération | Partenaire technique | |
| Communes | Partenaire technique | Partenaire technique |

Modalités de gouvernance

Cette action s'inscrit dans le cadre du schéma de gouvernance décrit dans l'action 3.1 Définir la gouvernance départementale des services et usages numériques. Elle prévoit l'instauration d'un Comité de Pilotage départemental qui fixe les orientations stratégiques et prioritaires et des instances opérationnelles qui porteront la mise en œuvre de la feuille de route.

Les ressources qui seront affectées par le Département au suivi des actions ainsi qu'à l'accompagnement des acteurs locaux qui assisteront aux instances de pilotage et opérationnelles.

Planning de réalisation de l'action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Suivre les projets conduits en matière d'aménagement numérique du territoire et s'assurer de leur cohérence | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Sensibiliser et acculturer les décideurs locaux aux actions en matière d'aménagement numérique | | | | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | <i>Consolider l'avance du territoire</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Soutenir la création de projets numériques innovants des collectivités</i> |
| Nom de l'action | 1.3 Soutenir la transformation numérique des collectivités par l'innovation et la médiation |

Contexte et problématique

Depuis 2017, les éditions successives de l'appel à partenariats « Loire Connect » (AAP SUN puis Loire Connect) témoignent de la prise en compte croissante des services et usages numériques par les collectivités ligériennes et notamment les plus petites. En 2022, le Département a lancé la sixième édition de l'appel à partenariat afin de soutenir des projets locaux qui s'inscrivent pleinement dans une politique ou compétence départementale forte. Plus de 50 projets ont été accompagnés par le Département entre 2017 et 2021 sur des problématiques d'objets connectés, de numérique éducatif, de médiation numérique, d'e-administration, de territoires intelligents ou d'attractivité territoriale.

Pour les communes, le recours à l'appel à partenariat apparaît comme un réel levier technique et financier pour engager des projets relatifs aux services et usages numériques et compenser les disparités de compétences et de moyens qui les en éloignent.

Objectifs

- Poursuivre l'appel à partenariat "Loire Connect" en incitant les collectivités, à travers ses modalités de souscription, à développer des projets porteurs d'un réel caractère innovant, d'un potentiel de répliquabilité, d'un portage mutualisé ou à la prise en compte de certains sujets spécifiques (cybersécurité, numérique responsable, transition énergétique, territoire connecté et durable ...).
- Réviser le règlement ou le calendrier de l'AAP pour favoriser le montage de projets innovants, à réelle dimension structurante ou à portage mutualisé.
- Renforcer la visibilité des projets soutenus et soutenir la répliquabilité des projets à d'autres territoires ligériens.

Cibles

EPCI – Communes - Groupements de communes (syndicats ...) - Centres communaux d'action sociale

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention |
|-----------------|----------------------|
| | Action 1.3 |
| CD42 | Pilotage |
| SIEL-TE | Partenaire technique |

Modalités de gouvernance

Le CD 42 (DTN) assure le pilotage opérationnel de l'appel à partenariat (publication, analyse des candidatures, accompagnement ...).

Le Comité de pilotage existant, composé d'élus du Département, du DGS et des DGA, aura en charge de définir les orientations du cahier des charges de chaque édition et la sélection des dossiers.

Planning de réalisation de l'action

| | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| Sous-actions | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Soutenir la transformation numérique des collectivités par l'innovation et la médiation | | | | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | <i>Accompagner le développement de nouvelles offres numériques</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Développer de nouveaux services sur le territoire</i> |
| Nom de l'action | 2.1 Développer une stratégie de "Territoire intelligent et connecté" |

Contexte et problématique

Avec l'achèvement de la couverture en fibre optique du territoire, plusieurs collectivités ligériennes ont manifesté leur souhait de poursuivre leur engagement en matière de numérique en se lançant dans des démarches de territoire intelligent et durable. Ces initiatives ont vocation à répondre aux grands enjeux d'évolution des services publics tout en répondant aux exigences de transition écologique.

En mobilisant les données produites à partir d'une architecture basée sur l'utilisation des objets connectés, les territoires ont l'opportunité d'améliorer l'efficacité de leur fonctionnement interne tout en proposant de nouveaux services à leurs citoyens. La donnée contribue ainsi à optimiser les services publics dans différents domaines de compétences des collectivités locales (énergie, eau, transport, prévention des risques naturels, déchets...).

Le SIEL-TE a ainsi développé un réseau dédié aux objets connectés ayant permis l'expérimentation de plusieurs services au cours des derniers mois (mesure de la consommation électrique, mesure de la qualité de l'air...).

Fin 2021, le Gouvernement a lancé dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir 4, un Appel à projets destinés à soutenir le déploiement de solution pour la ville durable et les bâtiments innovants. Ce dispositif offre une véritable opportunité pour le territoire afin de bâtir une architecture technique complète profitable à plusieurs porteurs de projet agissant dans différents domaines de politiques publiques (environnement, tourisme, santé...).

Objectifs

- Développer les services aux habitants ;
- Renforcer l'efficacité des services publics ;
- Favoriser les collaborations entre les acteurs publics et les entreprises locales innovantes ;

Cibles

- Ensemble des acteurs du territoire (grand public, entreprises, administrations)

Liste des sous-actions prévues

1. Construire et développer les offres de services dédiées aux objets connectés à destination des porteurs de projets ;
2. Identifier les besoins et mettre en place les moyens d'appropriation ;
3. Animer le territoire sur les besoins à intégrer dans le Territoires Intelligent et Durable.

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention |
|-----------------|----------------------|
|-----------------|----------------------|

| | Sous-action 1 | Sous-action 2 | Sous-action 3 |
|---------------------------------------------|---------------------------|---------------|---------------|
| CD42 | Pilotage | Pilotage | Pilotage |
| SIEL-TE | Part. Tech. Part. Fin. | Part. Tech. | Pilotage |
| Grandes Ecoles / Universités | Part. Tech. Part. Fin. | Part. Tech. | Pilotage |
| Autres acteurs publics (logement, santé...) | Part. Tech. Part. Fin. | Part. Tech. | Pilotage |
| Entreprises partenaires | Part. Tech. Part. Fin. | Part. Tech. | Pilotage |
| Etat | Part. Fin. | | |
| Europe | Part. Fin. | | |
| Région AURA | Part. Fin. | | |

Modalités de gouvernance

- Cette action s'inscrit dans le cadre du schéma de gouvernance décrit dans l'action 3.1 Définir la gouvernance départementale des services et usages numériques. Elle prévoit l'instauration d'un Comité de Pilotage départemental qui fixe les orientations stratégiques et prioritaires et des instances opérationnelles qui porteront la mise en œuvre de la feuille de route.
- Elle sera mise en lien avec le Comité des usages qui sera mis en œuvre.

Planning de réalisation de l'action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Construire et développer les offres de services dédiées aux objets connectés à destination des porteurs de projets | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Identifier les besoins et mettre en place les moyens d'appropriation | | | | | | | | | | | | |
| 3/ Animer le territoire sur les besoins à intégrer dans le Territoires Intelligent et Durable | | | | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | <i>Accompagner le développement de nouvelles offres numériques</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Développer de nouveaux services sur le territoire</i> |
| Nom de l'action | 2.2 Développer les GFU pour répondre aux besoins des collectivités |

Contexte et problématique

Avec l'achèvement de la couverture en fibre optique du territoire, plusieurs collectivités ligériennes ont manifesté leur souhait de poursuivre leur engagement en matière de numérique. Les réseaux déployés dans le cadre des Réseaux d'Initiative Publique leur offre des opportunités pour favoriser la connectivité de leurs bâtiments et développer de nouveaux services.

Les Groupes Fermés d'Utilisateurs sont des réseaux de communications électroniques indépendants, réservé à l'usage des personnes constituant ce groupe fermé. Certaines collectivités locales font le choix de disposer de leur propre réseau de télécommunication pour relier plusieurs de leurs bâtiments essentiels pour exercer les services publics : mairie, écoles, ateliers techniques... Grâce à ce type d'architecture elles sont en mesure de déployer de nouveaux services aux habitants et entreprises du territoire tout en optimisant leur fonctionnement interne.

Objectifs

- Favoriser la mise en place de Groupe Fermé d'Utilisateurs dans les territoires

Cibles

- Communes
- EPCI

Liste des sous-actions prévues

1. Evaluer les expérimentations existantes
2. Recueillir les besoins des collectivités
3. Etablir un recensement des solutions possibles et des moyens associés pour les différentes phases construction de la boucle locale, abonnement sur réseau distant et activation des usages
4. Mettre en œuvre les mutualisations et financements identifiés

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention | | | |
|-----------------|----------------------|---------------|---------------|--------------------------|
| | Sous-action 1 | Sous-action 2 | Sous-action 3 | Sous-action 4 |
| CD42 | Pilotage | Pilotage | Pilotage | Pilotage |
| SIEL-TE | Part. Tech. | Part. Tech. | Part. Tech. | Part. Tech. Part. Fin |
| Délégués de RIP | Part. Tech. | Part. Tech. | Part. Tech. | Part. Tech. Part. Fin |

Modalités de gouvernance

- Cette action s’inscrit dans le cadre du schéma de gouvernance décrit dans l’action 3.1 Définir la gouvernance départementale des services et usages numériques. Elle prévoit l’instauration d’un Comité de Pilotage départemental qui fixe les orientations stratégiques et prioritaires et des instances opérationnelles qui porteront la mise en œuvre de la feuille de route.

Planning de réalisation de l’action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Evaluer les expérimentations existantes | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Recueillir les besoins des collectivités | | | | | | | | | | | | |
| 3/ Etablir un recensement des solutions possibles et des moyens associés pour les différentes phases construction de la boucle locale, abonnement sur réseau distant et activation des usages | | | | | | | | | | | | |
| 4/ Mettre en œuvre les mutualisations et financements identifiés | | | | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Ambition | <i>Accompagner le développement de nouvelles offres numériques</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Développer de nouveaux services sur le territoire</i> |
| Nom de l'action | 2.3 Initier une politique de la donnée territoriale partagée |

Contexte et problématique

La massification des données produites par les collectivités et les acteurs publics et l'avènement des « territoires connectés et durables » où les données sont le levier des politiques publiques locales sur les grands enjeux prioritaires (mobilité, transition écologique et énergétique, relations citoyennes, logement ...) font de la maîtrise des données, un enjeu incontournable pour les territoires.

A l'échelle du territoire ligérien, les expérimentations relatives à une gestion intégrée des données territoriales (collecte, exploitation, valorisation) sont éparses et non coordonnées. Les collectivités ligériennes, pour leur grande majorité, ne se sont pas saisies des enjeux de gestion des données, que ce soit pour leur processus internes (numérisation des administrations et mutualisation/transversalité interservices, services en ligne pour leurs administrés, ouverture des données, pilotage par la donnée des politiques publiques ...) ou comme « commun numérique » au service de politiques sectorielles. Les décideurs territoriaux présentent un déficit d'acculturation sur ces sujets et l'absence d'une stratégie territoriale de la donnée apparaît aujourd'hui comme le corollaire de la gouvernance territoriale des services et usages numériques encore peu structurée.

Il existe tout de même des initiatives exemplaires développées par des acteurs ligériens, collectivités et acteurs privés, qui pourront servir d'exemple ou de marchepied pour la définition d'une stratégie ligérienne de la donnée.

Objectifs

- Définir une stratégie ligérienne de la donnée qui permettent collectivement aux acteurs départementaux :
- De construire une vision sur les données qu'ils souhaitent collecter et les usages qu'ils veulent en avoir (objectifs concrets)
- De procéder aux choix techniques nécessaires (plateforme de gestion, modalité de stockage, sécurisation ...)
- D'affirmer les principes directeurs de cette stratégie (mutualisation, souveraineté, protection des données personnelles, sobriété...)
- De construire les éléments de méthode (partenariats, expérimentation, gouvernance, animation de l'écosystème « data » ...).

Cibles

CD42 - SIEL-TE - Collectivités (élus et services) - Acteurs socio-économiques (entreprises, associations ...)

Liste des sous-actions prévues

1. Sensibiliser et acculturer les acteurs territoriaux (équipes de direction) aux enjeux de la gestion des données en amont de la démarche stratégique.
2. Identifier et cataloguer les données

3. Définir les modalités de partage des données (solutions techniques et cadre juridique)
4. Définir la gouvernance de la donnée pour assurer la pérennité des projets
5. Animation de l'écosystème "data" territorial (hackathons, cycle de (web)conférences ...)

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention | | | | |
|------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|
| | Sous-action 1 | Sous-action 2 | Sous-action 3 | Sous-action 4 | Sous-action 5 |
| CD42 | Pilotage | | | | |
| Collectivités | Partenaires techniques | Partenaires techniques | Partenaires techniques | Partenaires techniques | |
| SIEL-TE | | Partenaire technique | Partenaire technique | Partenaire Technique | |
| Pourvoyeurs de données | | Partenaires techniques | | Partenaire Technique | |
| DINUM | | | | | Partenaire opérationnel |
| Grandes Ecoles / Universités | | | | | Partenaires opérationnels |
| Délégués de RIP | Partenaires financiers | | | | |

Modalités de gouvernance

- Le pilotage stratégique de cette action (vision et respect du calendrier) revient au comité de pilotage du système de gouvernance des « services et usages numériques » ligériens constitué dans le cadre de l'action 3.1 (« Définir la gouvernance départementale des services et usages numériques »).
- Le pilotage opérationnel de cette action est assuré par un groupe de travail dédié composé d'acteurs de l'écosystème départemental (collectivités, SIEL-TE, acteurs économiques).

Planning de réalisation de l'action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Sensibiliser et acculturer les acteurs territoriaux (équipes de direction) aux enjeux de la gestion des données en amont de la démarche stratégique. | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Identifier et cataloguer les données | | | | | | | | | | | | |
| 3/ Définir les modalités de partage des données (solutions techniques et cadre juridique) | | | | | | | | | | | | |
| 4/ Définir la gouvernance de la donnée pour assurer la pérennité des projets | | | | | | | | | | | | |

| | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| 5/ Animation de l'écosystème "data" territorial (hackathons, cycle de (web)conférences ...) | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | Accompagner le développement de nouvelles offres numériques |
| Objectif opérationnel | Développer de nouveaux services sur le territoire |
| Nom de l'action | 2.4 Lancer une étude d'opportunité sur les modalités de stockage, d'archivage et données partagées |

Contexte et problématique

Les entretiens et les ateliers conduits dans le cadre du SDTAN ont révélé un enjeu local important autour du stockage et de l'archivage des données des collectivités.

Roannais Agglomération a créé un datacenter destiné dans un premier temps au soutien de la filière numérique locale. Cet espace de 400m², situé au sein du Numériparc, pourrait être utilisé dans le cadre d'un projet d'architecture complète dédié aux objets connectés. Des datacenters sous gestion privée sont également présents sur le territoire. Le Département pourrait par ailleurs, choisir de déployer sa propre infrastructure ou de s'associer avec d'autres acteurs publics.

Face à l'émergence des besoins grandissants des acteurs publics, il apparaît nécessaire d'étudier précisément les attentes et les scénarios possibles autour de la création de datacenters locaux.

Objectifs

- Evaluer les besoins et proposer un scénario pour la mise en place d'un datacenter ou l'évolution d'une offre de datacenter local ;
- Suivre et accompagner la mise en place du projet (en cas de besoin confirmé).

Cibles

- Communes - EPCI - Acteurs publics.

Liste des sous-actions prévues

1. Evaluer les besoins des collectivités et les offres existantes publiques et privées
2. Envisager les solutions optimums et accompagner la mise en place du projet retenu en lien avec les acteurs locaux.

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention | |
|-----------------|----------------------|----------------------------------------------------------|
| | Sous-action 1 | Sous-action 2 |
| CD42 | Pilotage | A identifier |
| Communes | | Partenaire financier (en fonction du scénario retenu) |
| EPCI | | Partenaire financier (en fonction du scénario retenu) |
| Bureau d'étude | Partenaire technique | |

Modalités de gouvernance

- Cette action s’inscrit dans le cadre du schéma de gouvernance décrit dans l’action 3.1 Définir la gouvernance départementale des services et usages numériques. Elle prévoit l’instauration d’un Comité de Pilotage départemental qui fixe les orientations stratégiques et prioritaires et des instances opérationnelles qui porteront la mise en œuvre de la feuille de route.

Planning de réalisation de l’action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1. Evaluer les besoins des collectivités et les offres existantes publiques et privées | | | | | | | | | | | | |
| 2. Envisager les solutions optimums et accompagner la mise en place du projet retenu en lien avec les acteurs locaux. | <i>En fonction du scénario retenu</i> | | | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | <i>Accompagner le développement de nouvelles offres numériques</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique</i> |
| Nom de l'action | 2.5 Cybersécuriser le territoire |

Contexte et problématique

La numérisation des collectivités ouvre des opportunités en matière d'amélioration des services au public et de modernisation des administrations mais sa contrepartie est une exposition plus grande aux risques d'attaques informatiques. Face à la recrudescence des cyberattaques, les collectivités ligériennes entretenues lors du diagnostic font état d'une préoccupation croissante en matière de sécurité numérique. Elles reconnaissent un déficit de sécurisation de leur système d'information qu'elles expliquent par un déficit d'acculturation des décideurs locaux couplé à un déficit de moyens techniques et humains sur la maîtrise des outils informatiques, la gestion de l'obsolescence du parc informatique et à la gestion des nouveaux usages (services en ligne, dématérialisation des procédures ...).

Objectifs

- Construire une stratégie collective départementale en matière de cybersécurité pour augmenter les moyens dévolus à la sécurité informatique et développer une culture partagée de la cybersécurité à l'échelle du territoire :
 - o Accélérer la prise de conscience des élus aux enjeux de cybersécurité (risques encourus, stratégies de protection à adopter, audits de sécurité...)
 - o A la suite de l'expérimentation "Cybermétéo" menée en 2022 par une trentaine de communes ligériennes, structurer et généraliser une offre de cybersécurité adaptée aux besoins des collectivités, et des organisations au service des citoyens (ingénierie technique (sécurisation des systèmes d'information, définition d'un plan de reprise d'activité ...), mutualisation des solutions ...)
 - o Interroger l'échelle de gouvernance de la cybersécurité pour les territoires ligériens (mutualisation des ressources, des efforts et des coûts)
 - o Coordonner des actions de formation à destination des agents des collectivités aux sujets de cybersécurité

Cibles

- Collectivités
- Acteurs de la médiation numérique

Liste des sous-actions prévues

1. Sensibiliser les élus ligériens et les agents territoriaux aux enjeux de cybersécurité et au respect des règles de base.
2. Encourager les collectivités ligériennes à conduire des audits de leur système d'information pour mettre à niveau leur socle de sécurité.
3. Structurer une offre de cybersécurité mutualisée pour l'ensemble des collectivités et des acteurs de l'inclusion numérique du territoire.

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention | | |
|----------------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Sous-action 1 | Sous-action 2 | Sous-action 3 |
| CD42 | Pilotage | Pilotage | Pilotage |
| AMF | Partenaire technique | | |
| ANSSI | Partenaire technique | | Partenaire technique |
| AMO | | Partenaire opérationnel | Partenaire opérationnel |
| Fournisseurs de solutions | | Partenaires opérationnels | Partenaires opérationnels |
| Cité du Design | | | Partenaire technique |
| Collectivités | | | Partenaires techniques |
| Acteurs de l'inclusion numérique | | | Partenaires techniques |

Modalités de gouvernance

- L'action 1 (« Sensibilisation des collectivités ligériennes ») est pilotée par le CD 42 et le comité de pilotage « Services et usages numériques » (cf. action 3.1). Des acteurs territoriaux comme l'AMF seront les relais de l'initiative en territoires et participeront à sa communication.
- L'initialisation de l'action 2 (« Accompagnement des collectivités à la sécurisation de leur système d'information ») sera pilotée par le comité de pilotage « Services et usages numériques » (cf. action 3.1). Les collectivités en seront les pilotes opérationnels. Elles mobiliseront l'ANSSI et des AMO pour la conduite des audits « sécurité » de leur système d'information.
- L'action 3 (« Structurer une offre de cybersécurité ») sera pilotée par le CD 42. Dans un premier temps, il conduira l'évaluation de l'expérimentation « Cybermétéo » conduite en 2022 avec les parties prenantes du dispositif (collectivités et acteurs de l'inclusion numérique) et la Cité du Design. Il pilotera ensuite, avec l'appui d'une AMO et de l'ANSSI, la co-construction d'une offre de cybersécurité mutualisée aux acteurs ligériens. Il s'agira notamment d'en définir le périmètre et la gouvernance.

Planning de réalisation de l'action

| Sous actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Sensibiliser les élus ligériens et les agents territoriaux aux enjeux de cybersécurité et au respect des règles de base. | | | | | | | | | | | | |

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| 2/ Encourager les collectivités ligériennes à conduire des audits de leur système d'information pour mettre à niveau leur socle de sécurité. | | | |
| 3/ Structurer une offre de cybersécurité mutualisée pour l'ensemble des collectivités et des acteurs de l'inclusion numérique du territoire. | | | |

| | |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | <i>Accompagner le développement de nouvelles offres numériques</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique</i> |
| Nom de l'action | 2.6 Encourager les innovations autour de la sobriété numérique |

Contexte et problématique

Depuis 2019, l'impact carbone du numérique a dépassé celui de l'aviation. Il est aujourd'hui responsable de 3,6% des émissions de gaz à effet de serre et les projections réalisées multiplient ce chiffre par trois d'ici 2025 si des usages plus "sobres" du numérique ne sont pas mis en œuvre. En France, des dispositifs juridiques existent déjà pour réduire l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN, loi AGEC sur le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire, lutte contre l'obsolescence programmée). Une mission interministérielle Numérique écoresponsable a été créée en 2020 pour établir la feuille de route nationale Numérique et Environnement.

Si les collectivités locales s'intéressent de plus en plus à l'impact environnemental du numérique, leurs actions pour limiter l'impact environnemental du numérique et participer au développement d'un numérique durable sont encore balbutiantes. Les stratégies numériques territoriales ne s'accompagnent pas automatiquement de la mise en place d'actions significatives en termes de sobriété numérique, l'identification des sources d'impact à cibler pour prioriser les actions à conduire est peu aisée et le sujet souffre généralement d'un déficit de portage politique.

Ces difficultés sont également partagées par les collectivités ligériennes, peu nombreuses à avoir engagé une prise en charge de ces problématiques faute d'ingénierie technique et de sensibilisation sur le sujet.

La co-construction d'une feuille de route dédiée au numérique responsable apportera cette réflexion prospective à l'ensemble des acteurs de l'écosystème ligérien et fournira le cadre de leurs actions respectives.

Objectifs

Elaborer une stratégie départementale qui fixe des orientations prioritaires en faveur de la sobriété numérique pour limiter le bilan énergétique généré par le numérique. Cette stratégie porte plusieurs ambitions :

- La sensibilisation et acculturation des acteurs de l'écosystème numérique ligérien
 - Organisation d'événements d'acculturation et de sensibilisation
 - Valorisation de projets menés sur le territoire et le partage d'expériences
- Le soutien à la filière de reconditionnement et de redistribution du matériel au bénéfice des publics prioritaires (usagers en situation de fracture d'équipements informatiques, en insertion professionnelle, structures associatives, établissements scolaires ...)
- L'accompagnement à la transformation numérique des collectivités
 - Rationalisation du parc informatique
 - Transition vers les logiciels libres
 - Priorisation d'achats responsables dans la commande publique

- o Sensibilisation à l'écoconception et à l'usage des produits/services écoconçus

Cibles

- Les collectivités territoriales ligériennes
- Acteurs socio-économiques (structures associatives, entreprises ESS de la filière de traitement des matériels informatiques)
- Etablissements scolaires
- Organismes publics
- Les usagers en situation de fracture d'équipements informatiques
- Les usagers en insertion professionnelle

Liste des sous-actions prévues

1. Mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux enjeux de sobriété numérique et de numérique responsable à destination des acteurs ligériens
2. Réalisation d'une étude d'opportunité afin de quantifier et qualifier la nature des besoins, les freins et liens à établir sur le territoire en matière de réemploi des matériels et d'inclusion numérique
3. Elaboration d'une stratégie départementale en matière sobriété numérique (diagnostic, orientations prioritaires, plan d'actions opérationnel)

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champs d'intervention | | |
|---------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | Sous-action 1 | Sous-action 2 | Sous-action 3 |
| CD42 | Pilotage | Pilotage | Pilotage |
| SIEL-TE | Partenaire technique | Partenaire technique | Partenaire technique |
| Délégués de RIP | | Partenaires techniques | Partenaires techniques |
| Etat (Préfecture) | | Partenaire technique | Partenaire technique |
| Opérateurs | | Partenaires techniques | Partenaires techniques |
| Saint Etienne Métropole et Roannais Agglomération | Partenaires techniques | Partenaires techniques | Partenaires techniques |
| Collectivités | Partenaires techniques | Partenaires techniques | Partenaires techniques. |
| Acteurs du réseau de médiation numérique | Partenaires techniques | | Partenaires techniques |
| Acteurs socio-économiques | Partenaires techniques | | |
| Bureau d'études | Partenaire opérationnel | | |

Modalités de gouvernance

À la suite des temps de restitution du SDTAN, il conviendra d'étudier la pertinence d'établir une instance de gouvernance territoriale dédiée à la sobriété numérique et définir l'articulation avec les autres instances de pilotages mises en œuvre sur le territoire (infrastructures, services et usages numérique (cf. action 3.1) et médiation).

Le Département mobilisera une AMO pour la réalisation de l'étude d'opportunité sur le réemploi des matériels et l'inclusion numérique.

Une instance opérationnelle (groupe de travail/commission) mettra en œuvre les outils de sensibilisation auprès des acteurs du territoire.

Le SIEL-TE, les délégataires de RIP, les opérateurs, les collectivités seront mobilisées en tant que partenaires techniques associés.

Planning de réalisation de l'action

| Actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Actions de sensibilisation et d'acculturation pour les acteurs ligériens | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Étude des besoins et des opportunités en matière de reconditionnement et d'inclusion numérique | | | | | | | | | | | | |
| 3/ Elaboration d'une stratégie départementale en matière de sobriété numérique | | | | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | <i>Accompagner le développement de nouvelles offres numériques</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique</i> |
| Nom de l'action | 2.7 Développer les services et usages numériques pour l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie du territoire ligérien |

Contexte et problématique

Le Département a pris en charge de nombreux projets en lien avec les services et usages numériques dans le cadre de ses compétences. Si le Département se montre mature en matière d'e-éducation pour laquelle un large panel de projets a été déployé, des axes d'approfondissement se révèlent nécessaires en matière d'attractivité territoriale et d'amélioration du cadre de vie des ligériens autour des sujets de télémédecine contre la désertification médicale, d'accompagnement des seniors à l'autonomie, de valorisation touristique du patrimoine ligérien, d'accès à la culture, de facilitation du télétravail ou des mobilités.

Le Département pourra soutenir des collectivités ou des porteurs de projets relevant de ses compétences dans le cadre des groupes de travail opérationnels dédiés (cf. action 3.1) ou via l'appel à partenariat « Loire Connect ».

Objectifs

- Soutenir la création et le déploiement de services numériques de proximité en faveur des administrés ligériens. Cet appui pourrait prioritairement être donné au développement de dispositifs de télémédecine et solutions de maintien à domicile, aux outils de facilitation culturelle, à l'amélioration des conditions d'exercice du télétravail, aux projets de valorisation touristique des patrimoines ligériens (réalité augmentée, réalité virtuelle et NFT) et aux solutions de mobilités.

Cibles

- Habitants – Collectivités - Porteurs de projets

Liste des sous-actions prévues

1. Création des instances de réflexion opérationnelle qui auront respectivement en charge le soutien aux thématiques jugées prioritaires par le comité de pilotage ligérien « Services et usages numériques ».
2. Réalisation d'une veille informationnelle sur les solutions numériques et bonnes pratiques au service de l'attractivité territoriale qui font échos aux problématiques ligériennes. La réalisation de benchmark permettra d'identifier des innovations de produits, de services ou d'usages, des innovations de procédé (montage juridique, montage financier) ou des innovations d'organisation (système d'acteurs en présence, public/privé ...).

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention | |
|----------------------------------|------------------------|---------------|
| | Sous-action 1 | Sous-action 2 |
| CD 42 | Pilotage | Pilotage |
| Entreprises | Partenaires techniques | |
| ARS | Partenaire technique | |
| DRAC | Partenaire technique | |
| Chambres consulaires | Partenaires techniques | |
| Comité départemental du tourisme | Partenaire technique | |

Modalités de gouvernance

Le CD 42 pilotera ces deux actions. Pour la mise en œuvre de l'action 1, il sera accompagné de différents partenaires techniques qui interviendront chacun dans le cadre de leur compétence au sein des groupes de travail thématiques.

Planning de réalisation de l'action

| Sous actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Création des instances de réflexion opérationnelle pour identification des thématiques jugées prioritaires | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Veille et benchmark | | | | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition stratégique | <i>Accompagner le développement de nouvelles offres numériques</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Etoffer les offres de médiation numérique</i> |
| Nom de l'action | 2.8. Développer une nouvelle offre de médiation numérique auprès du public jeune |

Contexte et problématique

Le diagnostic territorial mené dans le cadre de la révision du SDTAN a permis de mettre en avant le besoin de développer une offre de médiation numérique spécifiquement destinée aux jeunes publics.

En effet, les entretiens et l'enquête qui ont été conduits dans le cadre de ce diagnostic ont montré que si les publics jeunes ne sont pas épargnés par les difficultés d'accès au numérique, ils sont pourtant sous-représentés parmi les publics ciblés par les offres de médiation numérique existantes.

Par ailleurs, pour compléter ce constat, il est important de noter que :

- La crise sanitaire a eu un effet accélérateur sur la mise en exergue de ce besoin
- Les territoires les plus ruraux du département sont aussi les plus touchés par le besoin de développement d'une offre de médiation numérique pour les jeunes
- Certains publics parmi les jeunes, comme les jeunes filles, sont davantage touchés par un manque d'inclusivité et d'attractivité des pratiques numériques
- L'offre conçue en réponse à ce besoin doit permettre de développer des compétences avancées (expertise) et tendre vers la créativité ou de la préprofessionnalisation.

Objectifs

- Permettre aux jeunes (12-30 ans) et plus particulièrement au public féminin de développer de nouvelles compétences numériques et les accompagner vers l'autonomie dans leurs démarches administratives et recherches d'emploi
- Offrir de nouveaux débouchés professionnels et développer des parcours vers la préprofessionnalisation via un partenariat étroit avec les acteurs économiques
- Renforcer le maillage territorial de l'offre de médiation numérique en milieu rural

Cibles

- Usagers (12-30 ans)

Liste des sous-actions prévues

1. **Sondages et enquêtes** auprès des jeunes pour comprendre et qualifier leurs besoins en termes d'outils de médiation numérique par tranche d'âge et en fonction du profil socio-démographique. Cette enquête permettra d'obtenir une analyse fine de l'offre existante destinée au jeune.
2. **Conception d'une offre de médiation numérique** spécialement adaptée aux besoins des jeunes publics en fonction des résultats des sondages et enquêtes réalisés. Cette offre sera conçue conjointement avec les partenaires et relais locaux de la médiation pour être la plus pertinente possible.
3. **Actions de sensibilisation, d'acculturation et de communication** au numérique et ses métiers sous la forme d'événements, d'animation de projets collectifs, d'ateliers et de communication web et print

4. **Déploiement d'un réseau d'écoles créatives sur le territoire** ciblant en particulier les publics jeunes et en partenariat avec des acteurs privés (co-financement, mécénat, etc.) pour favoriser le développement de nouvelles compétences créatives et pré-professionnalisantes.

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Rôle | Champ d'intervention | | | |
|--------------------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| | | 1/ Sondages et enquêtes | 2/ Conception de l'offre | 3/ Actions de sensibilisation, d'acculturation et de communication | 4/ Déploiement d'un réseau d'écoles créative |
| CD42 | Pilotage de l'action | X | X | X | X |
| Zoomacom | Appui technique | | X | X | |
| Ecosystème de la médiation numérique | Co-construction | | X | X | X |
| Partenaires privés | Co-financement et mécénat | | X | | X |

Modalités de gouvernance

Le CD42 assure la coordination globale de l'action et le suivi de sa mise en œuvre.

Il s'appuie sur Zoomacom pour mobiliser l'écosystème territorial de la médiation.

Planning de réalisation de l'action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|--------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Sondages et enquêtes | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Conception d'une offre de médiation numérique (recours AMO) | | | | | | | | | | | | |
| 3/ Actions de sensibilisation, d'acculturation et de communication | | | | | | | | | | | | |
| 4/ Déploiement d'un réseau d'écoles créatives | | | | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition stratégique | <i>Accompagner le développement de nouvelles offres numériques</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Etoffer les offres de médiation numérique</i> |
| Nom de l'action | 2.9. Améliorer la visibilité des acteurs et de l'offre de services du territoire en matière de médiation numérique |

Contexte et problématique

Dans un contexte où l'écosystème de la médiation numérique a beaucoup évolué au cours des dernières années et a été marqué ces derniers mois par l'arrivée des conseillers numériques sur le territoire, il apparaît aujourd'hui essentiel de renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre ligérienne existante de médiation numérique et des acteurs qui la portent.

Le besoin de communication et de visibilité des structures de médiation numérique ligériennes est donc urgent. Ce besoin peut être résumé en 3 volets complémentaires :

- **Visibilité et lisibilité** : renforcer la visibilité des acteurs de la médiation numérique et de leur offre au niveau départemental et faire connaître les actions mises en place sur le territoire ainsi que des dispositifs nationaux et régionaux existant.
- **Echange et coordination** : renforcer la communication entre les acteurs de la médiation numérique et leurs partenaires (territoires, acteurs sociaux, etc.), notamment via des temps d'échanges, cycles de retours d'expériences, pour appuyer le développement de nouvelles collaborations.
- **Partage d'expérience et autoformation** : proposer de meilleurs outils de communication (échanges REX, portail, etc.) pour faciliter l'autoformation et le partage d'expériences entre conseillers numériques mais également acteurs de la médiation : aidants numériques, bénévoles, bibliothécaires, secrétaires de mairie, etc.

La question de la visibilité de l'offre de médiation numérique se pose donc :

- **Du point de vue des usagers** : faire connaître l'offre de médiation numérique
- **Du point de vue des acteurs du réseau** de médiation numérique : « savoir qui fait quoi »
- **Du point de vue des agents** au contact des usagers : « savoir vers qui orienter »

Zoomacom, tête de réseau de la médiation numérique sur le territoire départemental devra jouer un rôle central, aux côtés du Département de la Loire, pour répondre à ce besoin.

Objectifs

- Harmoniser et actualiser les outils d'information et de référencement de l'offre de services en médiation numérique
- Renforcer l'accessibilité de l'offre existantes pour les usagers grâce à une meilleure visibilité
- Faciliter les synergies, les complémentarités et le développement de nouveaux projets

Cibles

Territoire

Liste des sous-actions prévues

1. Réactualisation de l'outil de cartographie des acteurs de la médiation de l'inclusion numérique ligériens :
 - Création d'un référentiel territorial (label par exemple) pour faciliter le classement et mieux identifier les structures et les offres de médiation numérique et mise à jour des données disponibles sur la cartographie actuelle à partir de ce nouveau référentiel et ajout des structures et offres pas encore référencées
 - Communication et incitation des acteurs du territoire à s'identifier, se faire référencer et à mettre à jour leurs informations
 - Intégration des cartographies aux outils de référencement supra-départementaux (ex□: portail Opendata de la Région AURA)
2. Événement(s) fédérateur(s) prétexte(s) à des rencontres régulières :
 - Création d'un agenda partagé pour les acteurs de la médiation numérique, plateforme d'échanges pour favoriser les rencontres dématérialisées
 - AMI pour soutenir l'organisation d'événements portés par des acteurs de la médiation numérique
 - Organisation d'une rencontre annuelle des acteurs de la médiation
3. Information ciblée auprès d'utilisateurs prioritaires pour leur garantir une meilleure accessibilité à l'offre de médiation numérique
 - Création d'un portail citoyen où apparaît la cartographie à destination des utilisateurs, les informations et agendas des lieux de médiation numérique, des ressources en ligne pour se former à distance
 - Communication auprès des relais locaux (conseillers numériques, acteurs sociaux, Maison France Services, etc.)□pour faire connaître l'offre disponible□: réunions d'information, supports de communication adaptés, etc.

Acteurs impliqués et rôles respectifs :

| Nom de l'acteur | Rôle | Champ d'intervention | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|
| | | 1/Réactualisation de l'outil de cartographie | 2/Événement(s) fédérateur(s) | 3/Information ciblée auprès d'utilisateurs |
| CD42 | Pilotage de l'action | X | X | X |
| Zoomacom | Appui technique (notamment pour la cartographie) | X | X | X |
| Ecosystème de la médiation numérique | Contributeurs | X | X | |

Modalités de gouvernance :

Le CD42 assure la coordination globale de l'action et le suivi de sa mise en œuvre.

Il s'appuie sur Zoomacom pour réaliser la mise à jour de la cartographie des acteurs pour organiser les événements et concevoir et diffuser les outils de communication nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Planning de réalisation de l'action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|----------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/Réactualisation de l'outil de cartographie | ■ | | | | ■ | | | | ■ | | | |
| 2/Événement(s) fédérateur(s) | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| 3/Information ciblée auprès d'utilisateurs | | ■ | ■ | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | <i>Accompagner le développement de nouvelles offres numériques</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique</i> |
| Nom de l'action | 3.1 Définir la gouvernance départementale des services et usages numériques |

Contexte et problématique

La gouvernance actuelle des services et usages numériques ligériens apparaît peu claire pour les acteurs territoriaux qui expriment le besoin d'une meilleure lisibilité de l'écosystème numérique territorial. Quelles sont les forces en présence à l'échelle du territoire ligérien (partenaires publics et privés, entreprises de la filière numérique ...) ? Quels sont les champs d'action de chacun ? Quels sont les dispositifs qui peuvent être mobilisés (conseil, co-construction ou terrain d'expérimentation, financement) ? Qui peut en bénéficier et comment ?

A la fois chef de file des politiques numériques ligériennes, acteur de la transformation numérique sur ses compétences, animateur de l'écosystème numérique ligérien ou facilitateur de la médiation numérique sur le territoire, le Département doit initier la mise en place d'une structure de gouvernance qui fédère l'ensemble de l'écosystème numérique ligérien (collectivités, acteurs institutionnels et publics, entreprises et opérateurs) et donne forme à de réelles instances d'expérimentation, de groupes de travail thématiques, d'acculturation et de formation, de communication et de partage d'expériences au profit des collectivités ligériennes.

Objectifs

Déjà pointée lors de l'élaboration du précédent SDTAN, la gouvernance des services et usages numériques ligériens est à nouveau l'enjeu transversal de ce troisième SDTAN. Dans le cas de la Loire, l'exercice est spécifique car il doit à la fois :

- Repenser une structure de gouvernance aujourd'hui partagée par plusieurs têtes de réseaux (Département, SIEL, Saint-Etienne Métropole...).
- Affirmer le rôle central du Département comme catalyseur de la dynamique de transformation numérique, fédérateur des initiatives et référent territorial sur des sujets spécifiques comme le numérique responsable, l'inclusion numérique, la cybersécurité, les objets connectés, l'open data ...
- Aboutir à une répartition claire et partagée des rôles de chaque partie prenante au sein de l'écosystème numérique.
- Intégrer l'écosystème privé et faciliter la coordination entre les acteurs privés et les collectivités ou acteurs publics.
- Proposer les cadres d'expression de cette gouvernance et de ces réflexions collectives (groupe de travail, territoire d'expérimentation, instances de formation, outils de capitalisation ...)
- Faciliter la mobilisation et la mutualisation d'expertises thématiques à l'échelle intercommunale (RSSI, SIG)
- Initier une réflexion collective sur la mutualisation d'outils au service des collectivités ligériennes (SIG, plate-forme de groupement de commande, plateforme de gestion de donnée...)
- Animer l'écosystème numérique territorial, notamment à travers l'instance annuelle "Loire Connect" (pérennisation des comités territoriaux numériques).

Cibles

- Ecosystème des services et usages numériques

Liste des sous-actions prévues

1. Définition de l'instance de pilotage (pilote et comité de pilotage) qui fixe les orientations stratégiques et prioritaires en matière de services et d'usages numériques, garante de la mise en œuvre cohérente de la feuille de route et de la mobilisation optimale de tous les acteurs de l'écosystème numérique ligérien.
2. Définition des instances opérationnelles qui porteront la mise en œuvre de la feuille de route du SDTAN (préfiguration data center, mutualisation d'une offre de services numériques aux collectivités, stratégie sobriété numérique, cybersécurité, plan de formation des élus, stratégie « data » territoriale ...). Ces groupes de travail assureront également la capitalisation et la diffusion des ressources comme vecteur d'information et de sensibilisation des acteurs territoriaux.
3. Définition d'un système d'évaluation pour avoir la capacité de suivre la mise en œuvre des objectifs du schéma, d'en faire l'amélioration continue et de préparer les prochaines éditions.

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention | | |
|---------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Sous-action 1 | Sous-action 2 | Sous-action 3 |
| CD42 | Pilotage | | |
| SIEL-TE | Partenaire technique | | Partenaires techniques |
| Collectivités | Partenaires techniques | | Partenaires techniques |
| Entreprises et clusters d'entreprises | Partenaires techniques | | |
| Etablissements d'enseignement supérieurs | Partenaires techniques | | |
| Opérateurs privés porteurs de services numériques | | Partenaires techniques | |

Modalités de gouvernance

Le CD 42 assure le pilotage de cette action. Il initie la création des instances de pilotage (pilotage interne CD 42 et comité de pilotage) ainsi que la création des instances opérationnelles associées en s'appuyant sur les partenaires techniques : les collectivités, les SIEL-TE (partenaires techniques et opérationnel en tant que porteur du déploiement de THD 42 et de ROC 42), les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et clusters d'entreprises, les opérateurs privés porteurs de services numériques.

Planning de réalisation de l'action

| | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|--------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| Sous-actions | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |

| | | | |
|---------------------------------------------|--|--|--|
| 1/ Définition des instances de pilotage | | | |
| 2/ Définition des instances opérationnelles | | | |
| 3/ Définition d'un système d'évaluation | | | |

| | |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition stratégique | <i>Organiser les conditions de pérennisation du numérique en territoire ligérien</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Renforcer la gouvernance numérique</i> |
| Nom de l'action | 3.2. Animer le schéma départemental de médiation numérique |

Contexte et problématique

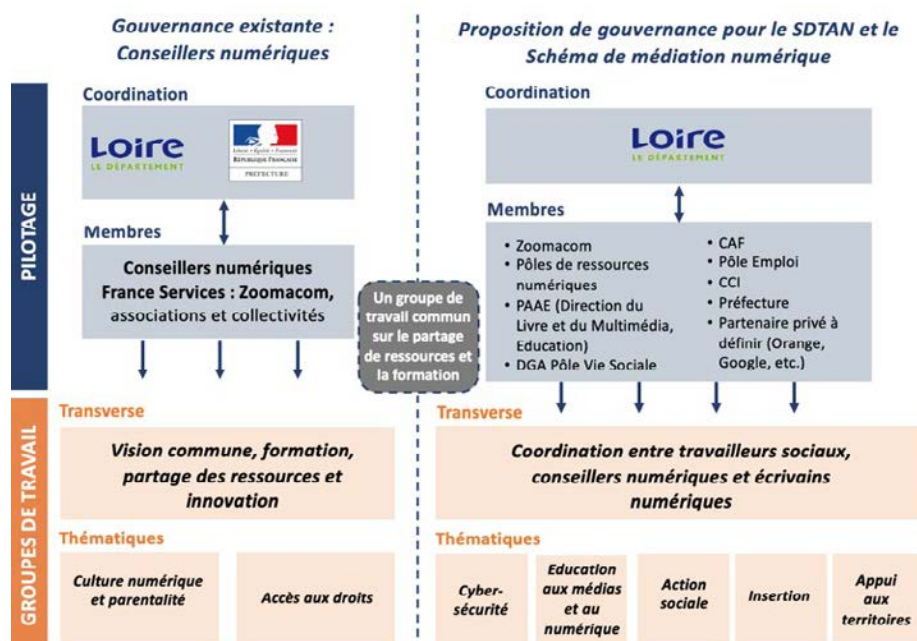
L'objectif du schéma départemental de la médiation numérique est de porter une vision partagée et structurante pour le territoire de l'offre de services en médiation numérique et son évolution dans les prochaines années. Il s'agit également de poser un cadre fédérateur permettant de faciliter et soutenir (sur le plan financier et technique) les collaborations entre acteurs du territoire et notamment pour faire le lien avec les différentes actions portées par des acteurs privés.

La mise en œuvre du schéma départemental de la médiation numérique est ainsi la continuité du volet médiation numérique de la révision du SDTAN avec lequel il doit être coordonné. Il doit par ailleurs inclure l'ensemble des autres actions lancées ou en projet sur le territoire, et notamment s'articuler avec le déploiement des conseillers numériques en cours.

C'est pourquoi, afin de ne pas multiplier les instances de gouvernance et gagner en visibilité, il conviendra de réunir la gouvernance du volet médiation numérique du SDTAN avec celle du schéma de médiation numérique. Cette gouvernance devra également s'articuler avec celle mise en œuvre pour coordonner le déploiement des conseillers numériques (voir exemple dans le schéma ci-après).

Exemple de gouvernance articulant SDTAN, schéma de médiation numérique et gouvernance ad hoc pour le déploiement des conseillers numériques

(source : diagnostic révision du SDTAN, 2022)



Objectifs

- Coordonner l'ensemble des actions de médiation numérique portées par des acteurs aussi bien publics que privés en lien avec le parcours de l'utilisateur (découverte, inclusion, médiation, expertise)

- Proposer une animation et une gouvernance de la communauté des acteurs de la médiation numérique partagée par tous les acteurs du territoire.

Cibles

- Territoire

Liste des sous-actions prévue

1. Conception d'un dispositif multipartenarial d'animation et de gouvernance pour coordonner la mise en œuvre du Schéma départemental de la médiation numérique
2. Animation territoriale du Schéma départemental de médiation numérique à partir du dispositif de gouvernance préalablement conçu
3. Veille active et mise à jour du Schéma départemental de médiation numérique en fonction de l'évolution du contexte local et national et des premiers retours d'expérience des actions mises en œuvre.

Acteurs impliqués et rôles respectifs :

| Nom de l'acteur | Rôle | Champ d'intervention | | |
|--------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| | | 1/ Conception d'un dispositif multipartenarial d'animation et de gouvernance | 2/Animation territoriale du Schéma départemental de médiation numérique | 3/ Veille active et mise à jour du Schéma départemental de médiation numérique |
| CD42 | Pilotage de l'action | X | X | X |
| Ecosystème de la médiation numérique | Contributeurs | X | X | X |

Modalités de gouvernance :

Le CD42 assure la coordination globale de l'action et le suivi de sa mise en œuvre.

Planning de réalisation de l'action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Conception d'un dispositif multipartenarial d'animation et de gouvernance | | | | | | | | | | | | |
| 2/Animation territoriale du Schéma départemental de médiation numérique | | | | | | | | | | | | |
| 3/ Veille active et mise à jour du Schéma départemental de médiation numérique | | | | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition | <i>Accompagner le développement de nouvelles offres numériques</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique</i> |
| Nom de l'action | 3.3 Mettre en place des instances de formation et d'acculturation des élus ligériens aux enjeux du numérique |

Contexte et problématique

L'état des lieux et le recueil des besoins a révélé un déficit d'acculturation de décideurs ligériens aux opportunités offertes par les technologies numériques pour leur administration, leur territoire et leurs administrés et, dans certains cas, un décalage entre la prise de conscience des équipes techniques et la saisie des enjeux par les élus.

Or, il est nécessaire que les élus aient pleinement conscience des potentiels offerts par le numérique pour pouvoir fixer, de manière éclairée, les orientations politiques en matière de numérique de leur collectivité et prioriser la feuille de route d'un projet numérique d'administration pour guider l'intervention des services.

Le portage politique d'un projet numérique est une condition *sine qua none* à sa mise en chantier par les services.

Le schéma de gouvernance initié par le SDTAN 3.0 doit permettre de combler le déficit de connaissance des élus ligériens sur les enjeux du numériques en fournissant le cadre et les moyens de cette acculturation : dispositifs de formation, évènements (comité territorial du numérique, (web)conférence, voyage d'étude ...), centre départemental de ressources ...

Objectifs

Acculturer les élus ligériens aux enjeux de la transformation numérique des administrations et des territoires par la mise en œuvre d'un plan de formation et d'actions de sensibilisation pour leur faire prendre conscience des orientations prospectives portées par les « territoires connectés et durables » : refonte des systèmes d'information des collectivités, gestion des données au service de la fabrique des politiques publiques, protection des données et cybersécurité, infrastructures numériques (IoT, plateforme de gestion de données, boucles locales ...), sobriété numérique...

Cibles

- Elus ligériens - Ecosystème des services et usages numériques

Liste des sous-actions prévues

1. Création d'un comité pédagogique composé d'élus et de professionnels du numérique en charge de la coordination des actions de formation des élus ligériens
2. Etude des besoins de formation des élus ligériens
3. Elaboration d'un plan de formation
4. Création d'un centre de ressources pour permettre la capitalisation des dispositifs mis en place dans le cadre du plan de formation

Acteurs impliqués et rôles respectifs

| Nom de l'acteur | Champ d'intervention | | | |
|-----------------|------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|
| | Sous-action 1 | Sous-action 2 | Sous-action 3 | Sous-action 4 |
| CD42 | Pilotage | | | |
| Collectivités | Partenaires techniques | Partenaires techniques | | Partenaires techniques |
| SIEL-TE | Partenaire technique | | | Partenaires techniques |
| Acteurs privés | Partenaire technique | | | |
| Bureau d'études | | | Partenaire opérationnel | |

Modalités de gouvernance

Le CD 42 coordonne avec le comité pédagogique la réalisation d'une étude de définition des besoins des élus ligériens en matière de formation au numérique. Cette étude est un préalable à l'élaboration du plan de formation.

Planning de réalisation de l'action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Création d'un comité pédagogique | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Etude des besoins de formation des élus ligériens | | | | | | | | | | | | |
| 3/ Elaboration d'un plan de formation | | | | | | | | | | | | |
| 4/ Création d'un centre de ressources | | | | | | | | | | | | |

| | |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Ambition stratégique | <i>Organiser les conditions de pérennisation du numérique en territoire ligérien</i> |
| Objectif opérationnel | <i>Développer et rationaliser les moyens humains et financiers</i> |
| Nom de l'action | 3.4. Encourager les partenariats publics-privés et les mutualisations |

Contexte et problématique

La question des modèles économiques entourant la politique numérique du Département et ses partenaires sur le territoire est ressortie lors de notre diagnostic territorial comme un enjeu prioritaire, notamment pour financer la mise en œuvre de nouveaux projets d'usages numériques et d'actions de médiation numérique.

Trois axes ont été envisagés pour traiter cette question :

- Mutualisation des ressources : la mutualisation des ressources, des efforts et des coûts est un levier d'action qui permet de sécuriser des investissements ou de bénéficier de retours d'expériences comme outils d'aide à la décision avant d'engager des projets numériques. Elle peut s'incarner soit dans une structure de mutualisation type opérateur public de services numériques qui se positionne comme facilitateur ou tiers de confiance pour ses collectivités membres à travers une centrale d'achat (simplification des procédures de passation de marchés publics, économies d'échelle, ingénierie technique) ou dans le cadre d'une structure de gouvernance plus libre, basée sur le partage d'expérience et la mise en réseau des acteurs territoriaux.
- Développement du mécénat aux côtés d'acteurs privés : cette piste a été développée dans le cadre des actions portant sur la médiation numérique où plusieurs entreprises privées pourraient être mobilisées. Ce type d'initiative a déjà fait ses preuves dans le cadre de Face Loire qui a bénéficié de mécénats de compétences (salariés Groupama et Orange) et peut représenter un axe intéressant à assurer – au moins partiellement – la continuité au terme de 2 années de contrat des conseillers numériques. Il est à noter que le mécénat peut également être financier (investissement désintéressé dans une structure éligible) ou en nature (don de produit et/ou de matériel dans une optique de reconditionnement par exemple).
- Partenariats stratégiques avec des entreprises privées implantées localement : les entretiens et ateliers nous ont permis d'identifier des acteurs privés (par exemple : La Poste ou la Fondation Orange) développant des projets d'usages et services numériques et/ou souhaitant s'investir dans la médiation numérique sur le territoire. Il s'agira d'étudier la faisabilité de ces partenariats et définir leurs modalités de mise en œuvre si ces derniers venaient à être validés.

Objectifs :

- Pérenniser les projets (services et usages numérique, médiation numérique) en diversifiant les sources de financement
- Permettre l'émergence de nouveaux projets grâce à de nouvelles opportunités de financement et de nouvelles synergies entre le secteur public et privé

Cibles :

- Territoire

Liste des sous-actions prévues :

1. Création d'une structure de mutualisation des ressources (centrale d'achat, groupement d'intérêt public, etc.) pour faciliter le financement de projets de services numériques
2. Développement du mécénat (de compétences, financier, en nature) sur le territoire : mobilisation des acteurs privés pour soutenir par le mécénat des missions d'intérêt général portées par le Département et ses partenaires sur des projets d'usages et de médiation numérique.
3. Partenariats stratégiques avec des entreprises privées : identification de partenaires privés clés sur le territoire sur lesquels s'appuyer pour développer une action en continuité avec celles prévues dans le présent SDTAN.

Acteurs impliqués et rôles respectifs :

| Nom de l'acteur | Rôle | Champ d'intervention | | |
|---------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| | | 1/ Création d'une structure de mutualisation des ressources | 2/ Développement du mécénat | 3/ Partenariats stratégiques |
| CD42 | Pilotage de l'action | X | X | X |
| Collectivités ligériennes | Partenaires techniques | X | | |
| Partenaires privés | Partenaires financiers | | X | X |

Modalités de gouvernance :

Le CD42 assure la coordination globale de l'action et le suivi de sa mise en œuvre.

Planning de réalisation de l'action

| Sous-actions | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1/ Création d'une structure de mutualisation des ressources | | | | | | | | | | | | |
| 2/ Développement du mécénat (de compétences, financier, en nature) sur le territoire | | | | | | | | | | | | |
| 3/ Partenariats stratégiques avec des entreprises privées | | | | | | | | | | | | |

3.4. Calendrier de mise en œuvre du SDTAN

| AMBITIONS | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS | ACTIONS | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--|
| | | | | 2023 | 2023 | 2023 | 2023 | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 | 2025 | 2025 | 2025 | 2025 | |
| Consolider l'avance du territoire en matière de numérique | Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes | 1.1 | Renforcer la cohérence et le suivi des infrastructures fixes et mobiles | | | | | | | | | | | | | |
| | | 1.2 | Renforcer l'expertise sur les infrastructures | | | | | | | | | | | | | |
| | 1.3 | Soutenir la transformation numérique des collectivités par l'innovation et la médiation | | | | | | | | | | | | | | |
| Accompagner le développement de nouvelles offres numériques | Développer de nouveaux services sur le territoire | 2.1 | Développer une stratégie de "Territoire intelligent et connecté" | | | | | | | | | | | | | |
| | | 2.2 | Développer les GFU pour répondre aux besoins des collectivités | | | | | | | | | | | | | |
| | | 2.3 | Initier une politique de la donnée territoriale partagée | | | | | | | | | | | | | |
| | | 2.4 | Lancer une étude d'opportunité sur les modalités de stockage, d'archivage et données partagées | | | | | | | | | | | | | |
| | Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique | 2.5 | Cybersécuriser le territoire | | | | | | | | | | | | | |
| | | 2.6 | Encourager les innovations autour de la sobriété numérique | | | | | | | | | | | | | |
| | Soutenir l'attractivité du territoire | 2.7 | Développer les services et usages numériques pour l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie du territoire ligérien | | | | | | | | | | | | | |
| | Etoffer les offres de médiation numérique | 2.8 | Développer une nouvelle offre de médiation numérique auprès du public jeune | | | | | | | | | | | | | |
| | | 2.9 | Améliorer la visibilité des acteurs et de l'offre de services du territoire en matière de médiation numérique | | | | | | | | | | | | | |

| AMBITIONS | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS | ACTIONS | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--|
| | | | 2023 | 2023 | 2023 | 2023 | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 | 2025 | 2025 | 2025 | 2025 | |
| Organiser les conditions de pérennisation du numérique en territoire ligérien | Renforcer la gouvernance du numérique | 3.1 | Définir la gouvernance départementale des services et usages numériques | | | | | | | | | | | | |
| | | 3.2 | Construire le schéma départemental de médiation numérique | | | | | | | | | | | | |
| | Animer l'écosystème numérique départemental | 3.3 | Mettre en place des instances de formation et d'acculturation des élus ligériens aux enjeux du numérique | | | | | | | | | | | | |
| | | 3.4 | Encourager les partenariats publics-privés et les mutualisations | | | | | | | | | | | | |

4. Conclusion

Figure 79 : Tableau de correspondance entre les objectifs / enjeux des politiques publiques et les ambitions inscrites dans le SDTAN 3.0

| Objectifs / enjeux | Objectifs opérationnels du SDTAN 3.0 répondant aux objectifs et enjeux des stratégies publiques |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stratégie de l'Union Européenne | |
| <i>Société du Gigabit à l'horizon 2025</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Relier tous les pôles d'activité sociaux-économiques à une infrastructure permettant un débit d'un gigabit par seconde. | <ul style="list-style-type: none"> • Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes • Développer de nouveaux services sur le territoire |
| <ul style="list-style-type: none"> • En matière de téléphonie mobile, une grande agglomération 5G dans chaque pays d'ici 2020. | <ul style="list-style-type: none"> • Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes |
| <i>Boussole numérique pour 2030</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Des citoyens disposant de compétences numériques et des professionnels du numérique hautement qualifiés. D'ici à 2030, au moins 80 % des adultes devraient avoir des compétences numériques de base et 20 millions de spécialistes des TIC devraient être employés dans l'UE, dont un plus grand nombre de femmes. | <ul style="list-style-type: none"> • Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique • Etoffer les offres de médiation numérique • Animer l'écosystème numérique départemental |
| <ul style="list-style-type: none"> • Des infrastructures numériques sûres, performantes et durables. D'ici à 2030, tous les ménages de l'UE devraient disposer d'une connectivité en gigabit et toutes les zones peuplées devraient être couvertes par la 5G. La production de semi-conducteurs durables de pointe en Europe devrait représenter 20 % de la production mondiale. 10 000 nœuds périphériques hautement sécurisés et neutres pour le climat devraient | <ul style="list-style-type: none"> • Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes • Développer de nouveaux services sur le territoire |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| être déployés dans l'UE. Enfin, l'Europe devrait disposer de son premier ordinateur quantique. | |
| <ul style="list-style-type: none"> La transformation numérique des entreprises. D'ici à 2030, trois entreprises sur quatre devraient utiliser des services d'informatique en nuage, le big data et l'intelligence artificielle. Plus de 90 % des PME devraient atteindre au moins un niveau basique d'intensité numérique et le nombre de licornes dans l'UE devrait doubler. | <ul style="list-style-type: none"> Développer de nouveaux services sur le territoire Soutenir l'attractivité du territoire |
| <ul style="list-style-type: none"> La numérisation des services publics. D'ici à 2030, tous les services publics clés devraient être disponibles en ligne. Tous les citoyens auront accès à leurs dossiers médicaux électroniques et 80 % des citoyens devraient utiliser une solution d'identification électronique. | <ul style="list-style-type: none"> Développer de nouveaux services sur le territoire Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique |
| Stratégie nationale | |
| <i>Plan France Très Haut Débit</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> Couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit (30 Mbps), d'ici à 2022 | <ul style="list-style-type: none"> Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes Développer de nouveaux services sur le territoire |
| <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la compétitivité de l'économie et l'attractivité de la France ; | <ul style="list-style-type: none"> Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes Développer de nouveaux services sur le territoire Soutenir l'attractivité du territoire |
| <ul style="list-style-type: none"> Rendre possible la modernisation des services publics, y compris dans les zones rurales et de montagne, en apportant un accès à Internet performant aux établissements scolaires, hôpitaux, maisons de santé, maisons de l'emploi, etc. ; | <ul style="list-style-type: none"> Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes Développer de nouveaux services sur le territoire Soutenir l'attractivité du territoire Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique |
| <ul style="list-style-type: none"> Donner accès à tout le potentiel des nouveaux usages numériques (télémédecine, commerce en ligne, e-administration, éducation, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique Etoffer les offres de médiation numérique |
| <i>New Deal Mobile</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la couverture mobile dans les zones mal couvertes, dans les bâtiments (Indoor), le long des axes de transport ; | <ul style="list-style-type: none"> Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes Développer de nouveaux services sur le territoire |
| <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des offres 4G mobile à usage fixe. | <ul style="list-style-type: none"> Prolonger et développer le suivi des offres de services existantes Développer de nouveaux services sur le territoire |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Action publique 2022</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité à travers une simplification et une numérisation des procédures. | <ul style="list-style-type: none"> • Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique |
| <i>Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir leurs données publiques et construire leurs services publics en se basant sur une politique transversale de la donnée | <ul style="list-style-type: none"> • Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique • Développer de nouveaux services sur le territoire |
| <i>Plan national pour la formation des médiateurs et aidants numériques</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un cadre de référence des compétences pour les aidants numériques | <ul style="list-style-type: none"> • Etoffer les offres de médiation numérique |
| <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de 4000 conseillers numériques | <ul style="list-style-type: none"> • Etoffer les offres de médiation numérique |
| <ul style="list-style-type: none"> • Formations aux enjeux et outils numériques | <ul style="list-style-type: none"> • Etoffer les offres de médiation numérique |
| <i>Hubs territoriaux pour un numérique inclusif de la Banque des territoires</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Fédération des écosystèmes d'acteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la gouvernance du numérique |
| <ul style="list-style-type: none"> • Formation des acteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Etoffer les offres de médiation numérique |
| <ul style="list-style-type: none"> • Financement des projets territoriaux | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les partenariats publics-privés et les mutualisations |
| <i>Plan France Relance</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Volet Transformation des collectivités : Stimuler l'innovation et accélérer la transformation numérique des collectivités territoriales | <ul style="list-style-type: none"> • Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique • Soutenir la création de projets numériques innovants des collectivités |
| <ul style="list-style-type: none"> • Volet Cybersécurité : Elever le niveau de sécurité des systèmes d'information des collectivités territoriales (sensibilisation, audits, sécurisation des SI) | <ul style="list-style-type: none"> • Acculturer et outiller les collectivités ligériennes dans leur transformation numérique |
| <i>France 2030</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des projets de "territoires connectés et durables" dans lesquels l'exploitation des données territoriales sert la fabrique des politiques publiques, la création de services aux usagers et la transition écologique des territoires | <ul style="list-style-type: none"> • Développer de nouveaux services sur le territoire • Soutenir la création de projets numériques innovants des collectivités |
| <i>Loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN)</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Obligation pour les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants de se doter au 1er janvier 2025, d'une stratégie numérique | <ul style="list-style-type: none"> • Développer de nouveaux services sur le territoire • Soutenir la création de projets numériques innovants des collectivités |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| responsable qui fixe des objectifs de réduction de l’empreinte environnementale du numérique | |
| Stratégie régionale | |
| • Être une Région 100% connectée | • Soutenir l'attractivité du territoire |
| • Être une Région créatrice d’emplois | • Soutenir l'attractivité du territoire |
| • Être une Région créatrice de services | • Soutenir l'attractivité du territoire |
| • Soutenir à la mise en œuvre de dispositifs facilitant la vie quotidienne des administrés | • Soutenir l'attractivité du territoire • Soutenir la création de projets numériques innovants des collectivités |
| • Soutenir au numérique éducatif | • Etoffer les offres de médiation numérique |
| • Soutenir à l’exploitation du big data pour analyser les données pour anticiper les besoins du futur | • Développer de nouveaux services sur le territoire |
| Hub HINAURA | |
| • Fédérer l’écosystème de la médiation et des aidants numériques sur le territoire régional | • Etoffer les offres de médiation numérique • Renforcer la gouvernance du numérique |
| • Identifier les capacités territoriales et l’accessibilité de ces services | • Etoffer les offres de médiation numérique |
| • Accompagner les projets d’inclusion numérique | • Etoffer les offres de médiation numérique |

Source : Smart World Partners – LWA - Setics – Open Citiz -ON-X



ANNEXES

5.1. Annexe 1 : Benchmark des modèles économiques de la médiation numérique

5.1.1. Le financement participatif au service des acteurs de la médiation numérique (associations, ONG, structures publiques, etc.) et des collectivités

Présentation générale

Le **financement participatif (ou crowdfunding)** est une option intéressante de financement pour la médiation numérique qui permet de mobiliser un grand nombre de financeurs d'horizons variés - particuliers, acteurs privés, structures publiques - et de les fédérer autour d'un projet à soutenir. Généralement peu importantes (de l'ordre de 5 à 20% du montant du projet global), les sommes mobilisées sont néanmoins rarement suffisantes pour financer un projet dans sa globalité. Les porteurs de projets s'appuyant sur le crowdfunding vont donc mobiliser en complément d'autres sources, publiques et privées, pour finaliser leur financement.

Il existe de nombreuses plateformes de financement participatif conçues spécifiquement pour les projets d'intérêt général et/ou provenant de l'économie sociale et solidaire (ESS) vers lesquelles les acteurs de la médiation numérique peuvent se tourner.

Figure 80 : Le crowdfunding pour soutenir les projets de médiation numérique

| Le <i>crowdfunding</i> pour soutenir les projets de médiation numérique | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Avantages</i> | <i>Inconvénients</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un outil de publicité et de mobilisation autour du projet • En phase amont, un moyen de légitimer le projet • Un moyen de valider la pertinence technique du projet grâce aux retours des financeurs • Incitation à évaluer l'avancement et la réussite du projet renforcé par la nécessité de rendre des comptes aux nombreux financeurs mobilisés | <ul style="list-style-type: none"> • Plutôt favorable à des projets "uniques" (on finance essentiellement de l'investissement au "coup par coup") • Faibles montants des financements • Risque de discréditer un projet si l'objectif de financement n'est pas atteint |

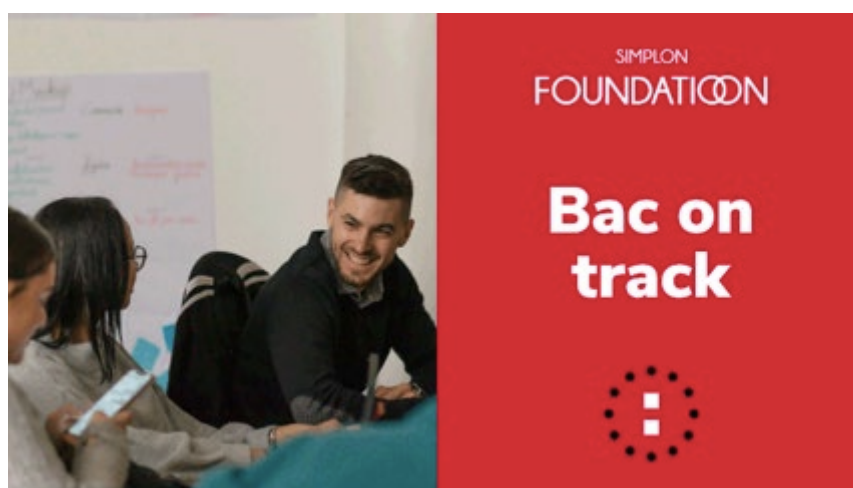
Source : Open Citiz – Smart World Partners

L'exemple de la fondation Simplon.co et son programme de formation Bac(k) on track

Le projet

Bac(k) on track est un programme de la Simplon Foundation (association créée par la startup de l'ESS Simplon.co) pour favoriser l'insertion des personnes peu ou pas diplômées (des jeunes "décrocheur(s) scolaires", des personnes en situation de handicap, des personnes migrantes, ou encore des femmes) dans les métiers du numérique, par un parcours adapté aux besoins individuels en amont de formations qualifiantes de niveau Bac+2 et Bac+3. Ces programmes sont conçus en partenariat avec des acteurs publics nationaux et des collectivités, notamment les régions (Ile-de-France, Occitanie, etc.) qui sont des partenaires clés de la fondation au niveau local.

Figure 81 : Simplon Foundation



Source : Simplon Foundation

Modalités de co-financement

- Le financement participatif sur la plateforme Ulule est fixé à hauteur de 50 000 euros (objectif qui a été largement dépassé lors de la dernière campagne)
- En parallèle, la fondation s'appuie sur des mécènes privés qui sont généralement des grandes entreprises, Dassault Systèmes, Accenture, Fondation BNP Paribas, etc.
- Ces financements sont complétés par des financements publics provenant :
 - Des acteurs locaux, notamment les Régions pour financer des portions plus ciblées du programme (par exemple, les actions directement destinées à la formation des jeunes issus des quartiers des politiques de la ville en Ile-de-France)
 - D'acteurs et de fonds nationaux : agences nationales, gouvernement, etc.

Retour d'expérience

Le financement participatif a été un succès puisqu'il a dépassé l'objectif initial de 40% pour atteindre un total de 70 000 euros récoltés qui permettront de financer 35 parcours d'apprenants (soit 2 000 euros par parcours).

La logique de promotion d'apprenants (les "SAS") développée par la fondation se prête par ailleurs bien au financement sur le long terme, avec la possibilité de lancer une nouvelle vague de crowdfunding pour chaque nouvelle promotion.

Le financement participatif des tiers-lieux : Angers et Avignon

Le projet

De nombreux projets de tiers-lieux ont été financés ou sont en cours de financement grâce au crowdfunding. Ces projets sont généralement portés par des associations locales. Nous avons choisi pour cet exemple deux projets de tiers-lieux à Angers et Avignon spécialement tournés vers la médiation et l'inclusion numériques (programme d'accompagnement et d'apprentissage, mise à disposition de fablab, ateliers de sensibilisation, etc.). Ces projets sont respectivement portés par l'association angevine d'éducation populaire Paï Paï (créatrice du tiers-lieu Le 122) et l'association avignonnaise Le Tri Porteur (pour la création d'un tiers-lieu éponyme).

Figure 82 : Le Tri Postal



Source : Le Tri Postal

Modalités de co-financement

- Le 122 à Angers : le financement participatif a été réalisé à hauteur de 14 106 euros, soit seulement 6% du montant global du projet (estimé à 230 700 euros). Le reste du financement provient essentiellement de fonds publics : Ville et Métropole d'Angers, de la Région Pays de la Loire et de France Active
- Le Tri Porteur à Avignon : le financement participatif a permis de récolter 4 000 euros, soit une fraction du budget global, qui ont servi avant tout pour financer la phase étude du projet, afin de préparer un dossier pour un appel à projets plus conséquent porté par SNCF Immobilier (propriétaire de l'espace devant être réhabilité et servir de tiers-lieux) et dont l'issue devra permettre de financer l'ensemble des travaux et une partie sa programmation en complément de fonds publics.

Retour d'expérience

Dans le cas du tiers-lieux angevin (le 122), le projet a effectivement vu le jour et le financement participatif a été un outil intéressant pour lui faire gagner en visibilité et le légitimer auprès des acteurs locaux.

Concernant l'exemple d'Avignon (le Tri Porteur), le projet n'a pas encore vu le jour (et semble toujours en cours d'étude). La phase de financement participatif, consacrée exclusivement au financement d'une étude préalable a néanmoins permis de renforcer l'expertise et la qualité du dossier (d'autant plus que l'association en était à sa deuxième candidature, la première ayant été rejetée).

☑ Ces modèles de financement participatif pourraient être utilisés dans le cadre des projets de living labs portés par certaines bibliothèques ligériennes.

5.1.2. Exemples de partenariats long terme avec des acteurs privés

Présentation générale

Bien que la médiation numérique touche à une problématique d'intérêt général, le financement et la mise en œuvre d'actions visant à réduire la fracture numérique n'est pas l'apanage des acteurs publics

ou des associations à but non lucratif. Les entreprises privées, notamment celles spécialisées dans le domaine numérique, interviennent régulièrement en partenariat avec des acteurs publics et/ou associatifs pour construire des projets de médiation numérique pour les territoires. Pour ce faire, ces dernières ont généralement recours à des programmes de mécénat qui sont dans la plupart des cas portés par des fondations créées spécialement pour soutenir les entreprises dans le domaine social et culturel.

Figure 83 : Tableau des avantages et inconvénients des partenariats avec des acteurs publics dans le cadre de programmes de mécénat

| Partenariats avec des acteurs publics dans le cadre de programmes de mécénat | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Avantages</i> | <i>Inconvénients</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Sommes importantes mobilisées par les acteurs privés • Ressources techniques importantes des entreprises (matériel, logiciel, etc.) • Possibilité de concevoir des collaborations et un suivi sur le long-terme, à condition que le projet soit conçu en partenariat avec les autres acteurs du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • La collectivité n'a pas la main sur les critères de financement des projets qui sont choisis par l'entreprise privée • Enjeux commerciaux susceptibles d'influencer le choix des projets sélectionnés ou des solutions numériques utilisées • Financements à destination d'acteurs privés à but non lucratif essentiellement (ONG, associations, etc.) |

Source : Open Citiz – Smart World Partners

Les ateliers numériques en Bretagne de Google

Le projet

Le développement des ateliers numériques de Google en Bretagne est un processus qui s'inscrit sur le long terme. La création du lieu physique à Rennes en 2018 (l'Atelier Google) pour accueillir et centraliser l'activité des ateliers dans la Région est en effet la concrétisation d'une stratégie de maillage territorial débutée par Google dès 2014. L'entreprise a ainsi essaimé sur le territoire ses experts et conseillers pour dispenser des formations et ateliers de formation et d'apprentissage aux outils numériques. Au total, 35 villes bretonnes ont ainsi été desservies depuis 2014 et 30 000 personnes ont pu être accompagnées.

Cette stratégie de maillage territorial s'inscrit en partenariat avec les acteurs locaux, notamment avec le réseau des CCI bretonnes, qui ont joué un rôle important de relais local et qui ont permis de mieux cibler les bénéficiaires des formations à destination des acteurs économiques (TPE, commerçants, artisans, etc.).

Figure 84 : Google Ateliers Numériques en Bretagne



Source : Google

Modalités de co-financement

- Bien qu'il remplisse une mission d'utilité publique, l'atelier Google à Rennes (lieu physique) et son fonctionnement sont financés à 100% par Google
- Google déploie par ailleurs des partenariats locaux pour aménager l'accueil de ses formateurs en région. Les CCI et intercommunalités du territoire mettent ainsi à disposition leurs locaux pour établir les "camps de base" des ateliers Google.
- Google mobilise par ailleurs l'expertise de tout l'écosystème régional, notamment :
 - o Les acteurs publics et associatifs mobilisés comme des relais locaux : CCI bretonnes, collectivités, acteurs de l'écosystème numérique (French Tech, incubateurs, etc.)
 - o Entreprises privées régionales mobilisées pour dispenser des formations ciblées : Médiaveille, So Local, Famileo, etc.

Retour d'expérience

Les ateliers Google en Bretagne sont un bon exemple de collaboration sur le long terme entre les acteurs publics et privés. Pour réussir, cette collaboration a nécessité de la part de Google de construire progressivement un dense maillage territorial au niveau de la Région Bretagne afin de comprendre les besoins du territoire et de s'associer aux acteurs locaux (publics et privés), notamment les CCI, en mesure de les aider dans cette démarche.

Cette action s'est concrétisée par la création en 2018 d'un lieu physique à Rennes pour accueillir les ateliers Google. Ce lieu s'inscrit en complémentarité avec l'offre de médiation numérique existante sur le territoire, notamment celle portée par les EPN.

Les tiers-lieux solidaires de la fondation Orange

Le projet

Lancé par la fondation Orange, cet appel à projets ciblant des communes de moins de 10 000 habitants permet chaque année le développement de nouveaux projets de tiers-lieux solidaires, tournés vers l'inclusion numérique dans les milieux ruraux. Ces projets doivent être portés par des structures ayant le statut d'association ou d'ONG. Les collectivités territoriales ne peuvent donc pas y candidater, bien qu'elles puissent intervenir pour appuyer les associations de leur territoire dans le montage des dossiers.

La fondation s'appuie sur salariés bénévoles et en mécénat de compétences pour accompagner les projets Tiers-lieux Solidaires lauréats.

Figure 85 : Fondation Orange



Fondation orange™

Source : Orange Fondation

Modalités du co-financement

- L'appel à projets est financé à 100% par la fondation Orange
- Le budget soumis par le candidat au financement ne concerne ni le fonctionnement général de l'association, ni les salaires de ses permanents.
- Au-delà du seul financement de l'investissement, la fondation Orange intervient pour appuyer :
 - L'élaboration du projet et la coordination ;
 - L'accompagnement des bénéficiaires pendant l'action, l'achat du matériel pour la réalisation de ce projet, la valorisation de l'action.

Retour d'expérience

Reposant sur un accompagnement en ingénierie au-delà du seul appui financier, ce dispositif présente l'intérêt de suivre les bénéficiaires tout au long de la réalisation de leur projet et d'en assurer la réussite.

Par ailleurs, le règlement de l'appel à projets présente l'avantage de permettre aux lauréats des années précédentes de candidater à nouveau, sous réserve de justifier d'un nouveau besoin réel et d'être en mesure d'évaluer les résultats du premier accompagnement reçu. Cette possibilité permet d'envisager cet appel à projets comme un processus continu et non comme un dispositif ponctuel, sans suivi.

A ce jour, plus d'une trentaine de Tiers-lieux solidaires ont vu le jour sur le territoire grâce à cet appel à projets et font aujourd'hui partie d'un réseau national porté par la fondation Orange.

Ce modèle économique pourrait être étudié avec les partenaires de l'insertion professionnelle, de l'enseignement et la CCI. En effet, nous avons constaté que les entreprises, commerçants et artisans, ainsi que les jeunes décrocheurs gagneraient à être davantage accompagnés.

5.1.3. Modèles inspirés de l'économie sociale et solidaire (ESS) : l'exemple de la SCIC

Présentation générale

En vue de commercialiser des services de médiation numérique, la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) peut s'avérer un choix pertinent. Ce type de structure est régie par le code de commerce et peut revêtir plusieurs formes juridiques (SARL, SAS, SA ou SA).

La création d'une SCIC peut concerner tous les secteurs d'activités, dès lors que l'intérêt collectif se justifie par un projet de territoire ou de filière d'activité impliquant un sociétariat hétérogène (contributeurs, salariés, bénéficiaires a minima), le respect des règles coopératives (1 personne = 1 voix), et la gestion désintéressée (réinvestissement dans l'activité des excédents). La SCIC s'avère donc idéale pour porter des projets et services territoriaux de médiation numérique qui sont par nature d'intérêt général et qui impliquent des acteurs d'horizons variés.

La SCIC présente notamment l'avantage de permettre aux collectivités territoriales de rentrer à leur capital, aux côtés d'autres acteurs, notamment privés. L'impartageabilité de ses réserves (c'est-à-dire l'impossibilité de les incorporer dans le capital social ou de les distribuer), préserve par ailleurs la SCIC d'une prise de contrôle majoritaire par les investisseurs extérieurs et garantit ainsi son indépendance et sa pérennité.

Provence Numérique, la SCIC pour le développement des compétences numériques dans le Vaucluse

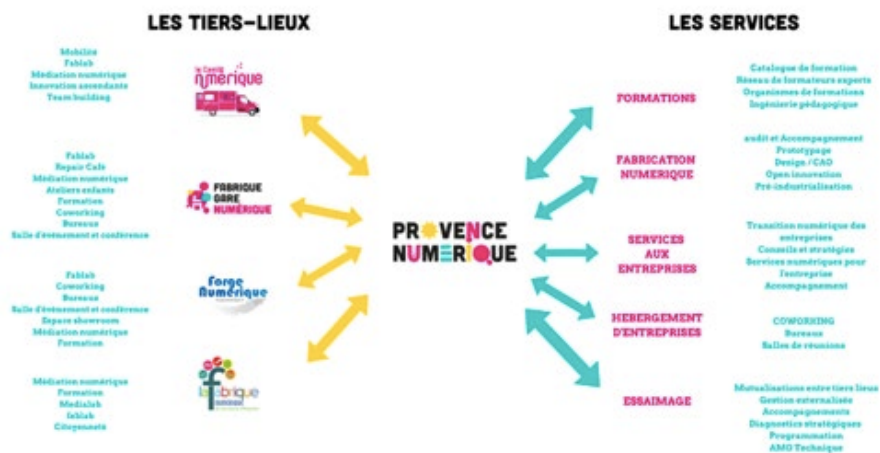
Le projet

Dans une optique de développement local et économique et de cohésion territoriale du Vaucluse, la SCIC Provence Numérique fournit des services visant une montée en compétences sur le numérique. Les sociétaires de la SCIC sont très variés et répartis en 8 catégories parmi lesquels on trouve bénéficiaires, salariés, collectivités territoriales, tiers-lieux, associations, entreprises du numérique.

L'offre de la SCIC Provence numérique se répartit en deux catégories :

- Animation de 4 tiers-lieux numériques proposant de nombreuses activités de médiation numérique, de fabrication numérique, des espaces de coworking, etc.
- Offre de services à destination des entreprises : catalogue de formations, hébergement d'entreprises, conseil, fabrication numérique, etc.

Figure 86 : L'offre de Provence Numérique



Source : Provence Numérique

Modalités du co-financement

On compte 8 catégories de sociétaires dans la SCIC Provence Numérique (bénéficiaires, salariés, collectivités territoriales, tiers-lieux, associations, entreprises du numérique, personnes morales avec flux commerciaux et personnes morales sans flux commerciaux) pour un capital global de 4000 euros.

Les catégories détenant le plus de capital sont :

- Les personnes morales sans flux commerciaux (acteurs associatifs à l'origine du projet notamment) pour 37,5% du capital (1500 euros)
- Les institutions et collectivités pour 25% du capital (1000 euros)

En termes de modèle économique, les revenus générés par la commercialisation des services aux entreprises permettent d'assurer la pérennité de la SCIC et peuvent financer des activités moins rentables, voire gratuites (médiation grand public, ateliers citoyens, etc.).

Retour d'expérience

Provence Numérique a su développer un large panel d'activités et de services à partir d'un modèle économique innovant, durable et pérenne, associant à la fois acteurs privés et publics. La SCIC est aujourd'hui un acteur incontournable du numérique en Provence et détient plusieurs labels régionaux et nationaux : Sudlab (région PACA), activateur de la transition numérique des entreprises France Num, Fabriques de territoire (ANCT), Fablab (MIT), APTIC.

Dans le cadre des appels à projets et à partenariats portés par le Département à destination des collectivités et CCAS ligériens, un accompagnement au montage de sociétés coopératives pourrait être envisagé.



loire.fr    

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. 04 77 48 42 42